L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1446 - VENDREDI 13 OCTOBRE 2017 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

48 CONSEILLERS COMMERCIAUX
À VOTRE SERVICE EN CÔTE-D'OR



Groupama
la vraie vie s'assure ici

groupama-agri.fr

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. 61 rue Taitbout - 75009 Paris. Document et visuel non contractuels. Crédit photo Aurélien Chauvaud. 09/2017.

MERCOSUR



Le DESSOUS des CARTES

Un véritable tir de barrage a accompagné le 4ème cycle de pourparlers de libre échange entre l'Union européenne et le Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay) qui s'est tenu à Brasilia du 2 au 6 octobre. En incluant dans la négociation 70 000 t de viande et 600 000 t d'éthanol, les négociateurs de la Commission européenne ont mis les produits sensibles au cœur de la bataille, sans satisfaire personne...

Page 15

Retrouvez notre dossier TRACTEURS *(2ème partie)*
pages 18 à 22

Côte d'Or

› **États généraux de l'alimentation**

Un virage à bien négocier



Nièvre

› **Bilan vendanges**

Des récoltes en baisse



Yonne

› **Disparition de Marcel Huré**

Un arbre est tombé !



MORTE SAISON
FENAISON

C'EST LE MOMENT !



Conditions MAXI
sur toute la gamme
presses et fenaison

KUHN
be strong, be KUHN
* Soyez forts, soyez KUHN

G. BUCHEZ
Secteurs :
Autun - Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
sas BAILLY
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Conception personnalisée - avec POSE ou KIT
PHOTOVOLTAÏQUE
ETUDES ET DEVIS GRATUITS
Tél : 02 48 72 12 93
18240 SAVIGNY EN SANCERRE
: mail@baillysa.fr
www.baillysa.fr

Sommaire

Côte d'Or

04 • État généraux de l'Alimentation : Un virage à bien négocier
05 • Environnement : 23ème journée Rivières à la Barotte
06 • Gab 21 : La coupe est pleine !

Nièvre

07 • États généraux de l'Alimentation : De nombreuses questions
08 • Bilan vendanges: Des récoltes en baisse
09 • Sommet de l'Elevage : Des prix à un éleveur de Bazolles
10 • Concours de Nevers :Une nouvelle édition au Marault

Yonne

11 • Disparition de Marcel Huré : Un arbre est tombé !
12 • Chambre d'agriculture : Bienvenue à bord
13 • Arboriculture : Le temps des pommes
14 • JA 89 : Une première rencontre constructive avec le préfet

Bourgogne et ailleurs

15 • Négociations commerciales : Le dessous des cartes

Filières

16 • Élevage Vêlage à deux ans: Pourquoi pas vous ?
17 • Culture Pois d'hiver : Quelle stratégie de désherbage ?

Infos Services

18-22 • Dossier tracteurs
23 • Info Services
24-25 • Marchés
26-28 • Petites annonces
29-32 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

Point de vue

«Il faut un contrat moral et social qui engage la nation et ceux qui la nourrissent»

Polyculteur-éleveur à Humbercourt, dans la Somme, Jérôme Caillerez a écrit au Président de la République pour lui proposer un *«Pacte citoyen de l'alimentation»*. extraits des propos recueillis par Marie-France Guilhem.



Pensez-vous que les Etats généraux de l'alimentation puissent déboucher sur quelque chose pour les agriculteurs ?

Si quelques frappes chirurgicales seront portées, au final, ces États généraux vont, à mon avis, accoucher d'une souris. Pour nos exploitations, les décisions prises n'auront pas grande incidence. D'autant que les distributeurs jouent à celui qui sera le plus vertueux alors que, dans le même temps, ils bradent les produits laitiers dans leurs magasins bien que ce soit interdit par la loi Sapin. (...) Par ailleurs, je suis un peu déçu de l'attitude de Christiane Lambert, la présidente de la FNSEA. Je m'attendais à ce qu'elle fonce dans le tas pour que tout soit remis à plat et qu'elle remette en cause l'hégémonie de la grande distribution. Rien de tel ne se produit. Ce que j'attends d'elle, c'est qu'elle incite à l'abrogation de la Loi de modernisation de l'économie (LME) et qu'une nouvelle loi soit portée sur les fonts baptismaux, qui pourrait s'appeler le Pacte citoyen de l'alimentation.

Un pacte citoyen de l'alimentation, c'est justement ce que vous avez décidé de défendre. De quoi se compose ce Pacte citoyen de l'alimentation ?

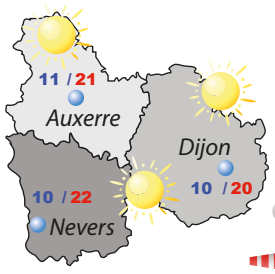
C'est d'abord un contrat moral. L'idée est de faire table rase du passé car, aujourd'hui, nous sommes pris entre le marteau des marchés et l'enclume de la grande distribution. Il faut que les paysans puissent partout vivre dignement de leur travail. Pour ce faire, la transparence sur les marges et la fixation d'un prix décent payé aux producteurs doivent être imposées. Et pour qu'il en soit ainsi, il faut donner plus de moyens à la répression des fraudes et à l'Observatoire des prix et des marges des produits alimentaires. Pourquoi ne pas, d'ailleurs, coupler ces deux organismes de telle sorte à avoir toutes les données au même endroit, et leur permettre ainsi d'être plus efficaces dans leurs missions ? Par ailleurs, depuis le temps que tout le monde parle de la répartition de la valeur ajoutée, rien ne s'est passé. Il faut vraiment travailler en filière et convenir de seuils de vente à perte, de coefficients multiples, etc. En fait, il faudrait anticiper les volumes. Nous sommes loin du compte. Dans ce pacte, on doit aussi s'engager à préserver l'environnement et la biodiversité. En d'autres termes, il faudra évoluer vers une agriculture plus vertueuse et moins dépendante de la chimie. Mais, pour ce faire, des mesures d'accompagnement seront nécessaires. En termes de financement, la taxe carbone pourrait revenir dans le giron de l'agriculture, par exemple. Au-delà de l'agriculture, de son fonctionnement et de ses évolutions nécessaires, le Pacte citoyen de l'alimentation englobe aussi la santé à travers l'alimentation, l'approvisionnement des cantines en produits locaux, les traditions culinaires et, derrière tout cela, un art de vivre à la française. Ce que je veux, c'est que les citoyens consommateurs s'emparent de la décision et ne se laissent pas dicter leurs choix alimentaires par la grande distribution. Je leur demande donc de saisir leurs députés pour que ce pacte soit défendu par ces derniers et qu'il fasse l'objet d'un projet de loi. L'alimentation n'est pas juste une activité économique, c'est un enjeu de société, un bien culturel précieux, toutes nos traditions culinaires et le vivre ensemble. Si nous n'avons plus cela, comment transmettra-t-on demain nos valeurs ? C'est une question cruciale. Enfin, je dis aussi qu'il faut veiller à la souveraineté alimentaire de notre nation. Le général de Gaulle disait qu'une nation n'est grande que si elle arrive à se nourrir. Ce n'est plus le cas de la France aujourd'hui. Il y a donc péril en la demeure.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 13 octobre au 22 octobre 2017

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 13 Octobre

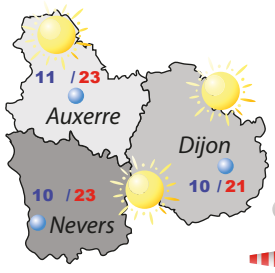


Ensoleillé
Un temps agréable et pleinement ensoleillé s'annonce. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 9 à 11 °C
T° maxi : 21 à 23 °C
Vents : Sud-Sud-Est 10 km/h

St Géraud
Soleil : 08:03 - 19:03
Lune : 00:41 - 16:04

Samedi 14 Octobre

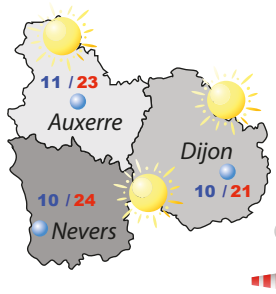


Agréable
Le ciel restera clair et le soleil généreux. Les températures seront en très légère hausse l'après-midi.

T° mini : 9 à 11 °C
T° maxi : 22 à 24 °C
Vents : Sud 10 km/h

St Juste
Soleil : 08:04 - 19:01
Lune : 01:48 - 16:44

Dimanche 15 Octobre



Belle journée
Ce dimanche se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : 9 à 11 °C
T° maxi : 23 à 25 °C
Vents : Sud 20 km/h

Ste Thérèse
Soleil : 08:06 - 18:59
Lune : 02:57 - 17:19

Prévisions à 7 jours

Lundi 16 au Mercredi 18 Octobre :

Un temps nuageux à couvert s'annonce.

Vents : Sud-Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 10 à 16 °C T° maxi. : 19 à 21 °C

Jeudi 19 au Dimanche 22 Octobre :

De nombreuses précipitations sont attendues pour ces prochains jours.

Vents : Ouest-Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 7 à 15 °C T° maxi. : 12 à 14 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine YouTube

Sommet de l'élevage

93 000 visiteurs et un fort potentiel...

Place forte du monde de l'élevage à l'échelle nationale, européenne et internationale, le Sommet de l'élevage, qui a fermé ses portes vendredi à Clermont-Ferrand, confirme son attractivité en frôlant la barre des 100 000 visiteurs. Un record.

L'année 2017 restera dans les annales comme l'une des éditions les plus réussies du Sommet de l'élevage. Une réussite d'abord par l'envergure du plateau d'exposition proposé (1 463 exposants répartis sur 78 000 m² de stands), réussie aussi par le spectacle inégalé des concours et présentations animales organisés dans l'enceinte prestigieuse du Zénith. Attirés par ce programme de choix, les visiteurs ne s'y sont pas trompés en participant en masse à cette 26ème édition. En trois jours, ils ont été 93 000 à déambuler dans les allées du salon, soit 5 000 de plus qu'en 2016. De quoi donner le sourire au président du Sommet, Jacques Chazalet : «*Le professionnalisme et la convivialité du Sommet ont fait la différence. C'est désormais un carrefour d'affaires international indéniable*». C'est d'ailleurs au niveau international que les organisateurs situent le potentiel de développement de l'événement. La perspective de la construction de la deuxième halle, confirmée en début de semaine par le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, devrait faciliter ce développement.

«Une fenêtre sur le monde»

C'est justement pour honorer un rendez-vous international que le ministre de l'Agriculture a atterri à Clermont-Ferrand, jeudi, dans la soirée. Au programme pour Stéphane Travert : la réunion annuelle du comité mixte ministériel France-Iran, pour la première fois, délocalisée. La tenue de ce rendez-vous au cœur du berceau des races à viande ne doit rien au hasard. «*Elle est le fruit d'un travail engagé avec l'Iran, invité d'honneur du Sommet de l'élevage. Ce pays est très intéressé par nos techniques d'élevage*», suggère Benoît Delaloy, chargé de mission international au Sommet de l'élevage. Outre le ministre iranien de l'Agriculture, la délégation de ce pays comptait 150 personnes. Il convient aussi de préciser que les ministres de l'Agriculture de l'Ouganda et du Sénégal ont également visité le Sommet, accompagnés d'importantes délégations. Enfin, 90 visiteurs hongrois, polonais, américains, chinois ou encore argentins... ont suivi le prétour organisé sur le pôle de Lanaud.



Lors de sa visite, le ministre de l'Agriculture s'est dit impressionné par la qualité des animaux présents sur le salon

Stéphane Travert s'est prêté avec un plaisir non dissimulé aux échanges avec les éleveurs, les responsables professionnels, le lendemain, lors de sa visite du Sommet. Arpentant durant plus de trois heures le salon, le ministre a fourni des éclairages sur les sujets du moment...

Sur les États généraux de l'alimentation, en attendant les premiers arbitrages du président de la République, Stéphane Travert a rappelé la feuille de route du gouvernement : «*Il s'agit pour nous de faire en sorte que les filières puissent bien contractualiser pour créer ces conditions de revenus avec les producteurs. Aujourd'hui, il y a une référence, c'est le consommateur. C'est celui qui vote, qui choisit une alimentation de qualité. Les consommateurs veulent une alimentation saine, durable et qui leur soit accessible, et c'est avec les filières que nous allons construire le dispositif pour y répondre*».

Etats généraux de l'alimentation

Emmanuel Macron donne son cap et sa vision

Emmanuel Macron a présenté le 11 octobre les premières mesures émanant des États généraux de l'alimentation. Avant le discours du Président de la République, l'Elysée avait annoncé sa volonté de redonner du pouvoir aux agriculteurs dans la négociation face aux industriels et aux distributeurs et d'augmenter leur revenu.

L'intervention d'Emmanuel Macron du 10 octobre à Rungis visait «*à donner un cap et sa vision pour l'alimentation en France*». avec la volonté de rétablir les agriculteurs dans leur droit à une revenu décent, en corrigeant les déséquilibres des négociations commerciales, lorsqu'ils se trouvent face aux industriels et aux distributeurs.
Parmi les mesures annoncées le 10 octobre devaient figurer :
- l'inversion de la négociation pour que le prix payé aux producteurs intègrent les coûts de production ;
- l'incitation aux filières à construire des engagement sur cinq ans ;
- le conditionnement du soutien à l'investissement de 5 Md d'euros à la constitution d'interprofessions,
- un taux de 50% de produits bio ou ocaux dans la restauration collective d'ici 2020,
- un changement de la LME avec l'adoption de nouveaux textes d'ici décembre ;
- le conditionnement de certains dispositifs à la constitution d'organisations de producteurs,
- la possibilité de solliciter le médiateur des relations commerciales pendant la négociation.

Dans la dernière ligne droite, la tension est montée autour de la proposition de relèvement du seuil de revente à perte (SRP), issue de l'atelier sept sur les relations commerciales. Mais les syndicats agricoles préféraient mettre l'accent sur la nécessité de revisiter la contractualisation afin d'inverser la construction du prix, en y intégrant notamment des références de coûts de production agricole. Cette idée semble avoir fait son chemin. Christiane Lambert, président de la FNSEA a d'ailleurs insisté sur «*la nécessaire marche en avant de la construction du prix*», avec une offre de prix effectué par le producteur et non un prix subi après prélèvement de la marge des industriels et des distributeurs.

Le Président de la République, avait promis aux agriculteurs «*un prix juste*» durant la campagne présidentielle. L'Elysée veut permettre «*aux agriculteurs de sortir de la dépendance aux aides grâce à un juste prix payé*», il souhaite donc «*une meilleure répartition de la valeur au bénéfice des agriculteurs*». Alors que les discussions allaient bon train autour du «*seuil de revente à perte*» (SRP), le Président a précisé qu'il s'agissait «*de stopper la guerre des prix bas*». Le gouvernement semble aussi décidé à encourager les organisations de producteurs pour la commercialisation de leurs produit. L'exécutif reconnaît toutefois «*qu'il n'y a pas de baguette magique*», il préfère parler «*d'une nouvelle philosophie*» dans les rapports entre agriculteurs, industrie et grande distribution, qui restent difficiles et divisés.

Le cap donné, en l'absence de baguette magique, il faudra bien que les parties fassent les efforts nécessaires pour qu'une nouvelle organisation des relations s'installent vraiment et débouche sur une meilleur équité au bénéfice des agriculteurs, même si les prix risquent d'en être légèrement augmentés.
Une bonne communication en forme d'explication devrait convaincre les consommateurs de la nécessité de payer la qualité et la sécurité alimentaire à leur juste prix. Certains qui s'offusquent aujourd'hui de cette éventualité, ne font pas tant d'histoires quand il s'agit de s'offrir un i.phone dernier cri et hors de prix...

Le relèvement du SRP «*ne réglera pas tout*»

«*Le relèvement du SRP tout seul ne réglera pas la problématique*», confirme Patrick Bénézit. «*Nous réclamons un mécanisme d'ensemble, qui va de l'intégration du coût de revient dans les contrats, à la rédéfinition du prix abusivement bas chez les producteurs, en passant par l'exception agricole au droit de la concurrence*».
De même, Pascal Viné souhaite «*environner le relèvement du SRP d'autres mesures*». Et de citer la limitation des promotions, la révision des contrats en cas de variation du prix de l'énergie, la réforme de la notion de prix abusivement bas... «*Notre position, c'est qu'il faut relâcher la guerre des prix, mais qu'en contrepartie, il faut redonner du sens aux prix. Nous attendons des engagements des distributeurs. Nous sommes notamment favorables au développement des normes ISO dans les comportements d'achats des distributeurs*».
Parmi les distributeurs, la mesure embarrasse bien sûr Michel-Edouard Leclerc, dont l'enseigne a fait des «*prix les plus bas*» un élément important de sa stratégie, mais aussi l'association de défense des consommateurs. UFC Que Choisir qui estime le coût de cette mesure à 1,4 milliard d'euros par an pour les consommateurs français. «*Ce chiffre de 1,4 MrdEUR, nous ne savons pas d'où il sort, et nous ne le validons pas, car il se peut que les distributeurs fassent un peu moins de marge par ailleurs*», réagit Patrick Bénézit. «*Et quand bien même, cela ne représente que 1,90 EUR d'augmentation par mois et par consommateur.*»

États généraux de l'Alimentation

Un virage à bien négocier

Une table ronde s'intéressant aux États généraux de l'alimentation s'est déroulée lundi à Dijon. Le monde agricole en a profité pour rappeler ses attentes.



Ce rendez-vous initié par les membres du bureau de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a abordé la transparence des prix et la répartition de la valeur ajoutée. Ont participé : Vincent Lavier (représentant professionnel en productions végétales), Jean-Pierre Fleury (représentant professionnel en productions animales), Gérard Clémencin (UFC-Que Choisir), Didier Paris (député), Éric Dumoulin (DDPP), Joseph Nicot (Meunerie, représentant de la transformation), David Barthe (Maître de Conférence Associé IAE Lyon, rôle des réseaux sociaux) et Benoît Willot, (magasins Super U).

L'agriculture vit actuellement une période charnière avec la tenue des États généraux de l'alimentation, dont l'un des principaux objectifs est de rendre les prix d'achat des produits plus rémunérateurs pour les agriculteurs.

En début de semaine, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a apporté sa pierre à l'édifice dans les négociations en organisant une table ronde *«locale»* avec différents interlocuteurs, en présence du député Didier Paris. Les échanges se sont tenus dans les locaux d'AgroSup Dijon et seront disponibles en format vidéo la semaine prochaine sur internet (Facebook et compte Youtube de la Chambre d'agriculture).

Les agriculteurs sont perdants

Vincent Lavier a tenu à rappeler, en introduction, les objectifs de la mise en place de la Politique agricole commune (notamment l'accroissement de la productivité de l'agriculture et la garantie de la sécurité des approvisionnements). *«Les agriculteurs ont largement répondu à ces attentes»* fait remarquer le président, *«la France est devenue exportatrice nette de produits agricoles et la qualité des produits n'a cessé de progresser»*. Malgré tout, les *«perdants dans cette affaire»* sont les agriculteurs eux-mêmes : *«alors qu'ils ont réalisé des gains de productivité énormes, qu'ils n'ont eu de cesse de s'adapter aux enjeux, un grand nombre d'entre eux ne tirent pas de revenus décents de leurs activités aujourd'hui»*. Il y aurait pourtant *«peu à faire»* pour trouver des solutions : *«entre un blé à 130€/t et un autre à 160€/t, le prix de la baguette n'augmenterait que d'un centime. Ce différentiel de 30€/t permettrait de couvrir les coûts de production et l'agriculture se porterait beaucoup mieux. Ce raisonnement est valable pour un grand nombre de produits transformés»*.

Trouver des solutions

Vincent Lavier regrette une remise en cause *«de plus en plus systématique, parfois violente»*, des pratiques agricoles et ce, dans la plus grande incompréhension: *«les systèmes de production se sont pourtant développés pour répondre aux attentes des marchés. Un certain nombre de nos collègues se sentent aujourd'hui perdus, ils n'ont plus de repères et ne savent plus ce que l'on attend d'eux. Prix bas, qualité, protection de l'environnement, sécurité alimentaire, aller ou non à l'export : ce n'est clair pour personne. Les États généraux tombent à pic : nous devons trouver des solutions qui permettent d'intégrer de manière pérenne, les coûts de productions du monde agricole dans la construction du prix alimentaire»*.

Partir du bas

Fustigeant la logique du prix bas et le problème de répartition des marges, Jean-Pierre Fleury prévient pour sa part les différents interlocuteurs : *«les États généraux ne doivent pas se terminer avec des coûts supplémentaires pour les agriculteurs, comme l'avait fait le Grenelle de l'environnement. Nous devons traiter la plus grande plaie de ce pays que sont les relations commerciales. Il faut les inverser : aujourd'hui, elles partent du haut et redescendent. Le droit à la concurrence appelle cela des relations saines et loyales ! Cela me fait rire. Nous, agriculteurs, voulons une construction ascendante. Des indices doivent être établis dans les exploitations, nos organisations de producteurs devront porter cette demande de prix chez les transformateurs, qui ensuite traiteront avec la distribution»*.

La qualité est déjà là

Jean-Pierre Fleury tient à rassurer le représentant d'UFC-Que Choisir sur la qualité des produits agricoles : *«nous sommes dans un modèle européen, il faut arrêter d'être sans arrêt suspicieux. Regardons ce qu'il se passe dans le reste du monde… Toutes les contraintes que les agriculteurs européens acceptent aujourd'hui dans le cadre de la Pac vont dans le sens de la sécurité des produits. Des contrôles, nous en avons beaucoup et c'est normal car nous le devons aux citoyens. L'Europe est le dernier continent du monde où l'on parle encore de paysans. Ailleurs, on parle d'agro-industries, ce n'est pas du tout les mêmes modèles et il faut en avoir conscience. Les citoyens européens, en particulier français, sont privilégiés par rapport au modèle agricole que nous avons aujourd'hui»*.

AURÉLIEN GENEST

Intervention de Didier Paris

Le député de Côte-d'Or, témoin de cette table ronde, a clôturé les échanges : *«Je comprends la nécessité de structurer le prix en partant de la production. Emmanuel Macron l'avait dit lors de la campagne électorale : nous devons changer de modèle économique. A ce titre, les États généraux de l'alimentation offrent des opportunités. La loi, ou la réglementation en général, a forcément un rôle à prendre, et il ne faut pas attendre. La situation des agriculteurs est délicate, nous ne pouvons pas les laisser ainsi. La LME n'est pas un dogme, je le rappelle : elle peut être modifiée en fonction des accords qui pourront être trouvés. La loi peut formaliser une évolution de la société, une évolution des attentes. Des accords doivent être trouvés entre la production, les intermédiaires et la distribution. La loi garantit, protège, mais elle ne fait pas tout. Pour le reste, je suis confiant car c'est la première fois que je sens que les consommateurs prêts à faire un effort pour les producteurs»*.





Environnement

23ème journée Rivières : la biodiversité s'entretient au quotidien

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a organisé sa 23è Journée Rivières, le 3 octobre dernier à Châtillon-sur-Seine (21) sur le thème *«La biodiversité : d'un sujet d'actualité à une mise en œuvre opérationnelle»*. Retours d'expérience et visites sur le terrain.



▲▼Site des marais tuffeux de St Germain le Rocheux.

Chaque année, la Direction Territoriale Seine-amont de l'Agence de l'eau Seine-Normandie organise une Journée Rivières avec une thématique et un lieu d'accueil différent. Il s'agit de fédérer, à l'échelle du bassin hydrographique Seine amont, traversé par la Seine, l'Aube, l'Yonne, Le Loing, l'Essonne et leurs affluents, les collectivités locales et leurs groupements, les techniciens, les syndicats de rivières et les services de l'Etat autour d'interventions et de visites de terrain. Cette 23ème édition s'est déroulée au lycée agricole de La Barotte-Haute-Cote d'Or, à Châtillon-sur-Seine. Son thème : *«La biodiversité : d'un sujet d'actualité à une mise en oeuvre opérationnelle»*.

110 participants, rejoints par une classe de seconde Bac pro en conduite et gestion d'exploitation du lycée La Barotte ont suivi cette journée, marquée par une partie d'exposés et d'échanges en matinée et des visites terrain l'après-midi.
Cette journée a permis de montrer que la biodiversité est un des indicateurs du bon fonctionnement des milieux aquatiques. Le bon état écologique se caractérise par la présence et l'abondance d'espèces animales et végétales. La loi pour la reconquête de la biodiversité en fait un véritable enjeu. De plus, la préservation de la biodiversité est un des piliers de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie, adoptée à l'unanimité par le Comité de bassin Seine-Normandie le 8 décembre 2016. Qu'il s'agisse de continuité écologique, de restauration de zones humides, de renaturation des cours d'eau, de traitement des effluents ou encore de protection des captages, ces actions ont un impact positif sur la biodiversité.

La journée a connu deux temps forts : le matin, avec des interventions sur le cadre réglementaire et institutionnel de la biodiversité (Agence de l'eau Seine-Normandie et Agence Française de la Biodiversité), sur la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme (Syndicat du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais) et sur comment concilier les différents enjeux de la biodiversité à l'échelle d'un territoire avec les exemples du marais de la Druyes



(Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne) et de la vallée de l'Armance (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon, Chambre d'agriculture de l'Aube et Syndicat du Chaource). L'après-midi avec quatre visites de terrain : le marais tufeux de Saint-Germain-le-Rocheux - le marais du Cônois à Bures-les-Templiers - la forêt humide et les habitats à cigogne noire - la Digeanne, affluent de l'Ource, de retour dans son lit d'origine et la restauration de la continuité piscicole à Essarois.

Mieux qu'un plaidoyer, cette journée d'échanges a montré que la biodiversité est en permanente évolution et qu'il nous appartient d'en préserver la dynamique au travers de nos actions quotidiennes.

► En bref

Marché fermier

Bienvenue à la ferme organisait un nouveau marché fermier autour des halles dijonnaises dimanche dernier. Les vingt-huit producteurs présents ont connu un grand succès auprès du public. En plus des bons produits, petits et grands se sont vu proposer de nombreuses animations, donnant une très belle image de l'agriculture côte-d'orienne. Vraiment, un «*chouette*» marché.



Vie étudiante

La classe de seconde professionnelle «*Productions*» de la MFR de Quetigny s'est rendue fin septembre dans le Jura à l'occasion de sa semaine d'intégration. Basés à Doucier, les jeunes Côte-d'Oriens avaient l'objectif de découvrir une production et un territoire donnés. La visite d'une exploitation laitière leur a permis d'apprendre les différentes caractéristiques du Comté. Une lecture et une analyse de paysage étaient également au programme.



Document d'évaluation

Se former pour le réaliser

Que vous soyez employeur de salarié permanent ou saisonnier, adhérent d'un groupement d'employeurs ou du service de remplacement, maître de stage ou d'apprentissage ou que votre exploitation accueille des travailleurs (prestataires, livreurs, vétérinaire…), vous devez avoir un Duer pour votre exploitation !

La FDSEA 21 vous propose d'apprendre à élaborer votre Duer grâce au logiciel d'évaluation *«Systera»* tout en démarrant sa réalisation lors d'une journée de formation collective.

Lors de cette journée, les thèmes étudiés porteront le matin sur le contexte réglementaire, les enjeux de l'évaluation des risques, les obligations de l'employeur et du salarié et la méthodologie (unité de travail, risques, mesures de prévention, niveaux de risque), puis l'après-midi sera consacré à la réalisation de cas pratiques sur le logiciel Systera à partir des situations de votre exploitation (démarrage de votre Duer). La prochaine session se déroulera à Bretenière jeudi 17 novembre.

La formation est gratuite pour les ayants droit Vivea, hors coût abonnement Systera: 50 €^{HT} pour les participants adhérents FDSEA option Main d'œuvre / 75 € ^{HT} pour les autres participants.

Renseignements et inscriptions au 03 80 68 67 67
ou accueil@fdsea21.fr



► Agenda

15/10 Vente à la ferme à Bessey la Cour

La récolte a été abondante et la famille Gagnepain réorganise, après un premier rendez-vous le 17 septembre, une nouvelle journée vente à la ferme dimanche 15 octobre de 10 heures à 17 heures. Seront proposés à Bessey-la-Cour : des pommes de terre, carottes et oignons à 0,60€/kg selon les critères, sans oublier des potimarrons et des échalottes. L'accueil sera personnalisé avec boisson et gâteaux offerts à l'arrivée. Une visite de la ferme comprenant un élevage de Parthenais et un poulailler label sera proposée.

28/10 Concours de l'Auxois Sud

La Fédération Charolaise de Côte-d'Or et le comice agricole de Pouilly-en-Auxois organisent pour la dixième année, le concours de l'Auxois-Sud samedi 28 octobre. Ce rendez-vous rassemblera des reproducteurs et reproductrices de race Charolaise. Programme de la journée : opération des jurys et classement des animauxde 8 heures à 11h30, repas avec tournedos Charolais à 13 heures, après-midi : exposition-vente, concours de dessins organisé en partenariat avec les écoles, 15h30 : remise des prix. Entrée libre et animations diverses. Tous les éleveurs intéressés par l'achat de reproducteurs de qualité sont invités. Renseignements à la Fédération Charolaise au 03 80 90 68 80. Réservation pour le repas auprès de Jean-Pierre Laprée (Velard, 21320 Pouilly-en-Auxois, 03 80 90 72 43) ou Éric Bize (Dionne, 21320 Chatellenot, 06 24 69 61 13).

Gab 21

Producteurs bio: la coupe est pleine !

Le 21 Septembre le Ministre Français de l'Agriculture annonce que *«l'Etat va cesser à partir de 2018 de verser des aides au maintien»*. Aujourd'hui, mercredi 4 octobre, la Commission européenne propose de renouveler pour dix ans l'autorisation de mise sur le marché du glyphosate, (molécule présente dans 750 produits utilisés par l'agriculture conventionnelle et déclarée par l'OMS cancérogène probable pour l'homme) et le gouvernement Français hésite à interdire ce poison.

Alors que nous, producteurs bio, avec le soutien des transformateurs bio, des distributeurs bio, et d'un nombre sans cesse grandissant de citoyens, nous construisons un véritable succès collectif Français, notre nouveau gouvernement semble avoir déjà renoncé à la nécessaire transformation de notre système agro alimentaire.

Femmes et hommes implantés sur nos territoires, nous déplorons que le glyphosate, qui porte atteinte à l'environnement et à la santé de nos concitoyens, collègues agriculteurs et consommateurs, ait pu se rendre indispensable auprès de nos collègues conventionnels. Nous avons pris conscience, depuis de nombreuses années de la dangerosité des produits chimiques utilisés en agriculture et avons cherché à développer une agriculture vertueuse, basée sur des pratiques culturales permettant de ne plus utiliser ces molécules chimiques. Notre exemple doit servir à une évolution indispensable du système agricole conventionnel soumis à la concurrence des marchés internationaux.

Pour ces agriculteurs bio, courageux et visionnaires, qui ont compris le besoin de faire évoluer notre agriculture, la suppression de l'aide au maintien est un très mauvais signal et sera préjudiciable au développement des productions biologiques. Les aides à la conversion, que le gouvernement veut maintenir, si elles ne sont pas suivies d'aides au maintien, encourageront les effets d'aubaine, alors qu'il est nécessaire de pérenniser et soutenir durablement le changement de modèle agricole, tant attendu par une part importante de la société, et engagé par les agriculteurs biologiques.

Conscient du travail accompli, certain de rencontrer l'accord de nos concitoyens dans les mutations indispensables à l'agriculture, nous refusons de passer la bio en perte et profit d'un gouvernement obsédé par ses équilibres budgétaires.



Nous appelons les producteurs et productrices bio, les acteurs économiques du monde de la bio, les citoyens et leurs ONG à se mobiliser pour faire barrage à cette politique de courte vue.

Pascal Guérin, président du Gab 21

FDSEA

Les anciens réunis

L'assemblée générale de la section des anciens exploitants de Côte-d'Or s'est tenue ce lundi à Varois-et-Chaignot en présence d'une centaine de participants. La présidente Suzanne Ferrand a accueilli les adhérents du département et plusieurs représentants de sections extérieures.

Étaient également présents : Rémi Delatte (député de Côte-d'Or), Vincent Delatte (président du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et maire de Varois-et-Chaignot), Clovis Bonneau (Groupama), Dominique Bayen (président de la section bailleurs), Jacques Chalumeau (président de la section de Bourgogne-Franche-Comté), Vincent Lavier (président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or), Fabrice Faivre (président de la FDSEA21) et Gabriel Duthu (MSA Bourgogne).

Le bilan 2016, le foncier, les retraites, l'assistance aux personnes en difficulté, les nouvelles technologies au service des personnes isolées et les projets de la section ont été successivement abordés.



Formation au Pôle élevage à Créancey

Manipulation et contention des bovins le 19 octobre

Pour un éleveur, manipuler et contenir un bovin font partie des gestes du quotidien. Si une bonne relation entre l'éleveur et ses bêtes est un préalable indispensable pour travailler en toute sécurité, lorsqu'il s'agit d'immobiliser un bovin, l'éleveur doit aussi s'assurer qu'il dispose d'un système de contention efficace afin d'éviter de se mettre en danger. Ainsi pour s'assurer d'une bonne sécurité lors de la manipulation des animaux au(x) bâtiment(s) ou au pré, nous proposons une formation aux éleveurs afin de faire le point sur les conditions de contention conseillée en élevage bovin.

L'objectif de cette formation est de faire le point sur son système de contention et ses techniques de manipulation pour s'assurer de travailler dans de bonnes conditions, pour soi-même et ses animaux. La matinée sera consacrée à des rappels sur la perception sensorielle des bovins et leur comportement. Un point sera également fait sur les aides mobilisables pour installer un système de contention. L'après-midi sera, quant à lui, l'occasion de faire le point sur les moyens de contention disponibles, avec en point d'orgue, l'analyse d'un système de contention existant sur le terrain.

Une bonne contention est gage de sécurité, mais aussi de gain de temps. Cette formation s'adresse donc à tous les chefs d'exploitation qui ont un projet d'aménagement d'un système de contention à plus ou moins long terme ainsi qu'aux salariés agricoles en contact régulier avec des bovins, mais aussi à tous ceux qui souhaitent vérifier que leur système est adapté à leur situation. Si vous êtes intéressé, ou que ce sujet vous interpelle, n'hésitez pas à contacter votre Chambre d'Agriculture – Contact : Marie-Claude Guerrier 03.80.90.89.09.

Dans un récent rapport, la MSA faisait état du décès de 99 chefs d'exploitation suite à un accident du travail en France sur l'année 2015, dont près de la moitié étaient des éleveurs de bovins. 56% des accidents de travail des exploitants agricoles sont liées aux activités d'élevage, en filière bovine notamment.

Face à ce constat, la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or a souhaité s'associer au service prévention de la MSA pour proposer aux éleveurs de bovins la formation *«Manipulation et contention des bovins : préserver sa santé et le bien-être de son troupeau»*, le 19 octobre prochain, de 9 heures à 17 heures à Créancey.



États généraux de l'alimentation

Des discussions et de nombreuses questions

Annoncés par Emmanuel Macron en juillet dernier, ces Etats Généraux de l'alimentation ont pour vocation de faire émerger des propositions afin d'établir une feuille de route nationale concernant deux piliers. Le premier en matière de création et de répartition de valeur. Le second devant permettre une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous. Le 6 octobre dernier, la Nièvre s'est penchée sur le défi de la valeur ajoutée lors d'une table ronde au lycée agricole de Challuy.


Etats Généraux : des invités pour réfléchir de manière globale

Portée par la Chambre d'agriculture, cette table ronde était une co-invitation de la Chambre et du lycée de Challuy avec l'appui de la DDT. Les Etats généraux se composant de deux chantiers divisés en quatorze ateliers, une thématique a donc été choisie. Et à Nevers le sujet principal était : *«Comment créer, garder et répartir la valeur ajoutée dans la Nièvre au profit de l'agriculture et des territoires»*. L'objectif, tenter d'apporter des éléments de réponse aux travaux des ateliers nationaux 5 et 6. En l'occurence : *«Rendre les prix d'achat et des produits agricoles plus rémunérateurs»* et *«Adapter la production agricole aux besoins des différents marchés et au besoin des transformateurs»*. Pour engager une dynamique sur ces questions, huit acteurs de l'agriculture nivernaise étaient présents en compagnie des députés Perrine Goulet et Patrice Perrot. Emmanuel Bernard (Interbev), Eric Bertrand (président des abattoirs de Cosne), François Hauton (directeur de la Cuisine des Césars de Nevers), Didier Ramet (administrateur Terre d'Ovin, groupe Feder), Bertrand Ribaucourt (administrateur Sicarev), Antoine Roymé (directeur Carrefour Marzy), Régis Taupin (président de l'IGP Charolais de Bourgogne) et Patrick Tétard (administrateur Axéréal). Frédéric Guibert (directeur Leclerc Clamecy) initialement prévu parmi les intervenants, a finalement été excusé. Devant une salle accueillant élus, entreprises, professionnels du vin de l'élevage ou des cultures ainsi que des élèves de BTS, les discussions ont débuté sur un constat : la Nièvre est le premier département agricole de Bourgogne-Franche-Comté et le revenu moyen des agriculteurs est de moins de 400 euros mensuels. L'enjeu de la rémunération a donc été au cœur des trois axes abordés durant la matinée.

Perspectives locales et mondiales

Premier axe, *«organiser la production, investir dans les filières»*. Avec en filigrane une question : le département a-t-il besoin d'investissement structurant ? Pour Emmanuel Bernard, *«il faut s'adapter, on doit s'organiser»* avec le double objectif de developper les perpectives locales mais aussi de trouver des réponses mondiales. Pour Eric Bertrand, il faut organiser des micro-filières car *«individuellement ça ne fonctionnera pas»*. Côté débouchés, le directeur de Carrefour Marzy souligne que le souhait *«est de se fournir localement et on veut aller au-delà de la filière bovine. C'est la politique de l'entreprise»* même s'il concède *«qu'on a une certaine inertie. Charge à nous de simplifier les process»* ajoutant que les clients sont prêts à payer plus s'il y a la qualité. Concernant les abattoirs mobiles, Emmanuel Bernard pense que *«ça ne réglera rien»* et que *«le problème est de trouver les consommateurs»*. Eric Bertrand ajoutant que *«mobile ou pas, le souci vient du coût fixe des abattoirs»*. Bertrand Ribaucourt, pour sa part, considère qu'on *«est en pleine guerre économique et que ce n'est pas la Nièvre qui va acheter nos produits Il faut trouver des marchés, alimenter la Chine»*. L'exportation, c'est aussi le mot qui ouvre le deuxième axe : faut-il diversifier, se segmenter ? Patrick Tétard est clair *«on est dans un marché mondialisé, la Nièvre n'y échappe pas. On a une vocation exportatrice, ce n'est pas un gros mot»*. Et ce qu'il faut *«c'est baisser les coûts, la meilleure qualité d'un produit c'est son prix»*. Régis Taupin regrettant de son côté *«un problème de volonté politique»*, selon lui, il faut travailler sur l'image *«de l'autre côté de la frontière on a un regard admiratif sur la production charolaise»*. Didier Ramet recentrant la discussion sur *«le juste prix pour rémunérer qui devrait être de 4,50 euros le kilo»*.

Des filières et de l'innovation

Lorsque l'on soulève la question de la diversification version écotourisme, peu semblent trouver l'ouverture porteuse. Pour les uns, les journées n'ont que 24h et si certains en font, ce n'est peut-être pas une raison - toujours pour Didier Ramet - *«d'ouvrir toutes les niches»*. Eric Bertrand soulignant que *«s'il y a des valeurs ajoutées à faire sur ce volet, il faut y réfléchir»*. Pour Patrick Tétard même sentiment : *«on veut des filières dignes de ce nom, pas des impasses»*. Mais le débat sur la diversification fait long feu et le problème de la rémunération est à nouveau abordé tout comme le problème des marges, des taxes et des charges tout au long de la chaîne des intermédiaires. Interpellé par Stéphane Aurousseau sur le fait que la grande distribution ne fait que du saupoudrage avec quelques animaux payés à 4,50 euros et *«qu'il faut changer les règles du marché qui est faussé»*, Bertrand Ribaucourt répond que le *«problème est politique, que les dossiers sont politiques. Ce qui va nous sauver, c'est l'exportation»*. L'innovation, dernier axe abordé, l'a été rapidement faute de temps et les participants ont donné notamment à ce sujet la parole à Raphaël Sotty pour l'Agropôle du Marault. C'est le préfet, Joël Mathurin, qui a conclu cette matinée d'échanges en donnant ses convictions, comme le fait que les *«stratégies nivernaises doivent être défensives et offensives»* soulignant *«qu'il y a des choix stratégiques à faire, avec nos forces et nos faiblesses. La seule compétitivité prix n'étant pas gagnante à long terme. Il faut une compétitivité qualité et une différenciation du produit qui nécessite un leadership politique»*. Et d'ajouter *«l'état et la puissance publique ont aussi une partie de la réponse»*.

Au sortir de cette table ronde, on le voit, les idées ont été multiples et foisonnantes. Mais peut-être finalement la question qui résume le mieux cette matinée est elle celle d'un élève de BTS qui a simplement demandé à l'auditoire : *«Alors on fait quoi ?»*.

FABIENNE DESSEUX


Une salle attentive aux orientations proposées.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Bilan des vendanges

Des récoltes en baisse pour la deuxième année

Alors que les vendanges nivernaises sont entrain de se terminer et même si rien n'est encore définitif, on peut commencer à esquisser un premier bilan. Il faudra tout de même attendre décembre et la déclaration de récolte pour un chiffrage plus précis.



Depuis le gel d'avril, on le sait, le moral n'était pas forcément au beau fixe chez les viticulteurs. Et les inquiétudes quant aux aléas météorologiques ont rythmé jusqu'au bout la vie des vignerons. Mais comme le souligne Benoit Roumet, directeur du BIVC, il y a une certitude : «*le raisin est de très bonne qualité, il y a du sucre, de la fraicheur et donc de l'acidité*». Malgré tout, c'est la deuxième année que les vignes subissent ces températures ravageuses «*et de mémoire de vigneron on n'a pas le souvenir de gel comme ceux-là*». En 2016, Pouilly affichait 30% en moins, les côteaux du Giennois... moins 65% et même s'il faut donc attendre, on estime que cette année encore 30 ou 40% en moins sont possibles. Car, comme l'explique le directeur du BIVC «*il n'y a pas eu que le gel. Il y a eu des conditions particulières, orages, coup de grêle, coup de chaud... c'est compliqué...*» Mais impossible d'extrapoler sur les zones touchées, «*il n'y a pas de règles et ce ne sont pas forcément les mêmes secteurs qui sont concernés même si c'est parfois le cas. Il y a aussi des endroits qui auraient du logiquement geler et qui ont été épargnés*». Seule certitude, la récolte sera donc en baisse mais les grappes récoltées donneront un vin de qualité.

Des axes à developper pour se prémunir

Mais si le qualitatif est sauvegardé, Benoit Roumet estime qu'il faut désormais creuser certaines pistes afin de se prémunir des caprices du temps. Ces deux années – exceptionnelles dans le mauvais sens du terme – ne doivent pas être prises à la légère et il faut continuer à s'organiser pour lutter efficacement contre ce type d'intempéries. Pour lui, trois axes sont à developper. Tout d'abord les outils comme par exemple les tours antigel. Ce système de chauffage permettant de récupérer des températures plus chaudes de l'atmosphère afin de grappiller quelques degrés de manière rapide. Des dispositifs de plus en plus adaptés mais relativement onéreux. Il en existe d'autres comme, les bougies, le système d'aspersion, très délicat à manier, ou même l'utilisation de l'hélicoptère afin de brasser l'air. Autre moyen plus pragmatique de se protéger : les assurances. Sauf qu'actuellement, les viticulteurs souscrivent facilement contre la grêle mais pas assez contre le gel. Enfin, Benoit Roumet pense qu'il y a une carte à jouer avec la gestion des stocks : «*cela permet d'éviter les ruptures de vente dans un marché de plus en plus volatile*». Mais pour lui, l'objectif à atteindre serait un mix de ces trois solutions afin d'ouvrir le plus grand parapluie possible au dessus des vignes nivernaises.

FABIENNE DESSEUX

Quentin David - Château Favray

Un tiers de récolte perdu

Quentin David, a terminé il y a une dizaine de jours ses vendanges. Producteur de Pouilly-Fumé, il est propriétaire d'environ dix-sept hectares et avait déjà perdu en 2016 la moitié de sa récolte à cause du gel. Cette année, il estime la perte à un tiers. Deux années consécutives où le gel a été destructeur dans des proportions jusque-là inédites. Cela fait de nombreuses années que Quentin David utilise le système de protection par aspersion qui couvrait jusqu'à présent cinq hectares de ses vignobles. Il avait le projet de l'étendre mais l'année 2016 lui a fait accélérer la mise en œuvre et les 1 900 mètres de tuyaux nécessaires sont désormais sur sa propriété en attendant d'être installés. L'année prochaine, six hectares de plus seront donc à l'abri. Mais ce système n'est pas adapté à la majorité puisque qu'il faut disposer d'eau, d'un parcellaire suffisamment grand et de sols filtrants. De plus, parmi tous les dispositifs, il est le seul à pouvoir engendrer des dégâts et nécessite une utilisation très pointue. Mais pour Quentin David, malgré un investissement financier lourd et les risques inhérents à cette méthode, l'aspersion a fait ses preuves. Lorsqu'on lui pose la question des assurances, il avoue ne pas y voir grand intérêt. Bien sûr, il est assuré contre la grêle et en matière de gel, si on opte pour des dispositifs de protection – quels qu'ils soient – c'est pour lui l'un ou l'autre, un choix à faire. Pas la peine de faire doublon avec une assurance-récolte

d'autant que l'objectif est avant tout d'obtenir du raisin. L'investissement est donc de mise. De toute façon, explique Quentin David : «*on a un métier où on vit avec le ciel, c'est toujours difficile de faire des pronostics*». Quant à la question des stocks, il affirme y être sensibilisé et en reconnaît l'intérêt. Mais il souligne enfin avoir interpellé – avec d'autres – députés et préfet au sujet de la fiscalité de ces stocks qui est loin d'être favorable aux vignerons et s'apparente «*à une double peine*».

FABIENNE DESSEUX

Alain Pabiot - Domaine des Fines Caillottes

15% de dégâts



Dix jours après la fin des vendanges, Alain Pabiot peut souffler. Après une année catastrophique en 2016 qui avait vu 60% de sa récolte détruite par le gel, cette nouvelle cuvée n'a subi «*que*» 15% de dégâts. Et dans un constat partagé avec ses homologues, il s'attend à «*une très belle qualité de vin, structuré, équilibré*». N'ayant pas de parcelle assez grande, l'arme la plus efficace pour ce viticulteur, c'est la tour antigel. Des installations qui sont pensées en collectif avec ses voisins. Trois tours étaient déjà à l'œuvre et cinq autres sont en cours d'installation. Ces «*machines à vent*», comme il aime à les nommer, ont à la fois l'avantage d'élever la température pour éviter le gel, mais aussi d'assécher. Car les températures froides ne sont pas les seules ennemies et l'hygrométrie doit elle aussi être surveillée. En effet, le soleil peut brûler des bourgeons trop humides, or «*si c'est sec, on ne gèle pas*». Plus simple d'utilisation, la tour antigel est donc pour lui le bon moyen de se prémunir même s'il faut réfléchir en pensant mutualisation des outils puisque les parcelles sont souvent très imbriquées. Et qu'une fois encore, ces systèmes sont onéreux. Cette deuxième année – avec ces épisodes de gel – sont pour lui aussi «*du jamais vu*». Et lorsqu'on évoque les diverses méthodes employées par les professionnels (hélicoptères, bottes de foins brûlées...) Alain Pabiot parle de «*l'énergie du désespoir*» qui a tenu les viticulteurs afin de ne pas tout perdre. En ce qui concerne les assurances, comme d'autres de ces collègues, elle n'est pas la solution adaptée. Car en toute logique, «*il faut préférer une véritable protection contre le gel et avoir du vin*». Commercialement parlant, et si le stock est aussi l'un des axes pour éviter la catastrophe, il pense qu'il va tout de même falloir deux ou trois ans pour se remettre. «*On freine les clients, on espère ne pas les perdre mais l'argent perdu ne se retrouve pas*».

FABIENNE DESSEUX

Sommet de l'élevage de Clermont-Ferrand

Des prix pour un éleveur de Bazolles



Cédric Torcol : Japelou peut faire sa fieré

Ce salon européen des professionnels de l'élevage a de quoi impressionner. Trois journées, 2.000 animaux de haut niveau génétique, des concours interrégionaux et nationaux dont le concours national limousin qui rassemble - tout confondu - près de 400 bêtes venues de la France entière. Et comme l'explique Cédric Torcol, éleveur polyculteur du Gaec de Selins, lorsqu'il est arrivé sur le pré-ring il pouvait douter devant la qualité des autres animaux présentés. Installé depuis 2008 à Bazolles, il élève, avec son oncle, 80 limousines inscrites aux HBL et 160 charolaises aux HBC. Pour ce baptême du feu, il était venu avec deux taureaux limousins. Lampion, âgé de deux ans, et Japelou, âgé de trois ans. Et si Lampion n'a pas démérité dans sa catégorie arrivant douzième sur quarante-trois, Japelou, quant à lui, est arrivé septième sur vingt-cinq. Suite à ce joli résultat, le juge l'a ensuite sélectionné pour participer au prix spécial « mâle adulte qualité boucherie » où il a terminé sur la troisième marche du podium ! C'est aussi une troisième place qu'il a décrochée dans le challenge *«insémination artificielle»*. *«On est super contents, sourit Cédric Torcol. Le niveau est ultra relevé et aller à ce concours permet de se situer. Cela conforte»*.

«Il me reste du chemin à parcourir pour arriver à l'excellence»

De retour dans la Nièvre après cette première expérience et ces excellents résultats, il est maintenant «*sur motivé ! Au départ on a peur d'être ridicules, c'est très impressionnant, puis on se rend compte que l'on est dans le ton. Je savais que j'avais de bons animaux*». Dans la qualité boucherie, «*je pensais que Japelou avait ses chances. Il est complet, il remplit tous les postes morphologiques…*» Mais au-delà de la satisfaction, il avoue volontiers : «J*'ai une pointe d'émotion. C'est du travail, beaucoup d'investissements et certains élevages ne repartent même pas avec une plaque*». Mais si cette reconnaissance est la bienvenue, il sait «*qu'il (me) reste un bout de chemin à parcourir pour arriver à l'excellence*». En attendant, Cédric Torcol savoure ces récompenses et espère qu'elles susciteront un rayonnement : «*Comme je vends des animaux reproducteurs, cela donne de la notoriété*» qui, il le souhaite, se concrétisera en retombées commerciales. À 34 ans, cet éleveur qui fait aussi de la vente directe de viande, a en tous cas toutes les cartes en main pour réussir son pari sur l'avenir.

FABIENNE DESSEUX

▸ *Agenda*

15/10 - Fête des Fruits
De 10h à 12h et de 14h à 18h, au Musée de la Machine Agricole et de la Ruralité, à Saint-Loup-des-Bois. Au programme : fabrication de cidre avec dégustation et vente ; identification de vos fruits (apporter 3 ou 4 fruits sains d'un même arbre) ; visite du Musée de la Machine Agricole. Cette fête est réalisée en partenariat avec les Croqueurs de pommes et Le Greffon (Groupe pour la Renaissance des Espèces Fruitières Oubliées de la Nièvre).

16/ 10 et 26/10 - Maitre d'apprentissage : Renforcez vos capacités d'accueil et d'encadrement
Formation de deux jours lieu défini en fonction des participants, destinée aux employeurs maitres d'apprentissage. L'objectif : se positionner en tant que tuteur et développer sa capacité à accueillir des apprentis pour la transmission des savoirs. Contact : Maud PERROY, conseillère installation, diversification et coach à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre

19/10 - Foire aux veaux reproducteurs charolais de Corbigny
Sous le marché couvert, route de Saint-Saulge

20/10 - La MSA
La MSA Bourgogne organise un Forum Santé à la Mairie de Saint-Saulge, de 10h00 à 19h00
Une journée de sensibilisation de prévention de la santé par l'alimentation.
Au programme, plusieurs animations seront au rendez-vous : L'histoire de la pomme, visite du verger sauvegarde de Saint-Saulge, table ronde,stands, livrets...
Gratuit et ouvert à tous

Informations pratiques :

Concernant le concours bovins de Luzy du 17 novembre prochain. Règlement sanitaire : Le comité des foires et concours de Luzy a décidé de demander la garantie « Bovins non IPI » pour les bovins participants.Cette dernière s'ajoute donc au règlement sanitaire IBR que le comité avait validé et qui est paru dans terre de bourgogne n°1442.

A compter du 1er novembre, la sous-préfecture de Château-Chinon sera ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et également les lundi et mercredi de 13h30 à17h.

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

Calamités fourrages 2016 - Un point sur le dossier et sur le zonage éligible en présence de la DDT le lundi 16 octobre

C'était une demande forte des agriculteurs du piémont du Morvan ces dernières semaines. Après la diffusion de la cartographie du zonage retenu pour l'éligibilité aux aides calamites fourrages 2016, plusieurs territoires fortement impactés par l'humidité du printemps 2016 n'ont finalement pas été retenus (Bazois, secteur de Moulins-Engilbert, vallée de l'Aron) ce qui a légitimement généré des questionnements, voire de l'amertume. Afin d'apporter des explications sur les contraintes administratives s'étant imposées à la finalisation de ce dossier, les agriculteurs sont invités à une réunion organisée par la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs, en présence de la DDT de la Nièvre, lundi 16 octobre 2017, à partir de 18h30, à la mairie de Chatillon en Bazois. Pour tous renseignements sur le sujet, prenez contact avec la FDSEA au 0386934092.

S.L – FDSEA 58

Nourrissez vos sols avec du **compost agréé Ecocert**, l'apport de MO permet pour le semis direct une vie du sol



DEVAEL est spécialisée dans la collecte et le traitement des déchets, en particulier les déchets verts.
Ces matériaux sont broyés, calibrés à 0/10, compostés et triés pour devenir un intrant dans le cadre de l'agriculture durable.
- Intrant disponible sur la base de 1€ ht/m³.
- Convient à tous types de sols.
- Possibilité de livraison à la ferme ou au champ (tarif en sus) par camion-remorque de 40 m³.
- Composition MO - Azote - Oligoéléments - phosphore - potassium - calcium
- Analyse délivrée à chaque commande.
- Stock permanent de 10 000 m³.

DEVAEL
Roland HANNON
06 72 07 71 23 - 03 86 23 02 10
Mail: devael@wanadoo.fr

STOCK MATERIAUX ORGANIQUES visible
Impasse de la Sablière
58000 St Eloi

Bourse de l'emploi Anefa

La bourse 100% dédiée à l'emploi

Quand le marché de l'emploi en France est extrêmement tendu, le secteur agricole compte, lui, parmi les plus importants employeurs nationaux, avec pour problématique majeure de trouver et attirer des compétences là où se situent les entreprises agricoles.

C'est le rôle attribué par l'Anefa (Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture) à la Bourse de l'Emploi, un service destiné aux postulants comme aux recruteurs. Les 7 000 offres d'emplois en agriculture diffusées par la Bourse de l'Emploi en font un acteur primordial qui contribue et améliore le pourvoi des emplois du secteur, à travers la mise en relation des recruteurs et candidats en agriculture. Avec une fréquentation en hausse constante, le site de la Bourse de l'Emploi ne cesse de confirmer sa place de référent en matière d'emploi agricole.
Celui-ci, vous permet de passer tous types d'annonces d'offres d'emploi, saisonnier, CDD, CDI et même stage. Il s'agit d'un site internet visible par tous spécialisé dans le secteur de la production agricole. Vous pouvez consulter et déposer en ligne les offres et les demandes d'emploi. Le principe est simple, vous recherchez un saisonnier pour la période estivale? Il suffit de contacter la gestionnaire Bourse de l'emploi, et de lui faire part de vos besoins. C'est-à-dire, les missions à réaliser par le salarié (par exemple: l'alimentation, le soin aux animaux, la conduite d'engin agricole, la traite, les clôtures…), l'expérience, la formation souhaitée le type de contrat, la durée, le salaire et les conditions de travail (horaires, travail les week-ends, avantage en nature type logement, repas…). Toutes ces informations sont nécessaires pour renseigner l'offre et la rendre la plus complète possible. Vous pouvez également directement créer votre espace personnel sur le site et gérer vos offres de chez vous. Une fois rédigée, l'offre est directement visible sur le site. Les candidats intéressés peuvent postuler en ligne, l'animatrice reçoit les CV et effectue une pré-sélection en gardant ceux qui correspondent le mieux aux exigences de l'exploitant.
Le service emploi de la FDSEA ne s'arrête pas là. Nous disposons d'une juriste, qui réalise des prestations de service. Comme la réalisation des contrats de travail, des bulletins de paie et la déclaration sociale, des documents de fin de contrat, des demandes de régularisations auprès de la MSA… et plus généralement du conseil juridique en droit du travail pour vous aider dans vos démarches. Nous nous chargeons de vos tâches administratives, et vous vous consacrez totalement à votre métier.
Pour contacter la gestionnaire Bourse De l'Emploi il vous suffit de composer le 03 86 93 40 93, et pour contacter notre juriste, il faut appeler au 03 86 93 40 92 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, ou par mail à emploi.fdsea58@orange.fr

SERVICE EMPLOI FDSEA58

Calamités fourrages 2016

Un point sur le dossier et sur le zonage éligible

C'était une demande forte des agriculteurs du piémont du Morvan ces dernières semaines. Après la diffusion de la cartographie du zonage retenu pour l'éligibilité aux aides calamites fourrages 2016, plusieurs territoires fortement impactés par l'humidité du printemps 2016 n'ont finalement pas été retenus (Bazois, secteur de Moulins-Engilbert, vallée de l'Aron) ce qui a légitimement généré des questionnements, voire de l'amertume. Afin d'apporter des explications sur les contraintes administratives s'étant imposées à la finalisation de ce dossier, les agriculteurs sont invités à une réunion organisée par la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs, en présence de la DDT de la Nièvre, lundi 16 octobre 2017, à partir de 18h30, à la mairie de Chatillon en Bazois. Pour tous renseignements sur le sujet, prenez contact avec la FDSEA au 0386934092.



Concours Agricole de Nevers

Une nouvelle édition au Marault

Le plus ancien concours de la race charolaise revient comme chaque année au mois d'octobre sur le site du Marault. Une occasion pour les éleveurs de s'évaluer.

Depuis le mois de mai, c'est désormais André Bourry qui est à la tête de la Société d'agriculture, organisatrice du rendez-vous. Il remplace ainsi Jean-Luc Gauthier après douze années passées à la tête de l'association. La 164ème édition reste pour l'instant sur le modèle des années passées. Comme l'explique André Bourry, les animaux arrivent le 26 octobre. Au total, ils seront plus de deux cent - majoritairement issus de la Nièvre et un peu du Cher - soit une trentaine de plus qu'en 2016. La journée phare étant le vendredi 27. Le matin sera dédié aux jugements des femelles de l'année et aux femelles adultes ainsi qu'aux mâles adultes. L'après-midi aux veaux de l'année. Prix d'honneur, prix d'ensemble, prix de synthèse... pour le président - agriculteur à la retraite de Saint-Jean-aux-Amognes - ce moment *«est l'occasion pour les éleveurs de s'évaluer entre eux»*. Et André Bourry souligne *«que le concours reste très performant. Et au niveau de la race, c'est bien de pouvoir se juger entre éleveurs»*. Mais il est persuadé qu'il faut faire évoluer le Concours Agricole, l'ouvrir par exemple plus largement au grand public. *«S'il se déroulait en ville, cela serait peut-être plus simple pour attirer du monde»*. Et si la tradition, comme le samedi avec les officiels et les éleveurs autour d'un plat partagé - une tête de veau - reste de rigueur, André Bourry veut dorénavant miser sur des formats dans l'air du temps. Ainsi dans l'avenir il veut mettre en œuvre des idées neuves pour mettre en avant la qualité des bêtes proposées. Il souhaiterait voir la création d'un site internet entièrement dédié au Concours Agricole de Nevers : *«Avoir les photos , pouvoir consulter les fiches des animaux, c'est une idée à creuser»*. Durant les six ans de son mandat, il certain que la tradition fera peau neuve.

FABIENNE DESSEUX



Émissions sur RCF Nièvre

L'agriculture sur les ondes

L'idée est née il y a un peu plus d'un an à l'initiative de RCF. La radio voulait donner la parole au monde rural trop souvent silencieux. Pour se faire, Olivier Guillaume a contacté la Chambre d'agriculture qui prend désormais l'antenne une fois par mois.

C'est en septembre 2016 que la première émission de *«La ferme Nièvre au fil des saisons»* a vu le jour. Quelques semaines auparavant, lorsque Olivier Guillaume, directeur des programmes et journaliste à RCF Nièvre, contacte Julie Lagord, chargée de communication à la Chambre consulaire, il souhaite mettre en place une émission régulière. Une ouverture aux médias accueillie plus que favorablement. L'occasion de donner la parole aux agriculteurs, faire découvrir leur vie quotidienne mais aussi leurs projets. Car si la Nièvre est un département rural, on ignore encore trop souvent comment vivent les exploitants ou les éleveurs. De son côté, la Chambre voulait aussi mieux expliquer son rôle et souhaitait faire parler les professionnels de l'agriculture, loin des sujets polémiques dont sont parfois friands certains médias. Animée par Olivier Guillaume, l'émission d'une demi-heure a déjà abordé de nombreux thèmes comme de savoir ce qu'est une exploitation agricole, découvrir les grandes cultures du département, les filières viande ou mettre en lumière l'enseignement agricole, la viticulture ou la diversification.
«La ferme Nièvre au fil des saisons» - qui vient de débuter sa deuxième année sur les ondes, est diffusée un lundi par mois et rediffusée le lendemain. A l'image de la Nièvre, les sujets abordés sont divers, les invités aussi. Car comme le souligne Julie Lagord, le département offre la possibilité d'expliquer au public comment se rythme la vie des agriculteurs : *«pourquoi les tracteurs sont là à telle période, pourquoi les vaches sont dehors ou non… comprendre la réalité du terrain»*. Et au-delà, le magazine veut aussi ouvrir le micro aux innovations, aux projets atypiques. Mettre en valeur les idées présentes sur le territoire. Chaque émission est aussi l'occasion d'un agenda afin de connaître les événements, les portes-ouvertes ou les formations. Des rendez-vous à destination des auditeurs qu'ils soient agriculteurs ou non. Et la diffusion n'a rien d'anodine puisque RCF Nièvre, c'est quatre fréquences, couvrant la majeure partie du département et aussi certains départements limitrophes. De plus, comme le souligne Olivier Guillaume, il y a trois degrés de programmation : *«local, inter-régional et national»* et il est déjà arrivé à l'émission de la Chambre d'être diffusée bien au-delà de nos territoires.

FABIENNE DESSEUX

Pratique :
***«La ferme Nièvre au fil des saisons»* émission diffusée un lundi par mois à 19h30 et rediffusion le mardi à 11h30. RCF Nièvre, quatre fréquences : Château-Chinon 96.8 ; Clamecy 89 ; Cosne-Cours-sur-Loire 103.8 ; Nevers 89.2 La totalité des émissions est à écouter en podcast sur le site de RCF ou de la Chambre d'agriculture. La radio peut aussi être écoutée via une application gratuite à télécharger. Si vous souhaitez communiquer des sujets à RCF, vous pouvez contacter la rédaction par mail : olivier.guillaume@rcf.fr**

Nécrologie

Un arbre est tombé !

Il est des hommes qu'il n'est pas nécessaire de côtoyer longtemps pour deviner qu'ils sont d'exception. Marcel Huré en faisait partie.

A l'annonce de ta disparition, difficile de ne pas se remémorer ces mots de Malraux… *«Les chênes qu'on abat»*. De l'arbre, tu avais la stature, cette force naturelle qui en imposait, sans qu'il te soit nécessaire de forcer le trait.

Des mains d'envergure, faites pour le travail de la terre, comme ton pas lourd de paysan. Un joli nom que celui de paysan, que tu affectionnais et revendiquais avant tout.

On dit du rouge que c'est une couleur qui remue les passions, synonyme de chaleur, d'énergie et de fort caractère… Une couleur qui te ressemble tellement et que tu affichais fièrement en toutes circonstances.

Cravate les jours d'assemblée générale et pull les jours de manif. Rouges aussi certaines colères, quand l'injustice se faisait trop grande et que ta voix de stentor prenait le relais pour défendre l'autre. Rouges aussi parfois tes lectures, pour apaiser la colère et garder le cap.

D'une grande discrétion, tu savais toutefois prendre la plume en la trempant dans l'encre de l'humilité et de la sincérité. Comme cette *«lettre à l'adresse de ceux qui savent et autres donneurs de leçons»*, envoyée aux rédactions.

Tu y racontais alors ta vie de paysan avec des mots forts, des mots vrais, teintés de passion et de détermination, face à la crise agricole qui s'amorçait… Je me souviens aussi de ton témoignage dans ces colonnes l'an passé, pour les 70 ans de la FNSEA et de cet appel à l'attention des plus jeunes: *«N'ayez pas peur, osez ! Ayez confiance et allez y !»* Des mots qui résonnent forts encore aujourd'hui.

Au moment de conclure ces quelques lignes, ce souvenir de la foire Saint-Martin à l'automne dernier. Tu y arborais comme souvent, ce couvre-chef noir, compagnon de toutes les manifs et ramené, m'avais-tu expliqué, d'un voyage au Québec. Il vous avait conduit jusqu'au petit village de Saint-Placide, avais-tu rajouté fièrement, en m'interrogeant sur l'identité de son habitant le plus célèbre.

Je me souviens de ta surprise, quand je t'ai dit partager la même passion pour Gilles Vigneault… A l'heure de ton dernier voyage, permets moi de te dédier ces quelques vers du grand poète québécois :
«Le voyageur ne revient guère,
Le voyageur ne revient pas.
Le voyageur ne s'en va guère,
Le voyageur ne s'en va pas…»

A son épouse, à ses enfants, à sa famille et à tous ses amis, le journal Terres de Bourgogne présente ses plus sincères condoléances.

DOMINIQUE BERNERD



Marcel Huré a fait partie du groupe d'agriculteurs qui ont lancé les Jardins de la Croisière : *«il a été administrateur plusieurs années malgré l'éloignement entre Méré et Sens. Nous l'avions retrouvé lors des 20 ans de l'association, encourageant les équipes à poursuivre le travail. Toute l'équipe des Jardins partage la tristesse de la famille Huré et du Monde agricole de l'Yonne».*

Attentif aux Hommes...



Marcel n'est plu, sa force physique et morale a été vaincue par la maladie. Quel acte de courage pendant celle-ci, jamais une révolte, toujours le sourire et une lucidité remarquable. Jusqu'à dix jours avant de rendre l'âme, il suivait les travaux de la section des anciens exploitants mais, ce jour-là, il m'a dit *«Marie-Jeanne, je décroche»*. C'est la dernière fois que je l'ai eu au téléphone.
Marcel a mené de grands combats syndicaux et il était attentif aux Hommes. Il souhaitait que chacun soit un homme ou une femme debout. Il s'est engagé à SOS agriculteurs en difficulté, Aux Jardins de la Croisière à Sens, il aimait se retrouver avec l'amicale des anciens élus de la Chambre d'agriculture, il ne manquait pas d'aller à de nombreuses Assemblées Générales pour lesquelles la section des anciens exploitants est sollicitée.
Un point qui me revient, car chaque année il en parlait, *«Le Bourru !»* C'était un rite incontournable, le bouquet final des récoltes. Marcel, c'était le bon sens paysan dans le travail, dans les responsabilités comme dans la convivialité.
Merci Marcel.

MARIE-JEANNE RONDEAU , 1ÈRE VICE-PRÉSIDENTE, SDAE 89

Une figure de proue du syndicalisme s'est éteinte



C'est avec une immense tristesse que nous avons appris vendredi le décès de Marcel Huré qui se battait contre la maladie depuis de longs mois. Marcel avait été président de la FDSEA de 1993 à 2000, il était actuellement président de la section des anciens exploitants depuis 2013.
Que ce soit en tant qu'actif ou ancien, ce grand humaniste a toujours eu à cœur de défendre les valeurs fortes de notre métier. Fier d'être un Paysan, il était convaincu que le collectif apportait plus aux hommes que l'individu seul. Il n'oubliait jamais de remettre l'humain au centre de chacune de ses décisions. En véritable passionné qu'il était, il continuait à s'intéresser aux nouveaux modes de productions et à l'évolution permanente de nos professions.
Depuis quelques années, il était choqué de la situation économique que traversaient les exploitants du département et n'avait pas hésité à faire part de son indignation dans une lettre ouverte adressée à la presse. Il avait consacré ses mandats de président de la section des anciens à défendre les retraites agricoles qui n'étaient pas à la hauteur du travail accompli par les exploitants. Il avait à cœur de maintenir la convivialité et la solidarité propres à cette section. Il n'aura eu de cesse de s'insurger toujours contre les dérives de l'administration en regrettant qu'elles ne fassent pas usage du bon sens paysan si cher à son cœur.
Engagé sur tous les fronts, ce militant dans l'âme, donnait sans compter de son temps auprès du monde agricole, mais aussi du rugby, de sa municipalité et de sa paroisse.
Nous garderons comme un héritage la profonde humanité qu'il incarnait au quotidien et dans toutes ses interventions. Nous garderons à l'esprit l'humour qui caractérisait cet être entier et digne.
C'est donc avec une très grande émotion, qu'au nom de la FDSEA de l'Yonne et de tous ses adhérents, actifs ou anciens, et des salariés, nous adressons nos condoléances à sa famille et à ses proches.

DAMIEN BRAYOTEL, PRÉSIDENT DE LA FDSEA DE L'YONNE

Droiture, honnêteté et courage…

«Marcel,
Pourquoi ? Pourquoi faut-il en arriver là ? Aujourd'hui, tu nous quittes sur la pointe des pieds, après avoir tant œuvré pour la profession agricole avec une incroyable conviction qui nous entrainait tous dans la même direction. Le destin en a décidé autrement. Nous n'oublierons jamais les bons moments passés ensemble. Ton ombre planera toujours au-dessus de nous. Ta droiture et ton honnêteté envers tes décisions resteront dans nos têtes et nos cœurs. C'est avec beaucoup de courage que tu as affronté cette terrible maladie. Jamais un mot pour te plaindre, mais hélas tu as baissé les bras. Épuisé, le mal t'a emporté dans l'au-delà. Bien des fois ta fatigue était visible, mais ta force et ton énergie passaient par-dessus tout et notre espoir reprenait le dessus. Ta famille, restée digne dans la douleur, nous montre combien tu le méritais. Tous tes amis, par leur présence autour de toi et leurs témoignages, en sont également la preuve.
C'est avec regret que nous te disons au revoir. Repose en paix».

ELISABETH PATHIER
RESPONSABLE COMMISSION VOYAGES ET LOISIRS
SDAE 89

Chambre d'agriculture 89

«Bienvenue à bord !»

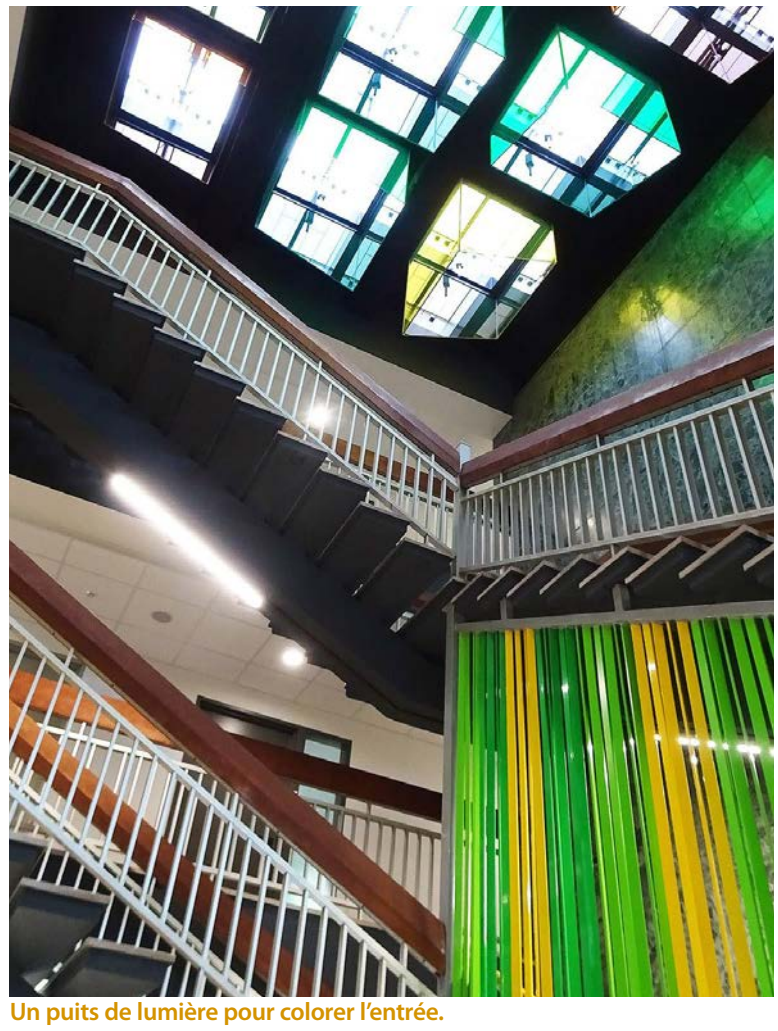
La Chambre d'agriculture de l'Yonne a réintégré cette semaine ses locaux historiques du 14 bis rue Guynemer à Auxerre, dans un bâtiment refait à neuf après plus de 20 mois de travaux.

«Prenez le temps de découvrir votre nouveau cadre de vie, ne déplacez pas un meuble seul, vous abimeriez le revêtement du sol…!» Sur un tréteau trônant dans l'entrée relookée du bâtiment, quelques ultimes consignes signées du *«capitaine du navire»*. Un navire qui a fini par jeter l'ancre à son port d'attache du 14 bis rue Guynemer, après une longue absence pour cause de travaux, en escale dans les terres lointaines du 62 de l'avenue du même nom… L'heure était au réemménagement ce lundi pour les salariés de la Chambre d'agriculture et partout un même décor de cartons vides, au fur et à mesure que l'on s'approprie son nouveau bureau… Sur les plinthes et les murs, des post-it pour signaler aux ouvriers encore présents, quelques retouches à effectuer : *«des bricoles, le gros est fait»*, selon le directeur Hervé Mivielle, qui veille au grain après quelques sueurs froides suite à un report du déménagement initial, prévu fin août. Conséquence de retards pris dans les travaux de rénovation. Flotte dans l'air une odeur de résine : ultimes travaux de revêtement extérieurs.

Le puits de lumière qui baigne le nouvel atrium apporte une touche colorée à l'ensemble. Un relooking qui en surprendra plus d'un et ne devrait laisser personne indifférent ! Pour la grande salle d'assemblée, il faudra patienter encore un peu, mais promis, tout sera fin prêt pour la prochaine session de novembre. Quand à l'ascenseur, une bonne nouvelle : il fonctionne ! Reste à chacune et à chacun, à s'approprier les lieux, mais *«l'équipage»* est déjà opérationnel et attend ses premiers visiteurs. Avec ce message signé *«Cap'tain Mivielle»*, au dessus des consignes inscrites sur le paperboard dans l'entrée : *«Bienvenue à bord !»*

Chambre d'agriculture de l'Yonne
14 bis rue Guynemer - Auxerre
Tél : 03 86 94 22 22
Heures d'ouverture du lundi au vendredi :
De 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 17 h 30

DOMINIQUE BERNERD


Un puits de lumière pour colorer l'entrée.



Quelques rangements encore à effectuer, mais Christine est déjà à son poste et attend d'accueillir ses premiers visiteurs.


Reste encore quelques travaux à effectuer dans la grande salle d'assemblée.


En espérant que le soleil soit de la partie, comme lors de l'édition 2015.

Marché rue de Chine

Marché des Terres de France

L'Yonne des terroirs donnera une nouvelle fois rendez-vous au public parisien ce dimanche, pour la 24e édition du marché des producteurs, rue de la Chine, dans le XXe arrondissement.

Combien seront-ils encore ce dimanche, à arpenter les trottoirs de cette petite rue nichée entre Belleville et Père Lachaise ? Au fil des années, la tradition s'est installée et nombreux sont les résidents de ce XXe arrondissement à l'accent faubourien, à inscrire chaque automne, la date de ce marché de producteurs de l'Yonne dans leur agenda. Un marché des Terres de France qui ouvrira ses portes dès 8 heures pour les plus matinaux (ou les plus prudents !) et dont l'inauguration s'effectuera en fin de matinée, en présence de la Maire de l'arrondissement, Frédérique Calandra, du président de la FDSEA de l'Yonne, Damien Brayotel et de Jérôme Despey, Secrétaire général de la FNSEA. Et avec, bien sur, la participation des agriculteurs de l'Yonne, qui invitent le public à venir découvrir jusqu'à 19 heures, leurs meilleurs produits issus de leurs terroirs. En provenance directe de leurs exploitations ou de leurs ateliers. Avec pour la première fois, la présence des *«cousins»* de Franche-Comté, régionalisation oblige, autour d'un stand faisant la promotion des fromages de Comté et autres Morbier.

Les producteurs icaunais présents

Le Pain retrouvé (pains divers, biscuits maison) ; Domaine des Genèves (vins de Chablis) ; Didier Boisset (Maraicher) ; Joël Boname (poulets fermiers, terrines) ; Gaec Desmoutiers-Breton (fromages de chèvres) ; Christine Busson, la Ferme aux abeilles (miels et dérivés) ; Domaine Chalmeau (vins de Bourgogne, Chablis, Chitry, Irancy) ; Domaine La Charloise (cidre, jus de pomme, eaux de vie) ; Ets Dosnon (miels et produits à base de miel) ; Chocolaterie Féret (chocolats, spécialités régionales) ; Frédéric Fernandès (terrines, sautés d'agneaux) ; Gaec du Val d'Auré (fromages Soumaintrain fermiers) ; Francis Ghérardi (vins de Bourgogne) ; Hervé Henry (confitures, tomates) ; Guy Martin (légumes divers) ; L'escargot du Morvan (escargots préparés) ; Jérôme Rabuat (foie gras de canards, produits dérivés) ; Huilerie des Fouets (huiles) : La Cave du Maître de Poste (vins de Bourgogne) ; Domaine de Mauperthuis (vins de Bourgogne, Irancy, Chablis) ; Domaine Thibaut (Bourgogne Chitry, Cotes d'Auxerre, crémant) ; Domaine Tupinier (Chablis, Irancy, crémants, ratafia…)

DOMINIQUE BERNERD

Arboriculture

Le temps des pommes

Producteur de fruits à Jussy, Sébastien Mahoudeau fait partie de ces rares exploitants à se consacrer exclusivement à l'arboriculture.

«*Pour faire de la compote, qu'est-ce que vous me conseillez?*» Pinova à la robe rouge carmin, Granny Smith au vert acidulé, Starking violacée… Les clients du jour ont l'embarras du choix, mais Sébastien Mahoudeau est bon conseilleur. Installé à Jussy, au cœur de ce sud auxerrois dédié depuis longtemps à l'arboriculture, il y exploite 14 ha de vergers. L'un des seuls professionnels du secteur, à se consacrer encore exclusivement tout au long de l'année à la production fruticole.

Deux semaines de suite qu'il ouvre le samedi son hangar aux visiteurs pour proposer en vente directe une partie de sa dernière récolte de pommes. «*Et l'été, vous avez aussi des pêches ou des nectarines?*» Mauvaise pioche ! Cette année, le gel a encore frappé, réduisant la production à néant.

Un scénario qui a tendance à se multiplier depuis quelques temps et Dame nature fait payer un lourd tribut aux producteurs, même si cette année le pire aura été évité : «*c'est meilleur que ce que je pensais ! Sur 10 ha de cerisiers, j'ai pratiquement 4 ha à avoir gelé à 100%, on n'a pas mis les pieds dedans et au final, il me manque à peine une dizaine de tonnes de cerises. Par rapport à l'an passé, on ne va pas se plaindre*» Pas facile de jongler avec les aléas climatiques et de vivre à l'année de son travail : «*c'est galère, vraiment galère ! Il y a facilement du potentiel pour faire travailler une deuxième personne à temps complet sur l'exploitation, mais les ressources ne sont pas là pour la payer*».

Le temps des cerises voit se multiplier les vendeurs le long des routes, faisant parfois chuter les prix, au grand désespoir de Sébastien Mahoudeau : «*C'est quand même dommage de ne pas parvenir à s'entendre entre producteurs. On est marchand de fruits, pas de tapis ! De toute façon, notre prix de revient est à 2,20 € le kg, on ne va quand même pas vendre en dessous*».

Un souhait : voir un jour la cerise de l'Yonne labellisée et conquérir de nouveaux marchés, même s'il ne sera peut-être plus de la partie : «*encore un an à faire, après, j'arrête*». Pour l'heure, les clients se glissent entre les palettes multicolores disposées sous le hangar. A 1,20 € le kilo de pommes, de nombreux locaux sont venus s'approvisionner à bon compte… Plus de deux tonnes à vendre, il en reste encore la moitié. Le restant ira alimenter le pressoir «*Vous avez gouté madame le jus de pomme ? Et ben il faut ! C'est fait pour ça*».

Le nouveau produit démarre bien : une fontaine à jus, qui se garde au frigo plusieurs semaines après ouverture. Et pour les paresseux, bien plus facile à éplucher ! En arboriculture comme ailleurs, il faut savoir s'adapter aux exigences du client.



DOMINIQUE BERNERD — Sébastien Mahoudeau, producteur arboricole à Jussy



De nombreux visiteurs tout au long de l'après-midi.

Tribune

Réflexions pour une agriculture modernisée et durable

L'agriculture a obéi après 1945 aux injonctions pour produire toujours plus. Dans les années 60, tout a basculé avec l'installation du «*productivisme*» : pollution des eaux, dégradation de al santé et prix des produits agricoles et alimentaires toujours en baisse. De plus, la globalisation non régulée, assassine les prix agricoles (Accords Gatt, Ceta avec le Canada, importations de viandes aux hormones ou à la javel, fromages, etc…, dont nous n'avons nul besoin en Europe et en France).

Cela engendre des transports toujours plus nombreux, continuant à peser sur les gaz a effets de serres. Ce système entraîne des faillites de nombreuses exploitations et parfois, le suicide d'agriculteurs de plus en plus nombreux.
Ceci est inadmissible. La France perd aussi en surfaces artificialisées, l'équivalent d'un département tous les 5 à 6 ans, à raison de 50 à 60 000 ha perdus annuellement.

Remèdes et propositions :

Sous peine de perdre son autonomie alimentaire, la France doit :
- Rémunérer ses paysans sur la base de 2 000 € par mois, 48 h par semaine,
- Prix plancher pour l'ensemble des productions calculées par les centres de gestion,
- Soutien et contrôle par l'Etat

Il est indispensable que les primes soient payées en temps et en heure et d'une façon égalitaire pour tous. Et que le monde agricole puisse avoir confiance en l'Etat français pour la défense de ses intérêts.

L'agriculture ne peut pas nier l'intérêt des consommateurs pour des produits de qualité et bons pour la santé. Aussi, nous devons répondre au marché et se fixer un objectif : 30% des terres en bio d'ici 10 ans.
La France est bien placée en produits de qualité : labels rouges, AOC, bio, etc… Les étiquetages sur les produits lisibles et honnêtes devraient se généraliser.
Modification des relations avec les GMS et les transformateurs : il y a abus de position dominante envers les agriculteurs. Ces derniers se voient fixer des prix par le «*marché*», inférieurs à leurs coûts de production. Il faut fixer des prix plancher garantis par les pouvoirs publics.

Il serait anormal que l'on approvisionne les collectivités avec au moins 50% de produits importés. L'agriculture française devrait avoir pour objectif de fournir au moins 80% de la nourriture en collectivité et RHF. L'Allemagne parvient à le faire, avec 70% de produits réalisés sur son propre territoire. Pourquoi pas nous…?
Participation à la lutte contre le réchauffement climatique : cela signifie de privilégier l'élevage en général sur des prairies naturelles.
Encourager les cultures moins gourmandes en eau et stocker l'eau. Ceci permettrait de réagir face au dérèglement climatique.
Il faudrait aussi favoriser les assolements longs non polluants
Favoriser les élevages paysans déconcentrés avec larges parcours. Ceci existe et évite les maladies et l'emploi de produits antibiotiques, toxines et dangereux pour les hommes et leurs enfants.

Respecter les abeilles utiles à, l'homme et à la pollinisation
Formation des agriculteurs et futurs agriculteurs : dans le cadre de la scolarité des élèves en agriculture, systématiser les témoignages d'agriculteurs biologiques sur leurs pratiques et organiser des débats avec les jeunes élèves. Ces témoignages devraient être obligatoires dans les cursus d'enseignement (par exemple, dès la 3e et dans les écoles d'ingénieurs et techniciens) et réalisés par des praticiens ayant au moins 10 ans de pratique de conduite en agriculture bio.

Prévoir en cas de crise, la sécurité alimentaire pour l'ensemble des acteurs de la chaine, producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs. Prévoir des outils d'aide à la poursuite, pour les producteurs impactés, d'aide à la communication et à la promotion des produits par les pouvoirs publics, voire, par les distributeurs.

JEAN-MICHEL DELAGNEAU
ANCIEN ÉLEVEUR
ANCIEN PRÉSIDENT DU GROUPEMENT DES AGROBIOLOGISTES DE L'YONNE

▶ Agenda

20 et 21/10 Concours charolais d'Avallon

Le Syndicat d'Élevage de la Race Bovine charolaise de l'Yonne, organise son Concours Interdépartemental de bovins reproducteurs les : vendredi 20 et samedi 21 octobre, à Avallon. Il se déroulera sur le parking de la RD 606 (face au cimetière), à l'entrée nord d'Avallon. Ce concours est ouvert à tous les animaux inscrits au HBC Livre A. Des sections «*animaux sans cornes*» seront présentés sur le concours. Les opérations du jury se dérouleront vendredi 20 octobre, à partir de13h30.
Les éleveurs désirant participer sont priés de prendre contact avec le Syndicat d'Élevage de la Race Bovine Charolaise, 9 Avenue du 11 novembre à Avallon.
Tél 03 86 34 23 41 (entre 8 et 9 h)
c.bonin@yonne.chambagri.fr -
Fax : 03 86 31 63 56

15/10 Fête des vendanges à Joigny

L'association Tourisme, Terroirs et Développement, organise la Fête des vendanges 2017, dimanche 15 octobre, sous la Halle du Marché Couvert à Joigny. Ouverture de la manifestation à 10h, suivie de son inauguration à 11 h. Au programme : stands exposants de vignerons, commerçants et artisans, groupes folkloriques, intronisations, restauration sur place et randonnée des vendanges. Présence de délégations des villes jumelles de Joigny. Entrée gratuite

15/10 Marché des producteurs de l'Yonne à Paris

la 24e édition du Marché des producteurs fermiers de l'Yonne, héritage du Marché des Terres de France, se déroulera ce dimanche, de 8 h à 19 h, rue de la Chine, dans le 20e arrondissement.
Les agriculteurs de l'Yonne seront présents comme chaque année, pour faire découvrir leurs meilleurs produits issus de leurs terroirs, de leurs exploitations ou de leurs ateliers. Au menu : vins de Bourgogne, foie gras, miels, fromages, produits laitiers, escargots, confitures, pains, légumes, etc.

Foire-Exposition de Toucy jusqu'au 15 octobre

43e Foire-Exposition à Toucy du 12 au 15 octobre, avec salle de la Halle aux Grains, le Salon des métiers d'art , de 10 h à 19 h. Village Éco-Habitat, salle polyvalente, où des professionnels vous feront découvrir leur savoir-faire : économies d'énergies, rénovation de bâtiments, construction de bâtiment BBC, matériaux naturels et écologiques… Festival d'accordéon dimanche 15 octobre et orgue de barbarie le samedi. Expo matériel de jardinage, voitures, snack restauration rapide. Avec la présence des Calèches de Saint-Aubin, qui parcourront la ville afin de rallier la foire et les salons des métiers d'art et d'éco habitat

Témoignages après la disparition de Marcel Huré

D'un humanisme rare…

Depuis l'annonce de la disparition de Marcel Huré, les témoignages de sympathie et de reconnaissance se multiplient. Avec en filigrane, les valeurs d'humanité, d'honnêteté et de dévouement qui caractérisaient cette grande figure du monde agricole, comme en témoignent les différents messages recueillis auprès de ceux qui ont eu la chance de faire un bout de chemin à ses côtés…

André Villiers (Député de l'Yonne) :
«J'ai pris connaissance avec *grande tristesse de l'annonce de la disparition de Marcel. Cela a constitué pour moi une surprise car je ne le savais pas malade, tant sa stature semblait le mettre à l'abri de toute agression. Il est comme un chêne qu'on abat. J'entretenais, comme tous, avec lui, une relation très amicale, proche de la complicité. Sa gentillesse et sa simplicité n'avaient d'égales que la force qu'il incarnait. Je l'avais rencontré bien avant qu'il n'accède aux responsabilités, celle de président de la FDSEA ou celle de Maire de Méré. Il portait en lui les valeurs que nous partagions, l'amour de son métier, la terre, la famille… Homme de conviction, il avait prolongé son engagement au profit des anciens exploitants et défendait avec ferveur la cause paysanne. Il appartenait à cette catégorie d'hommes et de femmes qui ont éclairé le chemin du bien commun. Je veux lui rendre l'hommage qu'il mérite et adresser aux siens l'expression de mon amicale sympathie.*»
Étienne Henriot (Président Chambre d'agriculture de l'Yonne) :
«D'un point de vue professionnel, un grand responsable. Un homme à l'écoute, très proche des personnes, honnête et assez visionnaire… Et bien sûr, d'un humanisme rare. Même s'il n'en faisait pas état, sa foi imprégnait un peu son action. Je me souviens qu'il est devenu président de la FDSEA l'année où Marc Schaller a été élu président de la Chambre et moi, président de l'UPVY... Lorsqu'il a décidé sept ans plus tard de quitter la présidence, s'adressant au Conseil d'administration, il appelait déjà à plus de solidarité entre nous. On le sentait un peu déçu de ce qui se passait, il aurait voulu certainement un peu plus de cohésion entre les gens, pensant, et il n'avait pas tort, qu'au niveau syndical, c'était le seul moyen d'arriver…»
Régis Gazeau (Ancien président SDEA) :
«De vieux souvenirs me rattachent à Marcel. C'est quelqu'un que j'ai connu quand j'allais à Méré, et que je fréquentais celle qui allait devenir mon épouse. Nous étions voisins tous les deux. Quelqu'un de sympathique, de sérieux, toujours à l'écoute des autres, qui cherchait à savoir, à comprendre…Quelqu'un de parole, sur qui on pouvait toujours compter»
Yves Vecten (Agriculteur et Conseiller départemental)
«C'était un ami. Quelqu'un en qui j'avais toute confiance. Un gars droit, intègre, sur qui on pouvait compter et qui n'a cessé de défendre la profession de toutes ses forces et de toute son âme. On avait en plus cette passion commune du rugby, qui nous rapprochait encore un peu plus. J'avoue que j'ai apprécié fortement quand il était président de la fédé, avec de bons moments passés à ses côtés…Je me souviens de ce jour de manif, rue de Rivoli à Paris, alors qu'on faisait des croche-pieds aux CRS et de son sourire bienveillant malgré tout ! Il ne pouvait s'empêcher de l'être, en toute circonstance…»
André Thomas (Ancien président FDSEA 89) :
«Je ne l'ai pas côtoyé de façon proche, mais on voyait tout de suite que c'était un gars sérieux, avec de fortes convictions. Attentionné aux autres, gentil, ne souhaitant pas forcément s'affirmer, de peur de vexer les gens. Un homme de devoir…»
Thierry Michon (AFDI Bourgogne Franche-Comté)
«J'ai été fortement attristé de sa disparition…Il est toujours facile de dire du bien d'une personne qui disparaît, mais il en inspirait tellement, avec son sourire, ses mains d'une taille phénoménale, qu'on pouvait qualifier d'accueillantes ! Un grand bonhomme, très ouvert, qui savait faire passer des messages, sans s'imposer, sans avoir forcément à les préciser… Si je devais aujourd'hui retenir une anecdote, ce fut je crois, le premier et le seul jusqu'à présent, qui avait sa petite fiole de goutte lors des conseils d'administration d'AFDI et toujours dans le sens du partage ! Un grand humaniste qui a toujours su répondre présent quand on avait besoin…»

Arnaud Rondeau (Ancien président JA 89)
«Ce que je retiendrai de lui, c'est sa grande bienveillance, l'attention qu'il portait aux autres, aux jeunes notamment…Il savait aussi dédramatiser les choses, même quand c'était compliqué. De par son expérience, il pouvait t'éclairer et on lui disait parfois en riant : «c'est toi le sage maintenant…». D'une fidélité sans égal, il savait prendre du recul sur les choses…Une image : celle de l'homme au chapeau dans les manifs ! On le repérait de loin car il avait toujours la tête qui dépassait de tout le monde…»
Francis Letellier (Ancien président FDSEA 89)
«Alors qu'il était président de la *fédé, c'est lui qui m'avait repéré et emmené en formation à l'Ifocap, à Draveil…C'était un humaniste avant tout, une personne de confiance, capable de se fâcher malgré tout car il n'aimait pas l'injustice. Mais s'il s'énervait à juste titre, ce n'était pas forcément contre des personnes, mais plus contre un système. À la fin de ma mandature de président, quand s'installe le doute parfois, il m'arrivait de l'appeler pour lui demander si j'avais raison, si je m'étais trompé…C'était quelqu'un auprès de qui on pouvait se confier et qui m'a souvent rassuré sur le chemin à suivre»*

JA 89

Une première rencontre constructive avec le préfet

Première rencontre avec JA 89 pour le préfet de l'Yonne, Patrice Latron, qui s'est rendu la semaine dernière sur le GAEC de Chassigny, dans l'Avallonnais

Après une première visite de terrain chez un producteur céréalier du tonnerrois, suivie la semaine suivante, d'une rencontre avec des viticulteurs chablisiens, le nouveau préfet du département, Patrice Latron s'est rendu en terre avallonnaise, sur l'exploitation de Charles Baracco, jeune éleveur de charolais, installé hors cadre familial en polyculture élevage allaitant. Il était accompagné du directeur de la DDT de l'Yonne, Didier Roussel et de son adjoint du Service Économie Agricole, Philippe Jager. L'occasion d'y rencontrer une quinzaine d'adhérents de JA 89, parmi lesquels la présidente départementale, Mathilde Lemaitre et le secrétaire général, Guillaume Goux.
C'est par un tour de l'exploitation qu'a débuté la visite préfectorale, Patrice Latron se montrant particulièrement attentif à la question de l'autonomie alimentaire du cheptel charolais. Actualité oblige, de nombreux sujets au programme des discussions, parmi lesquels celui du nouveau dispositif à l'installation en vigueur depuis quelques mois. Dont les règles d'application, considérées par beaucoup comme trop compliquées, en freine l'usage auprès du public concerné. La communication autour du dispositif devrait être amplifiée afin de lui permettre de trouver un écho supplémentaire auprès des jeunes agriculteurs. Autre sujet sur la sellette, celui de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA). Les JA 89 y participent, mais regrettent qu'il soit plus aujourd'hui un organe d'enregistrement de données informatiques, qu'un véritable Conseil décisionnel.

Une écoute attentive

La préemption des terres agricoles est toujours au cœur des débats et fait polémique. Les JA de l'Avallonnais ont évoqué notamment l'exemple de cette zone d'activité installée aux portes d'Avallon sous l'impulsion de la Communauté de communes il y a plus de six ans et toujours inactive à ce jour… Autre sujet abordé, celui récurrent des dégâts de gibiers, Patrice Latron encourageant vivement les agriculteurs concernés, à faire les démarches nécessaires pour les déclarer de manière systématique et quel qu'en soit le type. S'interrogeant dans le même temps, sur le fait que les jeunes agriculteurs sont de moins en moins nombreux à prendre un permis de chasse et les encourageant à le faire. Un discours qui ne pourra qu'être entendu avec bienveillance par la Fédération des chasseurs de l'Yonne, toujours en mal de nouvelles recrues !

Une première rencontre jugée «*constructive*» par nombre de participants, à l'image de Charles Baracco, par ailleurs co président des Jeunes Agriculteurs du canton d'Avallon, qui a trouvé le représentant de l'Etat «*plutôt à l'écoute, attentif à nos propos et montrant son intérêt pour la profession agricole, en s'intéressant notamment à nos coûts de production, dans le domaine de l'engraissement…*» Un regret toutefois : «*qu'il ait fallu aller à l'essentiel faute de temps pour aborder tous les sujets pressentis…*» Espérant que cette visite soit l'amorce d'un nouveau dialogue plus positif avec l'administration.

DOMINIQUE BERNERD

Négociations commerciales internationales

Le dessous des cartes

Un véritable tir de barrage a accompagné le 4ème cycle de pourparlers de libre échange entre l'Union européenne et le Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay) qui s'est tenu à Brasilia du 2 au 6 octobre. En incluant dans la négociation 70 000 t de viande et 600 000 t d'éthanol, les négociateurs de la Commission européenne ont mis les produits sensibles au cœur de la bataille, sans satisfaire personne...

Alors que certains États membres (11, dont la France et l'Irlande) jugeaient «*prématuré*» d'inclure des quotas d'importation pour les produits les plus sensibles, d'autres États (8, dont l'Allemagne et le Royaume-Uni) estimaient que le moment était venu de faire une telle proposition. Professionnels et députés européens sont montés aux créneaux, dont le président du groupe de travail viande bovine du Copa-Cogeca, Jean-Pierre Fleury, afin que la Commission n'inclut pas le bœuf dans la négociation du Mercosur. En vain. Pourquoi une telle hâte de la part des instances européennes ? Jean-Pierre Fleury décrypte le dessous des cartes d'une négociation dont les dés semblent pipés.

Depuis l'arrivée de Donal Trump au pouvoir aux États-Unis le mouvement en faveur d'accords commerciaux bilatéraux s'est accéléré. Chaque pays ou groupe de pays veut pousser son avantage sur fonds de mutations économiques internationales et d'une recomposition des flux commerciaux. Face à cela, l'Europe, sans ligne politique ni organisation politique commune, se retrouve désarmée et piégée. La commission européenne exerce son mandat «*par défaut*». Un mandat qui lui a été confié en 2004, au lendemain de l'échec de l'OMC en 2003. «*Son action n'est que le reflet de l'incapacité des États membres à s'entendre sur une organisation politique européenne*» confirme Jean-Pierre Fleury. «*Quand la cacophonie règne au conseil et au Parlement européen, c'est elle qui tranche*», mais sa position ne peut être que technique. En dix ans, «*la face du monde a changé*». À l'époque, la seule référence en matière commerciale c'était les droits de douane. «*Une vision très limitée sans rapport avec les grands enjeux actuels et les enjeux de sociétés que sont l'environnement, la santé et toutes les attentes citoyennes qui ne sont pas inclues dans le mandat des négociateurs*». D'où une incompréhension croissante entre les peuples européens, les instances technocratiques européennes et les instances politiques des États, incapables de dépasser leurs particularismes nationaux pour définir une vision politique partagée. Jean-Pierre Fleury insiste sur l'importance de l'enjeu commercial représenté par l'importation de «*pièces nobles*». En France notamment, ce sont les morceaux qui bénéficient de la plus forte valorisation (8% du poids de la carcasse, mais 40% de sa valeur!). Les parts de marché en jeu sont donc énormes. Certaines multinationales de la viande voient là «*une bonne occasion de faire sauter le verrou européen du troupeau allaitant, ce contingent de 70 000t équivaut en fait à 1,7 million de vaches allaitantes dans l'UE*» calcule le représentant du Copa-Cogeca. Au Parlement européen, certains députés français, toutes tendances confondues, assurent que l'exécutif européen «*envoie la filière bovine à l'abattoir*». Si la proposition des négociateurs a provoqué un tollé , il semble au demeurant qu'elle ait été jugée tout-à-fait insuffisante par leurs interlocuteurs du Mercosur. Le round n'est donc pas terminé. La bataille va se jouer aussi sur le terrain de la communication et du marketing. Les arguments en faveur du troupeau européen et surtout français ne manquent pas, sur le plan sanitaire notamment nous sommes les champions de la sécurité sanitaire, alors que nos exigences sont bien moindres pour des viandes importées dont la sécurité sanitaire n'est pas garantie, le contrôle étant effectué par le pays qui exporte. Après le scandale de la viande brésilienne avariée, dossier toujours en cours, on peut craindre certains manquements... Au Sommet de l'élevage les organisations agricoles ont alerté le Président de la République en lui rappelant que «*les pays du Mercosur ont déjà trop d'accès au marché européen et représentent les trois quarts de toutes les importations de bovins de l'UE, avec 246 000t (équivalent carcasse) chaque année, alors que la consommation européenne diminue*». Quant au sujet éthanol, il est tout aussi brûlant, les producteurs représentés par l'association ePure considérant que l'impact sur les agriculteurs de l'UE serait tout-à-fait négatif et que cette ouverture irait «*à l'encontre de la politique climatique et énergétique*» de l'Europe. Sauf que l'Europe peine à s'entendre sur une quelconque politique commune, la seule existant à ce jour concernant l'agriculture, avec tous les ratés que l'on connaît. La boucle est bouclée et l'on n'est pas prêt de s'arrêter de tourner en rond en regardant les cargos de marchandises passer.

AMK



Séance de travail au parlement européen avec la commision sur le CETA,, TTIP et Mercosur.

Tribune

Non reconduction de l'utilisation du Glyphosate Positivons !

Les agrobiologistes comprennent le désarroi des agriculteurs qui vont devoir renoncer au glyphosate. Dans le même temps, il semble important de pouvoir se passer d'un produit qui les maintient dans une totale dépendance. Cette dépendance conforte les parts de marché de multinationales puissantes, exerçant un fort lobbying et suspectées de piper les dés.

L'un des arguments développés, c'est le manque de temps pour trouver une alternative valable. On aurait pu anticiper, mais les politiques publiques n'ont pas véritablement encouragé une telle anticipation, alors que l'interdiction était prévisible à terme, vue la dangerosité de la molécule. Le débat des pour et des contre a vu s'affronter les points de vue et les arguments scientifiques les plus divergents... Il reste que ce produit est bien un contaminant pour l'environnement et, si l'on veut éviter des mesures encore plus cœrcitives, il est temps d'anticiper.

Je fais partie de ceux qui préfèrent que le doute profite à la santé, en éloignant les risques potentiels. D'autant que si les études concernent la molécule, nous n'avons aucune certitude en ce qui concerne la bio-accumulation et les effets cocktail. Je soutiens donc la décision du gouvernement de ne pas renouveler l'autorisation du glyphosate pour les dix ans à venir. En contrepartie, la transparence doit être totale sur les produits importés et l'exigeance aussi rigoureuse vis à vis de l'inocuité des produits importés. Il ne saurait y avoir deux poids et deux mesures.

Les agrobiologistes ont depuis longtemps travaillé à trouver des alternatives efficaces, pas à 100% bien sûr, mais suffisamment pour qui sait accepter un certain seuil de tolérance, sans nuire à la culture. Les techniques de remplacement existent, elles demandent un peu de temps et une évolution des pratiques.

En bio nous utilisons un «*herbicide naturel*» qui s'appelle la luzerne, une plante extrêmement concurrentielle vis-à-vis des adventices. Nous pratiquons également des rotations longues, ce qui nécessite de sortir de la rotation classique «*colza-blé-orge*» pour modifier son système sol durablement et l'adapter au contexte. Enfin, désherbage mécanique et faux semis complètent la panoplie. Les associations de cultures -céréales, protéagineux- semblent aussi prometteuses, comme par exemple la luzerne en semi direct sous couvert d'une céréales au printemps. Toutes ces solutions qui ont fait ou sont en train de faire leurs preuves, encouragent à positiver et à prendre le virage nécessaire.

Ces voies sont intéressantes et doivent être explorées et encouragées en raison de leur effet positif sur la qualité de l'eau. Dans l'Yonne, comme dans beaucoup d'autres départements, c'est un sujet récurrent, qui concerne tous les usagers de l'eau et nuit à l'image de l'agriculture et des agriculteurs, sans que des initiatives comme Ecophyto 2018 aient réellement fait évoluer positivement la situation. Nous restons persuadés que l'herbicide total ne doit pas être automatique dans la conduite des cultures... et pas seulement pour les bios.

Philippe Camburet – Président des agrobio de l'Yonne, administrateur à Bio Bourgogne

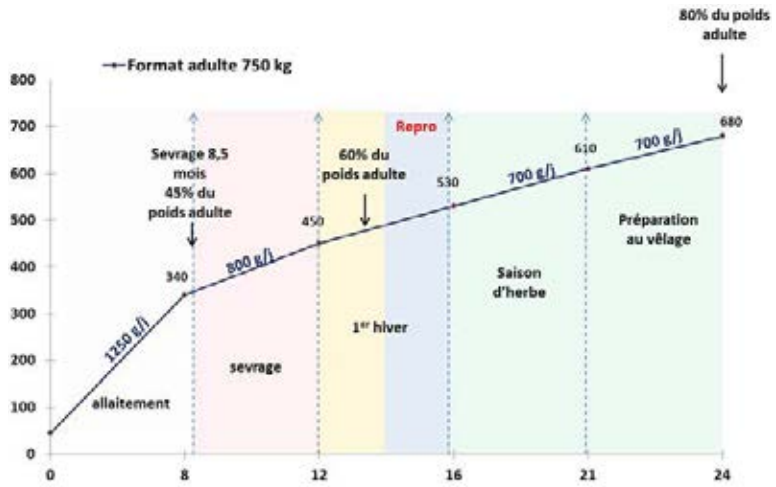




Vêlage à deux ans

Pourquoi pas vous ?

Le vêlage à deux ans, on en parle et au fil du temps de plus en plus d'éleveurs s'y sont mis. Pourtant, la pratique est encore assez peu répandue, même si elle permet de réels gains.



Le vêlage à deux ans des femelles de races allaitantes est une pratique assez peu répandue. Pourtant, on l'observe dans la nature… L'âge de la puberté est fonction du poids vif. Aussi qui n'a jamais retrouvé une génisse de l'année ayant "fautée" et qui, de ce fait, faisait un veau plus tôt que prévu ?

Les atouts du vêlage à deux ans sont nombreux, on citera principalement qu'il permet :

un gain de productivité, en augmentant le nombre de kilos vifs produit par UGB ;

d'avoir moins de femelles improductives présentes sur l'exploitation, et donc de réduire le chargement/ha ;

d'être en capacité d'augmenter le nombre de vêlages du troupeau, rapidement et sans investissement extérieur ;

de contribuer à grouper les vêlages dans des dates voulues et maîtrisées par l'éleveur ;

de sélectionner la fertilité, en conservant les lignées qui remplissent précocement et font carrière dans le troupeau.

Valoriser les femelles les plus lourdes

Mettre à la reproduction les femelles de 15 mois qui en ont le potentiel constitue un objectif accessible dans bon nombre d'élevage.

Au cours des quinze à vingt dernières années, les conditions et les techniques d'élevage ainsi que le progrès génétique sur le potentiel de croissance des animaux se sont considérablement améliorés. Aujourd'hui, de nombreux élevages ont des laitonnes de 9-10 mois, dont les plus lourdes dépassent les 400 kg. Cela correspond à un GMQ de+/- 1.300 g/j depuis la naissance. Pour ces femelles, il est tout à fait envisageable de les amener à un poids dépassant les 450 kg à l'âge de 15 mois. Et cela, faut-il le préciser, sans excès sur le contenu énergétique et le coût de la ration (objectif de 700 à 800 g/j).

Le poids de 450 kg est le minimum recommandé pour mettre une femelle de 15 mois à la reproduction. Dans les élevages qui ont a du mal à remplir leurs "des têtes de lots" en conduite vêlage à trois ans, la solution vêlage à deux ans est à une piste de progrès. (voir graphique)

Conduite d'élevage des génisses

Après la rentrée à l'étable, les femelles ciblées doivent recevoir au plus tôt les soins classiques de conduites d'élevage (tonte, traitement sanitaire et antiparasitaire), de façon à exclure tout stress au moment de la mise à la reproduction. La ration doit permettre d'atteindre *«l'objectif poids»* et être équilibrée sur le plan minéral. Trois semaines avant la date prévue des IA, la pratique d'un flushing est recommandée pour stimuler la venue en chaleur des femelles. Sur le plan génétique, on choisira des taureaux qui ont un index IFNAIS > 110.

La période de reproduction doit être courte, de façon à s'assurer une période de vêlage homogène. Ainsi, sélectionne-t-on les femelles les plus fertiles. Quant aux autres, elles seront conduites en vêlage trois ans.

Une fois gestante, il faut s'assurer que les jeunes femelles pleines ne souffrent jamais au pré, notamment en période de sécheresse où une complémentation peut s'avérer nécessaire. C'est la condition qui contribue à une bonne préparation au vêlage, favorisant la future reprise de cycle.

Les génisses n'ont pas de difficultés de vêlage particulier à deux ans.


Une génisse de deux ans et son veau.

En moyenne, elles font des veaux plus petits, du fait de la compétition entre leurs propres développements corporels et les besoins de la gestation. C'est pourquoi l'alimentation doit toujours couvrir leurs besoins, pour qu'elles ne puisent pas dans leur réserves et ainsi n'impactent pas leurs futurs poids adulte et donc leurs futurs poids de réforme. Les femelles qui font carrière dans l'élevage rattrapent le poids de leurs contemporaines qui vêlent à trois ans, et cela vers l'âge de 5 à 6 ans, mais elles ont produit un veau de plus.

Pour pratiquer le vêlage à deux ans, il est certain que certaines conditions techniques doivent être réunies, c'est ce qu'expliqueront les éleveurs qui font vêler des génisses à deux ans dans leurs élevages, lors d'une journée "porte ouverte" dédiée à cette thématique.

Plus d'infos sur le vêlage à deux ans sur www.elvanovia.fr



Inspections ante mortem et post mortem en abattoir

Ce qu'il faut savoir

En abattoir, les inspections ante mortem et post mortem sont régies et encadrées par des accords interprofessionnels, lesquels ont évolués depuis le 1er juillet dernier. Le point.

L'inspection avant l'abattage, encore appelée "ante mortem" (IAM)

Cette inspection est réalisée sous l'autorité du vétérinaire officiel de l'abattoir. Elle est obligatoire avant l'abattage des animaux. Elle vise à s'assurer de la bonne identification des animaux, de leur état de santé, ainsi que du respect des dispositions relatives aux informations sur la chaîne alimentaire (ICA) et à la réglementation en matière de protection animale.

L'issue de l'IAM est très généralement l'autorisation d'abattage. Il peut cependant arriver qu'une décision d'euthanasie soit prise par les services vétérinaires de l'abattoir, voire même par l'abattoir en cas d'absence du vétérinaire quand l'animal présente un état de souffrance important.

Dans ce cas, la vente n'est pas réputée valablement exécutée et l'accord interprofessionnel prévoit le versement de 100 € HT (montant forfaitaire) par le vendeur à son acheteur au titre de dommages et intérêts, liés aux frais d'équarrissage notamment. De plus, les frais d'euthanasie sont à la charge du responsable du vice ayant eu pour conséquence la prise de décision de l'euthanasie de l'animal sur présentation de justificatifs du vétérinaire. L'éleveur peut se voir imputer tout ou partie de ces sommes.

L'inspection après l'abattage, encore appelée "post mortem" (IPM)

Obligatoire également, cette inspection est réalisée par les services vétérinaires et a pour objectif de retirer de la consommation humaine les viandes jugées impropres à cette destination pour des considérations de santé publique, mais également d'altération organoleptique, sur la base d'une liste fermée de motifs de saisie.

La saisie est prononcée après une période d'observation appelée *«consigne»*. Elle peut concerner la totalité ou une partie seulement de la carcasse. Cette saisie peut aussi se faire bien après l'abattage, si l'on découvre un problème lors de la découpe de la viande.

L'éleveur doit être informé de la saisie par son acheteur au plus tard le lendemain de celle-ci. Il a la possibilité de venir constater la saisie, voire de la contester dans un délai de 2 jours francs à compter de son prononcé.

Les règles de détermination de la responsabilité et du montant du préjudice financier consécutif à la saisie sont strictement décrites dans l'accord interprofessionnel relatif à l'achat et l'enlèvement des bovins de plus de 8 mois destinés à l'abattage.

Toute saisie faisant l'objet d'un certificat comprenant un certain nombre de précisions très importantes pour permettre de déterminer le montant du préjudice financier (poids, localisation anatomique, niveau de désossage), il convient de conserver précieusement ce document en cas d'un éventuel litige.

INTERBEV BFC

Pour plus d'information ou en cas de litige, contactez le comité régional Interbev Bourgogne Franche-Comté, 1 rue des Coulots, 21110 Bretenières ;
tél. : 03 80 48 43 21 ;
fax : 03 80 48 43 43 ; courriel : contact@interbev-bourgognefranchecomte.fr

Pois d'hiver

Quelle stratégie de désherbage ?

Le désherbage du pois d'hiver peut se réaliser par des applications de prélevée et/ou de post-levée seules ou en programme selon l'historique d'enherbement de la parcelle et la flore attendue.

Un programme de prélevée suivi d'une post-levée

La maîtrise de l'ensemble de la flore après une application unique de prélevée est souvent insuffisante (relevées d'adventices en sortie hiver). Il est donc préférable d'opter pour une stratégie de programme prélevée puis post-levée dans les situations les plus complexes, ou pour une stratégie tout en post-levée.



L. Jung Terres Inovia

Matricaires dans du pois d'hiver.

- Exemple programme en 2 interventions. Prélevée : dose modulée (ex. : Nirvana 2 à 2.5 l/ha). Post-levée (sortie hiver) : Basagran SG/Adagio SG seul ou Corum + Dash HC ou Challenge 600 + Basagran SG/Adagio SG.

Une application de post-levée

En sortie d'hiver (à partir du 15 mars), analysez la flore présente sur votre parcelle, et adaptez votre intervention à celle-ci. L'application doit avoir lieu lorsque les adventices sont encore à un stade jeune (cotylédons à 2-3 feuilles) en conditions poussantes et en dehors de fortes amplitudes thermiques (écart supérieur à 15°C le jour et 10°C la nuit) pouvant conduire à des problèmes de sélectivité. Les nuits trop froides (< 5°C) ne sont pas non plus favorables.

- Exemple programme en 1 intervention. Post-levée : Corum + Dash HC ou Challenge 600 + Basagran SG/Adagio SG. Les conditions de réussite sont les mêmes que pour le pois de printemps. Cette opération peut être renouvellée.

Le désherbage mécanique : c'est possible !

Le désherbage mécanique avec la herse étrille ou la houe rotative, peut aussi être utilisé en complément du désherbage chimique.

- Avant la levée : un passage de herse étrille est nécessaire avant la levée, à l'aveugle, dès que la portance du sol est suffisante. Les adventices sont jeunes et donc faciles à détruire.
- A la levée : la houe rotative est la plus sélective sur les pois à ce stade. Elle est particulièrement adaptée aux sols limoneux. Son efficacité est cependant liée au stade des adventices (fil blanc).

- Après la levée : effectuer un passage léger avec la herse étrille entre les stades 2 et 5 feuilles.

La période d'intervention est de courte durée. Ne plus intervenir dès que le pois a des vrilles bien développées ; les risques de pertes de plantes par arrachage sont élevés. Prévoir 2-3 jours de beau temps avant et après l'intervention pour une meilleure efficacité.

B.Delhaye – M.Geloen – Terres Inovia



L.Jung Terres Inovia : passage de herse étrille sur pois

Ravageurs

Lutter contre les campagnols des champs

Les populations de campagnols atteignent leur paroxysme à l'automne. Bien qu'en ce début d'automne la situation reste calme avec de basses densités de population, la vigilance s'avère toujours de mise.

Effectivement, les populations de campagnols s'accroissent à un rythme exponentiel : elles peuvent doubler tous les mois au cours de la période de reproduction (de mars à octobre). Il reste donc primordiale de surveiller les parcelles afin d'agir rapidement.

Reconnaitre les indices de présence

Afin d'intervenir au plus tôt il est nécessaire de surveiller les parcelles et d'identifier les réseaux de galeries actifs : présence de débris de végétaux et/ou de crottes cylindriques noires à verdâtres le long des coulées et aux sorties de galeries.

Cultures impactées : un petit faible pour la luzerne

Les populations de campagnols des champs se cantonnent principalement sur les parcelles de luzerne, ainsi que sur les parcelles en agriculture de conservation (semis directs, couverts végétaux, etc…). Toutefois, on retrouve également des indices de présence sur les parcelles de prairie.

Une lutte raisonnée, préventive et collective

La stratégie de la lutte mise sur des actions combinées et continues à mettre en place dès que la présence de campagnols est détectée (principe de la lutte préventive). Afin de lutter efficacement contre ces nuisibles il est nécessaire de mettre en place des méthodes de régulation assurant le contrôle des populations avant toute éventuelle hausse démographique (travail du sol, entretien des bordures enherbées, pose de perchoirs et/ou de nichoirs). En complément de ces techniques de lutte raisonnées, il est possible d'intervenir chimiquement en utilisant des appâts empoisonnés à base de bromadiolone phytosanitaire. La lutte chimique est encadrée par l'arrêté interministériel du 14 mai 2014. Avant tout traitement, un comptage par diagonale indiciaire doit être réalisé sur chaque parcelle à traiter. La lutte chimique ne peut être mise en place qu'en condition de faibles densités de population (pourcentage de la diagonale indiciaire inférieur ou égal à 33%). Ces données de comptage ainsi que toutes les données de traitement doivent être enregistrées dans le registre phytosanitaire.

Clara Noilhan, Fredon Bourgogne
Septembre 2017



TERRES DE BOURGOGNE - N° 1446
VENDREDI 13 OCTOBRE 2017

La roue ne démérite pas face à

Bilan de la confrontation au champ et dans les mêmes conditions, de deux tracteurs de 435 chevaux, l'un doté de pneus arrière, l'autre d'un train de chenilles.



Selon les conditions d'utilisation, ce sont les chenilles ou les roues qui sont avantagées.



Limité à 25 km/h, le tracteur à chenilles génère plus de vibrations en cabine, mais réduit le roulis et donne une impression de stabilité.

À l'occasion du Sima 2015, New Holland présentait la gamme T8 SmartTrax, en même temps que la génération Tier 4 final des T8. Dotés de chenilles à la place des roues arrière, les T8 SmartTrax se déclinent en trois modèles de puissances égales aux trois T8 à roues les plus puissants de la gamme. Hybrides entre un chenillard à deux longs trains de chenilles et un tracteur à roues, ces engins se déclinent uniquement en transmission à variation continue AutoCommand. Triangulaires, les deux chenilles se composent d'une grande roue d'entraînement en position centrale haute, de trois barbotins en position centrale basse, et de deux roues tendeuses légèrement surélevées par rapport aux barbotins. Cette construction limite la surface de contact sur la route, donc l'usure, à la bande de roulement sous les trois barbotins et l'augmente au champ : un léger enfoncement du train de chenilles accroît la longueur de portance à la distance entre les deux roues tendeuses, soit 1,80 m. La surface de contact du train arrière monte alors à 2,7 m2, ce qui *«équivaut à un jumelage de pneus Axiobib comme ceux du tracteur à roues testé ici (NDLR : Michelin AxioBib 900/60R42 de 2,15 m de diamètre)»*, affirme Nicolas Morel, chef produit tracteurs New Holland, *«tout en gardant un gabarit de 3 m de large, contre environ 5 m en jumelage de pneus de 900 mm. »*

Le tractoriste positionne le T8 SmartTrax dans une nouvelle catégorie, hybride entre les tracteurs standard à roues et les chenillards (John Deere 8RT et 9 RT, Challenger MT700 et MT800). Comparé aux modèles à roues, le T8 SmartTrax offre une grande surface de contact, donc une meilleure traction et une compaction moindre, tout en restant dans un gabarit maîtrisé. Face aux chenillards, dont la longueur de la bande de roulement varie de 2,50 à 3 m, il se distingue par la possibilité de bloquer le différentiel, par le ripage limité réduisant les dégâts en fourrière, ainsi que par une conduite qui ne dépayse pas par rapport à un tracteur standard. Dotées d'un point de pivot situé sous la roue d'entraînement, les chenilles permettent un bon suivi du sol. Leur châssis en fonte alourdit naturellement le tracteur d'environ 3 t. Le T8.435 SmartTrax à l'essai dépasse les 19 t sur la bascule avec une masse frontale de 1,4 t quand le T8.435 à roues, lesté de 2,5 t de masses de roue à l'arrière dépasse à peine les 17,5 t, lesté de la même masse frontale. Le T8 à chenilles dépasse donc les 45 kg/ch nécessaires à la traction lourde (contre 42 kg/ch pour le T8 à roues), tout en proposant une charge au sol annoncée à seulement 450 g/cm2.

Égalité en conditions sèches au déchaumage

Disposant des mêmes lestages avant, les pneumatiques avant identiques gonflés à la même pression, les deux tracteurs ont été attelés à un déchaumeur Kuhn Cultimer L 6000 doté de 19 dents travaillant une bande de 5,85 m. Chaque dent est dotée de pointes et de versoirs de 80 mm de largeur. Ces pointes sont renforcées au carbure et demandent un peu plus de capacité de traction que des pointes classiques. Pour comparer le plus justement possible la traction des deux tracteurs, la hauteur des bras de relevage est contrôlée pour qu'elle soit identique, à 55 cm du sol. Quatre essais de profondeur sont réalisés à 15, 25, 32 et 38 cm.

À chaque essai, les indications de vitesse (théorique) et de taux de patinage sont relevées sur le terminal Intelliview IV des tracteurs, tandis que l'on chronomètre le temps mis pour réaliser les 250 m en montée, puis en descente, en partant toujours à l'arrêt, déchaumeur posé au sol. Il ressort que pour tous les essais de traction jusqu'à 32 cm, la vitesse théorique annoncée par le tracteur à roues est plus élevée que celle du tracteur à chenilles.
À l'inverse, le taux de patinage est logiquement avantageux pour le tracteur à chenilles : ces deux facteurs expliquent les chronos très proches (différence non significative) entre les deux types de véhicules. En revanche, la différence est très marquée lorsque l'on durcit à l'extrême les conditions en piochant à 38 cm. La capacité de transmission de la puissance au sol atteint ses limites sur le tracteur à roues, contrairement au SmartTrax : c'est en effet la sécurité des dents de l'outil qui est mise en défaut avec le modèle à chenilles. Rappelons que le Cultimer dispose de 600 kg à la pointe avec la sécurité à double ressort. Les pointes de 80 mm de large ne sont donc pas prévues en conditions normales pour travailler en dessous de 25-30 cm et doivent être remplacées par des versions de 50 mm pour un travail de fissuration plus profond. Si les chenilles constituent un avantage indéniable en termes de patinage et de rendement de traction, leur poids peut être un handicap dans certaines situations. *«Ce n'est pas dans ces conditions très sèches que les chenilles se démarquent le plus»*, analyse Nicolas Morel. *«S'il vient une pluie pénétrante, le SmartTrax se distinguera davantage. Au contraire, une pluie superficielle met en avant le tracteur à pneus. Enfin, en conditions très humides et peu portantes, le SmartTrax sortira du lot haut la main, en continuant à travailler là où le pneu ne pourra plus.»* Néanmoins, dans des conditions sèches comme celles de l'essai, le SmartTrax aurait pu tirer son épingle du jeu en travail du sol profond derrière un déchaumage superficiel.

Avantage à la chenille en traction lourde

Pour exprimer au maximum les différences en termes de traction, nous avons réalisé des tests avec une remorque de traction, à l'image de celles utilisées en concours de tracteur pulling. Cette remorque se compose d'un large sabot qui traîne au sol sur lequel est posé un premier lestage. Derrière ce plateau, un deuxième lestage est disposé sur une plateforme mobile, au-dessus de l'essieu. Cette remorque est attelée via une chaîne à la barre de traction. Au fur et à mesure que le tracteur avance, l'essieu de la remorque entraîne, via un cardan, un treuil qui translate au fur et à mesure la charge mobile vers l'avant. Ce transfert de poids sur le plateau traîné rend la remorque de plus en plus difficile à tracter. L'essai s'arrête lorsque le tracteur n'avance plus ou lorsqu'il dépasse les 100 m parcourus, la charge étant alors totalement transférée sur l'avant et l'essieu de la remorque étant alors freiné. L'effet d'inertie est mis en évi-

fendt.fr
FENDT
Nouveau Fendt 700 Vario
Le Visionnaire
Rapport poids puissance inédit !
Particulièrement compacts et performants, les 700 Vario Stage 4 redéfinissent à eux seuls la notion même de polyvalence. D'une efficacité déconcertante dans les travaux nécessitant de la puissance, ils se révèlent incontournables dans les applications de manutention et de transport. Mais ce qui surprend le plus, c'est la cabine VisioPlus avec son pare-brise incurvé. Visiblement, vous êtes bien chez Fendt.
BOUCHERON SAS
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
21 Vénarey-les-Laumes 03 80 97 01 50
et son agent :
BSA 89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24
ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08
89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

la chenille

dence avec le tracteur à roues. En effet, à 10 km/h, celui- ci parvient à traîner la remorque sur 89 m, contre 74,40 m en limitant la vitesse maximale à 5 km/h. C'est cette vitesse-là qui sera retenue pour la suite des essais. Malgré cela, le T8.435 SmartTrax emmène la remorque jusqu'en bout de piste sans être stoppé : il faudra soit désactiver le pont avant, soit ajouter une tonne supplémentaire sur l'avant de la remorque pour atteindre les limites de traction des chenilles. Au final, dans cet exercice de traction extrême, le match est remporté haut la main par le tracteur à chenilles, avec des différences très significatives.

Les chenilles pénalisantes au braquage

Même si dans cette catégorie de puissance, les largeurs d'outils tractés ne nécessitent pas souvent d'avoir un rayon de braquage court, nous avons souhaité comparer ce dernier. Lors de la préparation des tracteurs, les butées de roue sont réglées exactement de la même façon à 65 mm. Pour le mesurer, le conducteur maintient le volant en butée en décrivant un tour complet, les roues avant marquant le sol fraîchement déchaumé. Les mesures sont réalisées pont avant enclenché, puis désactivé. Comme attendu, sur le tracteur à roues, l'enclenchement du pont avant dégrade le rayon de braquage de près de 60 cm. Également suspecté, le rayon de braquage est plus important sur le tracteur à chenilles, la longueur de la bande de roulement et la surface de contact ayant naturellement tendance à emmener le tracteur dans l'axe. Cette différence dépasse même le mètre pont avant désactivé. Mais contrairement au tracteur à roues, l'activation du pont avant favorise le braquage en « tirant » l'avant du tracteur.

Vibrations contre roulis à la conduite

Sur route, le T8 SmartTrax n'est pas à son avantage. Avec l'absorption des pneumatiques en moins, les vibrations se font davantage ressentir en cabine (même en étant limité par sa vitesse maximale de 25 km/h), ceci malgré le pont avant et la cabine suspendus. Lorsque l'on tourne, les chenilles ont tendance à emmener le tracteur et ripent générant des petits à-coups latéraux. La différence se fait aussi légèrement ressentir au niveau du bruit.

Au champ, les impressions de ripage sont moins présentes, surtout sur sol travaillé. La chenille se démarque positivement par une impression de stabilité, de sécurité, qui doit s'apprécier notamment en dévers. Gonflés entre 0,8 à 1 bar, les pneus Axiobib génèrent plus de roulis, mais aussi du tangage. La longueur de la bande de roulement des chenilles montées sur pivot absorbe mieux les irrégularités du terrain. Mais lorsque la vitesse augmente, les secousses sont plus marquées qu'avec les pneus.

RÉDACTION MACHINISME



En traction extrême, la chenille remporte le duel haut la main.



Au déchaumage, le tracteur à chenilles montre moins de patinage, mais il est handicapé par son surpoids. Il est aussi moins maniable.





Chez votre concessionnaire

EUROPAGRI	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09	
SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER	89 Toucy	03 86 44 01 08
SAS PARAGEAU Groupe Methivier	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54

• NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS •

Case IH

Double embrayage et huit rapports sous charge sur les Maxxum


L.Vimond

S'intégrant entre la transmission à quatre rapports sous charge et quatre gammes semi-robotisées dorénavant baptisée ActiveDrive 4 et la transmission à variation continue désormais dénommée CVXDrive, la nouvelle transmission semi-powershift ActiveDrive 8 comprend trois gammes et huit rapports sous charge. Elle s'appuie sur un double embrayage pour ne pas avoir de rupture de couple. La seconde gamme offre une plage de vitesses importante allant de 1,6 à 18,1 km/h, couvrant l'essentiel des besoins au champ. La troisième assure les besoins sur la route. On note l'arrivée d'une fonctionnalité Kick down qui permet, en appuyant rapidement jusqu'à la butée sur la pédale d'accélérateur de descendre un rapport pour avoir une meilleure reprise.
Le Maxxum adopte le design de capot apparu sur l'Optum. De série en halogène, les optiques avant peuvent en option être remplacées par des leds. Le système de demi-tour automatique Accuturn est dorénavant proposé sur les versions Multicontroller et CVX. Ajoutons également la possibilité d'arrêter le tracteur en marche avant comme en marche arrière uniquement avec la pédale de frein (sans débrayer). Pour la manutention, un nouveau joystick fait son apparition, tout comme la possibilité de paramétrer les réglages au chargeur depuis le terminal. Par ailleurs, Case IH annonce l'arrivée d'un modèle Maxxum 150 en versions Multicontroller et CVX. Il abrite un moteur FPT 6 cylindres 6,7 litres développant 175 ch maximum.

Plus d'équipements pour le Farmall C


M. Portier

Les tracteurs Farmall C de 85 à 115 ch gagnent en polyvalence. Au niveau des commandes, les modèles, équipés de la transmission avec doubleur et inverseur sous charge, et d'un relevage avant, peuvent recevoir une poignée Multicontroller implantée en bout de levier de vitesses. Celle-ci regroupe les commandes d'inverseur, de doubleur, d'embrayage et de relevage (avant ou arrière). L'agressivité de l'inverseur est désormais réglable selon trois niveaux. Deux régimes moteur peuvent être mémorisés. La vitesse de 40 km/h est atteinte à un régime moteur de 2 000 tr/min. Le Farmall C gagne également en capacité de relevage et adopte en option trois régimes de prise de force 540, 540E et 1 000 tr/min.

Modèle : Farmall 85 C, 95 C, 105 C et 115 C
Puissance : 86, 99, 107 et 114 ch
Relevage : 4 400 kg



Vos distributeurs

Kubota

• SARL **Audin**
03460 Villeneuve-S/Allier
04 70 43 30 33
contact@audin-agri.com
Agent: AGRI LOCATION
58700 Moussy
03 86 68 15 88

• SAS **Kub 89**
ZA du soleil Levant - 89290 Venoy
03 86 18 89 99
06 30 58 30 05
kub89@outlook.fr

• SARL **Luzy Motoculture**
Pascal Carnot
Route de Toulon - 58170 Luzy
03 86 30 16 99
luzy.motoculture@cegetel.net

Claas

Écran tactile et 445 chevaux pour les Axion 900

Les Axion 900 adoptent une nouvelle motorisation conforme au Tier 4f. Ce bloc FPT 8,7 l reçoit un turbo à géométrie variable et une combinaison DOC + SCR. Les trois premiers modèles gagnent 5 ch, tandis qu'un cinquième complète la gamme par le haut avec une puissance de 445 ch. Les valeurs de couple progressent de 10 à 18 %, selon les modèles. Culminant à 1 850 tr/min, la puissance maxi est atteinte à 95 % dès 1 650 tr/min. Claas se fournit toujours chez ZF pour la transmission à variation continue CMatic, mais adopte la TerraMatic TMG 45 disposant d'une unité hydrostatique de plus forte capacité. Cette transmission profite d'une nouvelle gestion électronique, assurant une plus grande souplesse de fonctionnement. L'agressivité de l'inverseur devient réglable, deux préréglages de chute de régime moteur font leur apparition et le régulateur de vitesse se désactive désormais depuis la pédale ou le levier, sans incidence sur la consigne de vitesse mémorisée.


M.Portier

En cabine, la principale innovation réside dans l'intégration d'un nouveau terminal tactile 12 pouces sur la finition Cebis. La gestion des distributeurs est plus complète avec la possibilité d'affecter n'importe quel distributeur aux différentes commandes disponibles et de définir des priorités ou encore d'ajuster les temps de réponse. En parallèle, le levier CMotion accueille de nouvelles touches de fonctions personnalisables. Ce nouveau terminal ne sert qu'aux réglages du tracteur. Pour les fonctionnalités liées au GPS ou le pilotage Isobus, Claas conserve sa console S10 qui peut prendre place sur un support monté sur rail au sommet de la vitre de droite. Déclinaison plus économique, la nouvelle finition CIS + se distingue par son accoudoir simplifié faisant l'impasse sur le joystick multifonction et l'écran tactile. Elle propose un pilotage avec le levier DriveStick et la commande en croix des distributeurs Electropilot intégrant l'inverseur. L'écran couleur 7 pouces non tactile prend place sur le montant droit.
L'Axion 900 accède à de nouveaux équipements comme l'éclairage full leds (en option), un tiroir accueillant une caisse à outils derrière le marchepied gauche, un bornier et une sortie d'air comprimé au niveau du réservoir.

Modèle : Axion 920, 930, 940, 950, 960 -
Puissance maxi : 325, 355, 385, 410, 445 ch
Hydraulique : LS 150 ou 220 l/min

Trois versions d'Arion 500/600


M. Portier

En adoptant une motorisation conforme au Tier 4f, la gamme Arion 500/600 s'enrichit de trois modèles (510, 610 et 660). Les Arion 500 embarquent un 4 cylindres DPS 4,5 l muni de deux turbos, offrant plus de réactivité et de couple. Les Arion 600 disposent d'un 6 cylindres DPS 6,8 l avec un seul turbo à géométrie variable. Ces deux blocs sont dépollués par une combinaison EGR + DOC + FAP + SCR. La transmission semi-powershift à gammes robotisées Hexashift propose désormais un régulateur de vitesse, un arrêt à la pédale de frein sans débrayer et une position Park-Lock. La variation continue CMatic évolue également avec une nouvelle gestion électronique, assurant une plus grande précision dans les phases d'approche et une meilleure gestion du frein moteur.
La capacité de relevage gagne une tonne en option sur les Arion 510 à 630. Le débit hydraulique atteint 150 l/min en option et l'essieu arrière peut recevoir des roues de 42 pouces dès l'Arion 630.
Claas abandonne le pont avant suspendu à bras indépendants pour un modèle de sa propre conception utilisant deux vérins double effets inclinés, assurant la compensation de charge pour une plus grande stabilité au freinage, en virage et à l'accélération.
Proposée au choix en quatre ou cinq montants sans différence tarifaire,

• NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS •

la cabine se décline désormais en trois finitions : CIS, CIS + et Cebis. L'accoudoir multifonction de la CIS accueille de nouveaux boutons (régimes moteurs mémorisés, pont et différentiel, 2 boutons personnalisables) et un joystick hydraulique Electropilot plus ergonomique pour le chargeur. La nouvelle CIS + reprend cet accoudoir, auquel viennent se greffer des fingertips pour les distributeurs électrohydrauliques. Le joystick Electropilot gagne également deux boutons pour piloter l'inverseur de la main droite. Proposée de série sur les modèles à transmission CMatic, cette finition intermédiaire se démarque également par son écran couleur 7 pouces non tactile intégré au montant droit. Concernant la Cebis, la principale innovation réside dans l'intégration d'un nouveau terminal tactile 12 pouces. La gestion des distributeurs est plus complète dans les réglages et la sélection des commandes. En parallèle, le levier CMotion accueille de nouvelles touches de fonctions personnalisables. Ce nouveau terminal ne sert qu'aux réglages du tracteur. Pour les fonctionnalités liées au GPS ou le pilotage Isobus, Claas conserve sa console S10.

Modèle : Arion 510, 530, 550, 610, 630, 650, 660
Puissance maxi : 125, 145, 165, 145, 165, 185, 205 (avec boost) ch
Hydraulique : LS 110 ou 150 l/min - **Relevage** : 6,5 à 8 t

John Deere
Nouvelle génération de 5M


M.Portier

Répondant à la norme Tier 4i, la nouvelle offre se compose toujours de quatre modèles, le 5085 M étant remplacé par le 5090 M. Parmi les offres de poste de conduite, la cabine haut de gamme a vu sa finition intérieure améliorée et le nombre de ses rangements accru. Pouvant recevoir un siège à suspension pneumatique, elle dispose d'une nouvelle console numérique et d'un levier de vitesses revu, intégrant un bouton de débrayage. À l'extérieur, le design a été revu avec un capot plus plongeant et une offre de pneumatiques étoffée, dont la dimension 540/65R38, tout en conservant un rayon de braquage de 4 m. La capacité de relevage a été progresse (4,32 t), tout comme la charge utile (7,5 t). Ces tracteurs peuvent recevoir le nouveau chargeur 543R ou le 603.

LUDOVIC VIMOND

Modèle : 5075 M, 5090 M, 5100 M et 5115 M
Puissance nominale : 75, 90, 100 et 115 c

Deutz-FAhr
Les séries 5 et 5G accèdent aux normes Tier 4f


Deutz-Fahr

Les tracteurs de la série 5 bénéficient de la motorisation Deutz 3,6 l de 4 cylindres. Plus puissant de 5 %, le bloc respecte la norme antipollution grâce à un EGR, un DOC et un système SCR. Les tracteurs 5G adoptent quant à eux un bloc FarMotion respectant les normes Tier 4f, via un EGR et un SCR uniquement.
Les deux séries 5 et 5G bénéficient d'une cabine équipée de silentblocs dans lesquels est renfermé un fluide, atténuant de près de 40 % le bruit et les vibrations, selon le constructeur. Pour plus de confort, la série 5 s'équipe également d'un pont avant suspendu. Côté hydraulique, le débit peut désormais atteindre 90 l/min et recevoir de nouveaux distributeurs hydrauliques haut débit.

Modèles : 5105, 5115 et 5125 - **Nombre de cylindres :** 4 - **Puissance maxi :** 110, 119 et 126 ch
Modèles : 5080G, 5090G, 5090 Plus G/5100G, 5110G, 5110 Plus G et 5120G
Nombre de cylindres : 3 / 4 - **Puissance maxi :** 75, 87, 87/97, 106, 106 et 116 ch

Kubota
Les tracteurs M5001 visent le confort


Kubota

Remplaçants des M8560 et M9960, les deux modèles de la nouvelle série M5001 adoptent une motorisation conforme à la norme Tier 4f. Le bloc Kubota 4 cylindres 3,8 l intègre pour cela une combinaison complète : EGR, DOC, FAP et SCR. À noter que tous ces éléments prennent place sous un capot plongeant au style renouvelé. La transmission à trois gammes et 6 vitesses dispose d'un doubleur et d'un inverseur hydrauliques. Elle offre un rapport économique à 40 km/h. La cabine évolue extérieurement avec un système d'éclairage plus performant et dans l'habitacle, avec un nouvel agencement des commandes offrant plus d'espace et de nombreux rangements. À noter, la possibilité de mémoriser deux régimes moteur, la compatibilité isobus en option, le toit vitré complétant le pare-brise bombé et enfin un nouveau tableau de bord avec un grand affichage numérique. La commande de relevage reste mécanique. Pour la manutention, la série M5001 peut recevoir le chargeur Kubota LA1854.

Modèle : M5091 et M5111 - **Puissance :** 95 et 113 ch - **Relevage :** 4 100 kg
Hydraulique : CO 64 l/min (2 à 4 distributeurs) - **PDF :** 540/540E ou 540/1000- **Poids :** 3 420 kg

Des batteries à la place du moteur


J.Deere

Le concept de tracteur 100 % électrique Sesam est construit sur la base d'un modèle 6R. Sous le capot, en lieu et place du moteur thermique, un pack de batteries Li-ion alimente deux moteurs électriques pour une puissance totale de 130 kW. Le premier entraîne la transmission semi-powershift du tracteur, tandis que le second anime la prise de force et la pompe hydraulique. La puissance électrique peut aussi être cumulée pour le plus gros consommateur : vers la transmission au transport par exemple. Le système est capable de récupérer de l'énergie au freinage ou en descente. À pleine puissance, l'autonomie du tracteur est limitée à deux heures. En utilisation courante, elle est estimée à 4 heures ou à un parcours de 55 km. Le temps de charge est de 3 heures. Mais la rapide évolution des technologies de batterie devrait permettre d'améliorer significativement ces performances.





• NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS • NOUVEAUTÉS •

Lindner
L'Unitrac en variation continue


Lindner

Le tractoriste autrichien élargit son offre de transporteurs avec l'Unitrac 112 L Drive. Animé par un moteur VM répondant aux normes antipollution Euro 6 grâce à un FAP et un SCR, ce transporteur hérite de la transmission à variation continue L Drive inaugurée sur le tracteur Lintrac. Il bénéficie de performances hydrauliques accrues et d'une charge utile augmentée de près de 2 t. Suspendue, la cabine intègre le moniteur couleur IBC renseignant notamment la charge par essieu. Par ailleurs, Lindner inaugure sur ce transporteur le système TracLink permettant une localisation en temps réel de l'engin, une traçabilité complète des tâches effectuées, ainsi qu'une cartographie de récolte des fourrages et d'épandage.

Puissance 107 ch
Circuit hydraulique LS, 88 l/min
Charge utile 5,750 t

Massey-Ferguson
Réglage automatique du troisième point


Massey Ferguson

Le Dynamic Top-Link Control (DTLC) est un système électronique qui ajuste automatiquement la longueur du troisième point pour conserver constante la position de l'outil, indépendamment des mouvements du tracteur. Ce dispositif fonctionne à l'aide de deux capteurs d'inclinaison, l'un placé sur le tracteur, l'autre sur l'outil. Le DTLC peut assurer le maintien de la position d'un outil de travail du sol avec un report de charge optimal ou encore de l'inclinaison d'un épandeur d'engrais.

Solis
Un moteur Tier 4f pour le NX 90


Solis

Le tractoriste indien lance une nouvelle gamme de tracteurs équipés d'un moteur 4 cylindres 4,1 l développé par ses soins et répondant aux normes Tier 4f, grâce à un DOC et un SCR. Le style tranche avec le reste de la gamme, avec un design travaillé du capot intégrant une signature led. Pour le reste, le seul modèle de la gamme fait dans la simplicité avec une transmission mécanique 12/12 (30 km/h maxi), un relevage mécanique et deux distributeurs hydrauliques..

Puissance : 90 ch
Relevage : 3 t



New Holland
Plus de confort sur les gros T7


New Holland

Les nouveaux tracteurs T7 à long empattement (T7.230 à T7.270) bénéficient d'un nouveau pont avant suspendu qui réduit les vibrations transmises au châssis. La suspension est en effet durcie temporairement pendant les phases de freinage, d'accélération ou de montée-descente du relevage. À cela s'ajoutent trois niveaux de réglage de suspension. En découlent un confort et une charge utile accrus, atteignant un PTAC de 14 t. Comme le T6, le T7 dispose de la fonctionnalité CustomSteer qui permet de choisir quatre réglages de démultiplication de la direction - trois d'usine et un quatrième personnalisable - ceci indépendamment en marche avant et en marche arrière. Enfin, la conduite évolue avec une nouvelle valve de direction permettant de recentrer les roues de manière automatique.

Demi-tour automatique


New Holland

Proposé sur les tracteurs (et sur les moissonneuses-batteuses en fin d'année), le système Intelliturn complète le système de gestion des séquences de bout de champ en gérant les demi-tours, en fonction de la fin du rang ou de la limite de la parcelle, de façon à optimiser les manœuvres.
Prenant en charge les signaux de correction Egnos, PLM1, PLM2 et PLM RTK, le nouveau récepteur PLM Cygnus-A se positionne dans une fourchette de prix intermédiaire. Il est compatible avec le nouveau système d'autoguidage électrique au volant Intellisteer Lite, piloté depuis un terminal Intelliview II ou IV, et pouvant s'adapter sur n'importe quelle machine.
Enfin, New Holland a développé son réseau de balises RTK qui en comprend aujourd'hui 170 sur tout l'Hexagone

Valtra
400 chevaux et un nouvel accoudoir pour les S4



M.Portier

La série de tracteur S4 monte en puissance avec un sixième modèle, le S394. Son moteur Agco Power 8,4 l offre une puissance maxi de 400 ch (405 avec le boost). Ce complément de gamme coïncide avec l'arrivée d'un nouvel accoudoir multifonction regroupant l'ensemble des commandes du tracteur. Baptisé SmartTouch, cet accoudoir s'illustre par son joystick offrant 12 fonctions pilotées depuis le pouce. L'avancement est géré en poussant ou en tirant le joystick, une impulsion sur la droite ou sur la gauche permettant d'enregistrer une vitesse et de rappeler les vitesses programmées. Le SmartTouch regroupe les commandes de transmission, le relevage, deux distributeurs et deux séquences de bout de champ. À sa droite est implanté un petit joystick pour l'hydraulique ou le relevage avant. Second point majeur de cet accoudoir, le terminal tactile 9 pouces offre une navigation de type tablette. Très intuitif, il intègre un écran de paramétrage et un écran de travail, ce dernier étant configurable en plein écran ou en 4 parties. Ce nouveau terminal s'accompagne d'une nouvelle offre d'autoguidage avec deux récepteurs au choix (Novatel ou Trimble) pour un maximum de compatibilités. Compatible isobus, il pilote la coupure de tronçons et la modulation.

Démonstrations estivales Agrisem

Le Démo Tour 2017 est passé en Bourgogne



Deux étapes, une à Tannay avec Sureau Agriculture, une autre à Saint Thibaut avec les Ets Lévêque, auront permis à plus de 250 agriculteurs, début aout, de découvrir en conditions réelles une très large partie de la gamme Agrisem. Le constructeur français né au milieu des années 90 a organisé un Démo Tour national de 15 dates, à partir de la mi-juillet et qui vient de s'achever. Une quinzaine de machines étaient donc présentées sur les terres bourguignonnes. La gamme sol Agrisem est composée de deux principales grandes familles : les ameublisseurs Plow, dotés de la lame à pointe décalée, l'un des premiers brevets du constructeur, et les déchaumeurs Mulch. Le Combi Plow est conçu pour être intercalé entre le tracteur et un outil, tandis que le Culti Plow est prévu pour une utilisation solo. Ces ameublisseurs à sécurité boulons ou ressorts (sur le Culti Plow) sont destinés à fissurer les sols jusqu'à 45 cm de profondeur sur toute la largeur de la machine, sans bouleverser les horizons, grâce à l'effet *«vague»* obtenu par la lame. Cette gamme propose des largeurs de 1,20 à 8m.

Les déchaumeurs Disc O Mulch sont composés de deux rangées de disques indépendants de diamètre différent (610 mm pour la première rangée et 560 pour la seconde). Les disques dont les moyeux sans entretien sont garantis cinq ans, sont montés sur des dents à spire. Ce système baptisé 3D renforce l'effet percussion et ameublissement. Des disques gaufrés «*mulcheurs*» sont proposés en option pour la découpe et l'enfouissement des végétaux. Les Agro Mulch sont des déchaumeurs dont le châssis 120 x 120 accueille 2 ou 3 rangées de dents à sécurité boulon ou ressort, conçus pour travailler jusqu'à 25 cm. Des dents fissuratrices et une rangée de disques à l'arrière peuvent équiper ces déchaumeurs. Enfin, les Maxi Mulch combinent les fonctions déchaumage et ameublissement grâce aux dents ou lames (en option) intercalée entre les deux rangées de disques. La nouvelle série 5 se compose de deux rangées de disques indépendants de diamètre 610 mm, espacées de 1,07 m, suivies de dents réparties sur deux rangées espacées de 2 m, offrant un dégagement sous bâti de 89 cm. Dédiées à la fissuration pure ou au décompactage, ces dents disposent d'une sécurité à ressort renforcée offrant 750 kg de pression à la pointe.

Agrisem présentait également ses déchaumeurs Vibromulch de 4 à 8 m, qui peuvent désormais recevoir, soit des dents vibrantes 70x12 mm équipées de socs droits ou pattes-d'oie de 180 mm, soit des dents queue-de-cochon de 30 mm pour travailler plus profond. En option, les dents peuvent être précédées par des coutres circulaires ou une rangée de crossboard. Les Vibromulch sont déclinés en version portée à 4 rangées de dents et semi-portée à 5 rangées.

Côté semis, le constructeur propose sa gamme Disc O Sem, un combiné de semis sur herse rotative (PMA) ou à disques (PMD) mais également des trémies frontales font peau neuve et deviennent compatibles Isobus. Si elles conservent une trémie en deux compartiments, elles se démarquent par leur cuve inox et la possibilité d'y greffer un Front Pack directionnel, en options.

Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Démonstration Valtra/Kuhn à la Barotte.

Les Ets Morisot cultivent l'ambiance familiale

Forts de leur succès en 2015, les Ets Morisot, concessionnaires Valtra à Terrefondrée, ont réitéré le 28 septembre dernier une journée de démonstration au lycée agricole de la Barotte à Chatillon (21). Environ 120 exploitations ont répondu à l'invitation de la famille Bongard pour découvrir et essayer les dernières évolutions de gamme des constructeurs présents, en présence du Crédit Mutuel et des agences Gan de Chatillon et Bar/Seine, partenaires de cette journée.

Valtra présentait 2 N 154 (155 cv), un T194 (195 cv) et un T254 (250 cv). Les agriculteurs ont pu tester les 3 types de transmission : Active à cinq rapports sous charge et des distributeurs commandés hydrauliquement, Versu, à commandes électriques, et enfin Direct, la variation continue du constructeur finlandais, qui conçoit et fabrique ses tracteurs dans leur intégralité. Mais c'est surtout le nouvel accoudoir Smart Touch qui a interpelé les visiteurs. Ce nouvel accoudoir ergonomique permet une personnalisation complète avec 12 fonctions programmables, l'enregistrement de profils utilisateur, et l'accès aux systèmes d'Autoguidage. Toutes les fonctions du tracteur sont à portée de main de l'utilisateur : un levier de commande multifonctions, des distributeurs à commandes électriques, des commandes de relevage arrière et de prise de force, un écran terminal tactile avec une interface de type smartphone et un panneau de contrôle. Le terminal tactile de 9 pouces, plus facile et plus intuitif, a été conçu pour personnaliser facilement les commandes du tracteur et accéder à des fonctionnalités avancées telles que les différents compteurs, la gestion des fourrières U-Pilot, l'Auto-Guide et d'autres options relatives à l'agriculture de précision. À noter également la présence d'un tracteur «*ETA*»,



caréné pour l'élagage selon les contraintes exprimées par l'utilisateur.

Kuhn présentait le Prolander, un cultivateur Kuhn polyvalent à 5 rangées de dents vibrantes à socs droits ou «*cœurs*», disponible en 6 et 7,5 m trainés et destinés au 2ème ou 3ème déchaumage ou la préparation de lit de semence. Le Prolander propose un réglage hydraulique en continu de la profondeur de travail depuis le poste de conduite. Pour offrir un grand débit de chantier, l'espace entre les rangées de dents augmente de l'avant vers l'arrière pour favoriser le dégagement. Le semoir pour semis simplifié Espro peut permettre un semis sur sol rappuyé ou en semis direct sur sol meuble. Il est maintenant disponible en 3, 4, 6 et 8m. Pourvu d'une double rangée de disques indépendants de 460 mm de diamètre, suivie d'un rouleau à roues décalées de 900 mm de diamètre assurant le rappui, il reçoit désormais une double cuve avec double doseur. Un pulvérisateur Métris 3200 était aussi présenté. Cette gamme disponible en 3200 et 4100l et une largeur de rampes de 24 à 38m en 2 ou 3 bras reçoit une cuve polyester qui présente l'avantage d'être réparable. Les Métris sont équipés de buses à coupure et modulation de dose électriques. Concrètement, les buses changent en fonction du débit souhaité et de la vitesse d'avancement.

Baptiste Bongard était satisfait de cette journée, sympathique et conviviale et multi générationnelle puisque beaucoup de jeunes du lycée ont pu essayer les tracteurs.

Tombola Terres de Bourgogne :

Le journal était présent lors de cette journée et organisait une tombola. Félicitations à Marie-Reine Petitot de Pothières qui remporte le panier de produits du terroir.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Sancoins 20/09/2017	Bourg-en-Bresse 03/10/2017	St Christophe-en B. 04/10/2017	National 04/10 au 10/10/17
Vaches viande (V)	U	-	-	3,86 €	3,86 €
	R	-	3,50 €	3,58 €	3,50€
	O	-	3,15 €	-	3,19 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,25 €
	O	-	2,85 €	-	3,13 €
Vaches lait (L)	O	-	-	-	2,86 €
	P	-	2,25 €	-	2,50 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,47 €	4,16€
	R	-	3,75 €	3,89 €	3,61€
	O	-	3,10 €	-	3,19 €
Taureaux VML	URO	-	2,45 €	2,82 €	2,64 €

VML : *type viande , mixte et lait NC: Non communiqués*

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **10/10/2017**

Effectif total: 478 - Nombre d'invendus: (94%)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M		200-250	-	-	-	
		U	250-300	-	-	-	-
			300-350	2,76€	2,86 €	2,80 €	-
			350-400	2,54 €	2,73 €	2,60 €	-
			400-450	2,52 €	2,62 €	2,56 €	-
			450-500	2,53 €	2,55 €	2,54 €	-
		R	250-300	-	-	-	-
			300-350	2,60 €	2,73 €	2,67 €	-
			350-400	2,41 €	2,54 €	2,50 €	-
			400-450	2,35 €	2,57 €	2,46 €	-
			450-500	2,42 €	2,46 €	2,46 €	-
	F	U	250-300	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	2,61 €	2,74 €	2,69 €	-
			350-400	2,54 €	2,72 €	2,60 €	-
		R	300-350	2,57 €	2,65 €	2,65 €	-
			350-400	2,37 €	2,45 €	2,43 €	-

BROUTARDS: Les cours ont bien résisté pendant plusieurs semaines, mais les acheteurs (principalement pour le marché itaien) sont confrontés à des problèmes de place et réussissent à obtenir quelques cetimes de baisse.

LAITONNES : Les besoins restent importants et les cours se maintiennt facilement malgré un recul de la qualité.

Effectif total: 150 - Nombre d'invendus: (86%)

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	R	300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
		U	400-450	2,46 €	2,54€	2,52 €	-
	F	U	300-350	-	-	-	-
			350-400	2,36 €	2,60 €	2,47 €	-
			400 - 450	2,39 €	2,40€	2,40 €	-
			450 et +	-	-	-	-
		R	300-350	2,25 €	2,41 €	2,30 €	-
			350-400	-	-	-	-

GÉNISSES : Bonne vente dans les sujets d'avenir pour la France ou pour l'Italie.

Effectif total: 278 - Nombre d'invendus: (86%)

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	
		U	- 5 ans	1,86 €	2,27 €	1,98 €	-
			5 à 10 ans	1,79€	2,06 €	1,88 €	-
			+ 10 ans	1,68€	1,84 €	1,78 €	-
		R	- 5 ans	1,64 €	1,88 €	1,77 €	-
			5 à 10 ans	1,56 €	1,82€	1,72 €	-
			+ 10 ans	1,49 €	1,79 €	1,68 €	-
		O	- 5 ans	1,25 €	1,63 €	1,53 €	-
			+ 10 ans	1,31 €	1,59 €	1,48 €	-
GÉNISSES	F	E	24 à 36 mois	2,19 €	2,47 €	2,31 €	-
		U	24 à 36 mois	1,95 €	2,46 €	2,09 €	-
		R	24 à 36 mois	1,77 €	1,99€	1,91 €	-
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,51 €	1,73 €	1,62 €	-
		R	+ 500 kg	-	-	-	-

VACHES ET GÉNISSES 3 ANS: Le marché du gras est atone et le pessimisme se reflète sur les cours du maigre.

TAUREAUX: Meilleure demandeet cours plus fermes.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 02/10/2017

Bovins (266)		
Broutards	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
290 à 400 kg	830 - 1080	2,51 - 2,88
410 à 450 kg	1050 - 1180	2,51 - 2,75
Laitonnes		
300 à 340 kg	760 - 910	2,52 - 2,74
345 à 390 kg	910 - 1000	2,55 - 2,68
Génisses		
310 à 445 kg (16-24mois)	720 - 850	1,90 - 2,37
545 à 730 kg (24-36mois)	1290 - 1500	2,03 - 2,37
Taureaux		
895 à 1140 kg	1450 - 1950	1,58 - 1,74
Vaches		
Vaches légères	700 - 1100	
Vaches entre deux	1110 - 1260	
Vaches lourdes	1290 - 1540	

Placement rapide en broutards à des cours plus fermes en supérieurs. On notera un léger fléchissement des tarifs en lourds de plus de 430 kg. Vente suivie en femelles à des tarifs facilement de 430 kg. Bonne demande en taureaux en vaches maigres malgré des apports mois importants cette semaine les tarifs sont à peine reconduits en sujets supérieurs.

Bovins gras: 12
Peu de demande avec 50% d'invendus.

Informations Pour la foire aux veaux 06 82 43 85 21. Inscriptions à la Sicagemac 03 86 20 00 37

Prochain marché le 9 octobre aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 20/09/2017

Broutards	U	R	O
200 kg	-	-	
200 à 250 kg	-	-	
250 à 300 kg	2,82	2,62	
300 à 350 kg	2,69	2,54	
350 à 400 kg	2,66	-	
450 à 500 kg	-	-	
Laitonnes	U	R	
150 à 200 kg	-	-	
200 à 250 kg	-	-	
250 à 300 kg	-	2,75	
300 à 350 kg	-	-	
Taureaux			
+ 500 kg	-	-	
Génisse			
(24-36 mois)	2,15	1,85	-
Vaches			
- 5 ans	3,90	3,72	-
+ 10 ans	-	1,70	-

Broutards - Laitonnes : Légère baisse en toutes catégories

Vaches : L'offre se tient, bonne demande dans les vaches lourdes



Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)*

Cotations Dijon 2/10 au 8/10/2017

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,81 €	-
350 kg	-	2,75 €	-
400 kg	-	2,68 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,56 €	-
500 kg	-	2,47 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,69 €	2,45 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,50 €	-

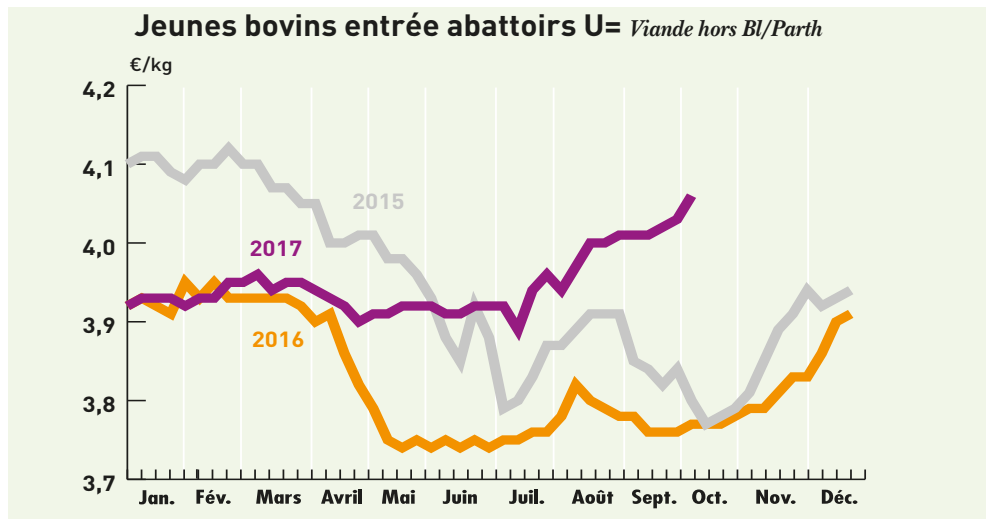
Tendance :
Quorum non atteint - Cours reconduits. Stabilite du marché.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations Bassin Centre-Est du 2/10 au 8/10/2017

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	4,06 €	3,87 €	3,62 €			
Races mixte		-	3,58 €	3,58 €	3,51 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	
Races lait						-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,06 €	3,90 €	3,80 €	3,50 €	-		
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,01 €	3,88 €	3,79 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				-	-	-	
Races lait					-	2,94 €	2,86 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,56 €	4,26 €	4,00 €	3,86 €			

Tendance : Commerce calme dans l'ensemble.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 02/10 au 8/10/2017

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	4,06 €	4,06 €	4,01 €	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,67 €	4,16 €	4,01 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,92 €	3,86 €				
Races mixte					3,36 €	3,36 €		
Races lait						-	2,99 €	2,92 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,75 €	4,48 €	4,20 €	4,01 €				

Tendances

SEM. 41/2017

Bovins de boucherie

Le recul de l'offre observé depuis le début de la semaine ne donne aucun signe positif au marché de la viande, face à une consommation atone. La tension sociale n'est guère favorable au commerce. Cette baisse d'activité est également liée à la réduction de la demande des cantines scolaires à l'approche des vacances de la Toussaint.
Sur les marchés en vif, les volumes sont faibles, mais ils sont en adéquation avec les besoins des abattoirs. Dans le domaine des viandes haut de gamme, si l'ambiance n'est pas au beau fixe, même si les tarifs se maintiennent face à un débouché de niche. Les tarifs se tassent dans les bonnes Charolaises et le tri reste marqué dans les allaitantes de choix secondaire. En réformes laitières, les industriels ont stabilisé les prix, avec un meilleur équilibre offre/demande. En jeunes bovins, le climat commercial se détend petit à petit avec des tarifs qui progressent doucement, mais surement.

Broutards

Les volumes progressent dans le centre du pays avec des éleveurs qui vendent pour profiter des tarifs encore assez favorables, même s'ils se tassent. La météo est encore favorable pour ne pas engendrer d'afflux massif de marchandise sur le marché. C'est au moment où le commerce se tend que la vaccination où le rappel pour les sujets vaccinés depuis plus d'un an prend toute sa valeur. C'est le sésame pour bénéficier des marchés exports, et surtout une sécurité en cas de résurgence de la FCO. Mis à part les bons broutards de repousse qui restent recherchés et encore bien valorisés, la tendance est lourde dans les mâles Charolais ou Limousins de plus de 350 kg. Dans les femelles, la commercialisation demeure régulière pour les bonnes laitonnes destinées pour faire de la babynette en Italie. Le commerce est calme dans les ordinaires pour l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

La situation est extrêmement compliquée, car les intégrateurs contingentent leurs achats. Les tarifs sont malmenés dans les veaux Holsteins ou Abondances ou Montbéliards. Les besoins du marché espagnol en gros veaux sont moins soutenus face à un encombrement de ce marché. En croisés laitiers, les tarifs sont malmenés avec des engraisseurs qui accentuent la pression faute de place disponible. Le commerce est également pesant dans les très bons croisés Charolais, avec des tarifs en baisse notamment dans les femelles. ■

Laurent Chupin

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **25/09/2017**

Effectif total: 1008 - Nombre d'invendus: 208 (20%)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Le déficit de consommation enregistré depuis quelques semaines pèse lourdement sur les tarifs. Le niveau des importations, le faible pouvoir d'achat des ménages sur cette fin de mois et les conditions météorologiques n'arrangent rien. baisse des tarifs dans toutes les ctégories avec des invendus dan sles agneaux lourds.		U	de 32 à 38 kg	2,72E	3,03 E	2,88 E	-
			de 38 à 44 kg	2,46 E	3,23 E	2,80 E	-
			de 44 à 50 kg	2,34 E	3,86 E	2,65 E	-
			→ 50 kg	2,12 E	2,38 E	2,30 E	-
		R	de 32 à 38 kg	2,45 E	2,99 E	2,68 E	-
			de 38 à 44 kg	2,28 E	2,72 E	2,47 E	-
			de 44 à 50 kg	2,19 E	2,51 E	2,30 E	-
Effectif total: 193 - Nombre d'invendu: 4 (2%)				**OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	M		(M)	0,96 E	2,07 E	1,50 E	-
BREBIS : Recul saisonnier des tarifs	F	U	→ 60 kg (F)	1,06 E	1,18 E	1,14 E	-
BÉLIERS: Pas de changement			← 60 kg (F)	-	-	-	-
		R	→ 60 kg (F)	0,74 E	1,04 E	0,98 E	-
		O	← 60 kg (F)	-	-	-	-
Effectif total: 6				**CAPRINS - F** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
CAPRINS : Pas de changements.	F	O		21 E	34 E	-	-
Effectif total:				**AGNEAUX MAIGRES** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX : Idem agneaux de boucherie.		R	25-35 kg	48 E	94 E		-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 02/10/2017*

Ovins : 273	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	90 - 96	2,79 - 2,82
Agneaux gras - 44 kg	110 - 127	2,61 - 3,03
Agneaux gras + 44 kg	100 - 145	2,08 - 3,13
Brebis	40 - 101	0,88 - 1,22

Vente plus active en bons agneaux à des tarifs plus fermes, peu d'invendus. Cours reconduits en brebis. vente totale.

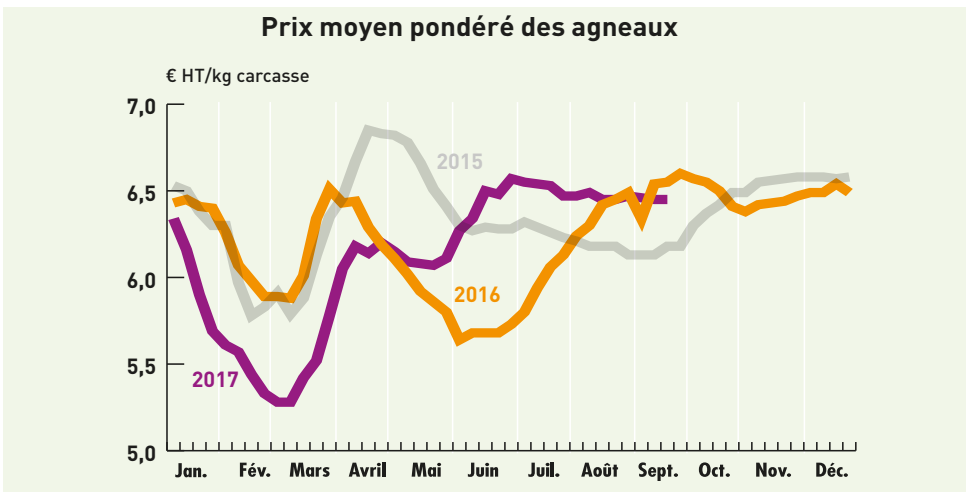
Prochain marché le lundi 16 octobre aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 2/10 au 08/10/2017*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,83 €**	**6,36 €**
Couvert	16-19 kg	**6,80 €**	**6,73 €**	**6,33 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,82 €**	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 2/10 au 8/10/2017*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,45 €	-	**2,34 €**



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 02/10/2017 au 08/10/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,75 -0,06	6,71 -0,05	6,04 -0,05	-	-	-	-
	R Var.	6,42 0,02	6,49 =	6,50 0,01	-	6,74 0,06	6,80 0,01	6,74 -0,01	-
	O Var.	-	-	-	-	6,56 0,14	6,47 0,08	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,63 -0,04	6,65 -0,01	5,85 -0,03	-	6,80 0,04	6,67 -0,02	6,02 -0,09
	R Var.	6,36 -0,03	6,47 0,01	6,45 0,01	5,75 -0,05	6,83 -0,03	6,73 -0,03	6,54 -0,04	5,96 -0,08
	O Var.	-	6,05 0,35	-	-	6,36 0,03	6,33 0,01	6,27 0,04	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,82 -0,03	5,50 -0,10	-
	O Var.	-	-	-	-		-	-	-

Zone nord : Marché automnale très calme avec une tendance baissière. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 9 octobre) :
«Marché ferme et tendance à la hausse sur les bonnes femelles.»

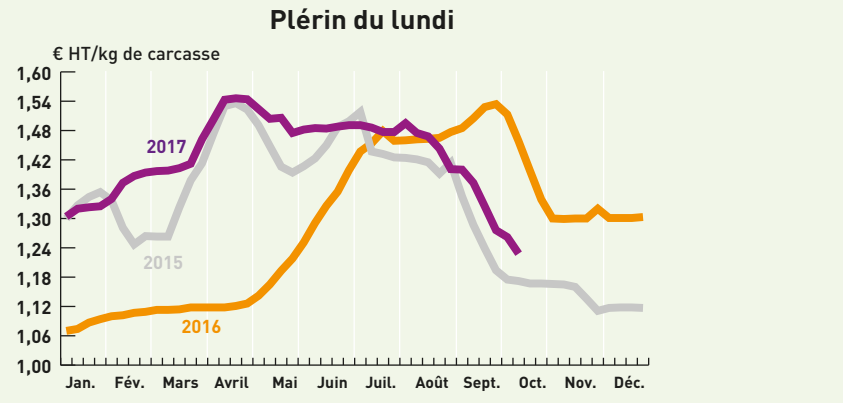
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 807 porcs présentés) *Cotations du lundi 9 octobre 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,228 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 29/09 au 5/10/2017*

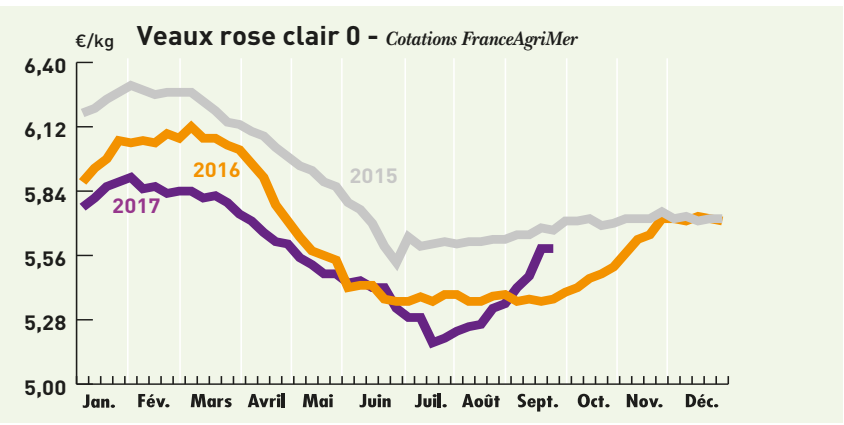
1,51 € /carcasse euros



Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 2/10 au 8/10/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,95 €**	-	-
U	**9,40 €**	**7,29 €**	**5,75 €**	-
R	-	**5,99 €**	**4,55 €**	**3,60 €**
O	-	**5,59 €**	**4,45 €**	**3,83 €**



Veaux de 8 jours à 4 semaines *en euros/tête* — *Synthèse nationale FranceAgriMer du 2/10 au 6/10/2017*

Marchés	Effectifs	Tendance
Bourg-en-Bresse	**995**	Les apports plus importants entrainent le plafonnement des cours.
La Talaudière	**637**	Vente difficile en toutes categories et notamment en femelles..

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	**215**	**13**
Femelles	**136**	**37**
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	**118**	**5,00**

Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 2/10 au 08/10/2017*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**3,40 €**	**2,90 €**	-	-
Bons	**3,20 €**	**2,60 €**	**2,60 €**	

Céréales

Marché du 10 octobre 2017

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte d'Or	meunier	oct.-déc.	157	V C
Nord Côte d'Or	meunier	oct.-déc.	156	V C
Aube	meunier	oct.-avr.	156	N C
	fourrager	oct.-avr.	150 à 151	N C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	62/63 kg/hl	oct.-mars	143 à 144	N C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	oct.-déc	135	N C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl	oct.-déc	134	N C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'or/Haute Saône	50 kg/hl	oct.-déc	140	N C
Aube/Yonne	50 kg/hl	oct.-déc	149	N C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2017**			
Côte d'Or/Haute Saône		oct.-nov.	138	T C
Yonne			inc.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		oct.	152	V C
Côte d'Or		oct.-déc	152	N C
POIS	**RÉCOLTE 2017**			
Côte d'Or	Fourrager	oct.-déc	190	T C
Yonne	Fourrager	oct.-déc	190	T C
Aube	Fourrager	oct.-déc	190	T C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	18% 1ère main	7 d'oct.	172	T
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2017**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main	6 d'oct.	152	T

Matériel

Tracteur

01 - Vds Class Arion 620C TB état rel. avt 4 distributeurs vitesses extra lentes 2500 h - jumelage combiné de semis 4m herse KV semoir Accord 32 D. an 2010
✆ **06 07 68 22 34**

01 - Vds tracteur IH 856XL 4 roues motrices 8430 H 1984 bé 11000 Ð TTC à débat.
✆ **07 85 13 62 40**

07 - Vds tracteur Renault 70-14 vigneron - épandeur Gilibert RE70B double essieux
✆ **06 09 59 86 50**

21 - Cause retraite : VENDS tracteurs Valtra T 202 V, 2011, 1920 h, - Valtra N 92 avec bati de fourche, 2009, 1290 h, TBE, - Renault 113-14 4 RM, poste inversé avec fourche arrière, 1983, (réf. 390A)
✆ **06 62 32 99 18**

26 - Vds tracteur MF 6180Dyna Shift 4055 H TBE 15 000 euros sans tva.
✆ **06 15 75 23 55**

38 - Vds tracteur Landini 85 ch, 4x4, 12 vitesses avec inverseur manuel pas TVA batterie neuve 4400 h état OK.
✆ **06 29 22 35 78**

69 - Cessation vds tracteur et rotative Class. Faneuse Kuhn. Tonne à lisier Pichon 50002. Bétaillère Promodis GV Divers.
✆ **04 74 89 66 92 HR**

69 - Vends tracteur Claas Arès 617 ATZ 3200 h. cellule à grain 5 T. - Collier + pièces DAC melotte - Griffes MAT melotte - Moissonneuse batteuse John Deer 1169 SII hydro 4.
✆ **06 89 85 36 39**

Travail sol

21 - Cause retraite vends herse rotative Alpego RG 400,4 m., 2008 avec Packer et barre niveleuse, - charrue Volgel-Noots, année 2012, 6 fers, XMS 950 (réf. 390B)
✆ **06 62 32 99 18**

26 - Vds remorque benne basculcema 4.9T, H 1m en TBE 3200 euros et un Cultipacker de 2 m double. tél HR
✆ **04 75 68 64 05**

38 - Vds herse 5m40 rep. hydrauli tonne à eau 2000 l. abreuvoir NC porte à cour hydro 3m le tout prix à débattre.
✆ **04 74 83 86 69 après 21h30**

55 - Vends semoir de semis direct Seed Hawk 6 m, année 2013, Tbe, vis de chargement hydraulique, prix : 70.000 euros.
✆ **06 43 68 08 14**

Récolte

21 - Recherche mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, - tracteurs Claas John Deere, NH, Fahr, Fiat, MF, Renault Fendt, Welger et autres (réf. 400B)
✆ **06 29 81 80 05**

26 - Vds Calibreuse à noix Rousset moteur 380. 250 euros
✆ **04 75 48 68 30**

38 - Moissonneuse batteuse Massey Fergusson 500.Bon état général. Bec 4 rangs maïs.Prix:1900 euros justifié
✆ **06 83 38 32 31**

39 - Belle NHTX63RCFS an. 2000 pneus neufs 4 RM 3 600 HR CP 4,57 m, broyeur 40 000 euros HT option Capello 6RR maïs et tournesol 5 000 euros
✆ **06 82 25 31 30**

Traitement

21 - VENDS pulvé. Berthoud Racer, 2 500 litres, 27 m., 2013, TBE, pas fait d'engrais, prix à débattre (réf. 410F)
✆ **03 80 93 24 14**

Epandage

07 - Vds épandeur à fumier Deguillaume, capacité 6 t, frein hydraulique. TBE. Prix 4500 euros.
✆ **06 31 83 00 09**

Forestier

01 - Vds bois de chauffage coupe 2m acacia frêne verne chêne 15 km de Mâcon
✆ **06 82 07 33 68**

Manutention

55 - VDS Manuscopic MLT 626 Manitou équipé d'un godet griffe de 2,30 m en t.b.é. prix 10.000 Ð matériel exonéré de TVA.
✆ **06 30 88 23 26**

Agri. divers

01 - Vds semoir Nodet 2m silo 20T vibro 2m50 mark sem 2m charrue Huard trisoc desileuse 1m3
✆ **04 74 98 21 33**

01 - Vds tracteur John Deere 6110, 7300 h, desileuse Jeantil D1350 charrue IH 4 socs pulvérisateur Berthoud 800L 15m épandeur Jeantil et tapis neuf cover crop Souchu Pinet
✆ **06 35 28 33 16**

01 - Donne salle de traite à démonter
✆ **03 85 30 39 71**

07 - Vds épandeur fumier Gilibert 3T5 1000 euros + semoir Nodet 13 rangs 400 euros + rouleau Canele trainé ou porté 2m20 300 euros
✆ **04 75 58 08 62 HR**

38 - A vendre couteau coupe balle enrubannage sur chargeur attelage euro 800 euros.
✆ **06 77 99 16 99**

39 - Vends t.b.é. dispo : benne élévatrice Deckekler 10 t FRBH peinture mét. Tracteur Massey Ferg. 58 cv, Ford 90 cv 2 roues mot. avec surlev. de bottes AV ou AR, conteneur pelletisable 30 q, séparateur à grains, mélangeuse bol 13 mètres cubes 13 couteaux. Rech. maïs vert pour ensilage 20 km autour de Saint-Aubin
✆ **03 84 70 02 77 HR**

58 - Vends 2 caméras vidéo élevage, - cultivateur déchaumeur 3 m., 9 dents, - charrue 3 socs, 12 p., - épandeur hérissons verticaux triatlon axe d'entraînement + noix + étrier tendeur neuf (réf - 41VB1)
✆ **03 86 30 15 63**

58 - Vends bétonneuse, 200 euros, - benne 4 R, 6 T., 500 euros, - 1 monte grain, - 1 benne 2 R., 6 T., 800 euros, - 1 kroskild 6 m., - 1 moulin à farine 360, - 1 presse Class MD Markant, TBE, - 1 pompe Honda de 50, TBE (réf. 4103)
✆ **06 99 25 73 38**

58 - Cause cessation vends bol mélangeuse Kuhn Audureau 1360, - pailleuse Abeille 12 Lucas, - semoir 4 m. Kuhn Nodet, - tracteur Fendt 714, 4 RM, Vario, - vis à grain Bouchard 12 m., diam. 200 + chariot, - pulvé . 800 l. Berthoud porté, - brabant 6 fers Overum, - décompacteur Razol 6 dents Mitchel, - dérouleuse bottes rondes Lerin, - déchaumeur Quivogne à pattes d'oie 5 m, repliable, - divers matériels. SCEA de Dornant 58300 Devay (réf. 40VB1)
✆ **06 36 76 43 44 - 03 86 50 37 07 (Gilles Guillaumin) - 06 15 01 71 67 (Lionnel Buisson)**

67 - Vends récolteuse choux Bleinroth + planteuse choux 4 rangs Ferrari micro-granulateur au plant bon état.
✆ **06 86 83 61 21**

69 - Herse Rot. Kuhn HR304D 2014 + sem. Sulky MP3 Disq. exc. état. Le tout 12000 Ð.
✆ **06 86 58 27 18**

69 - Vends fendeuse Lerin Cartel - 13 tonnes - hydraulique - 1000 Ð à débattre.
✆ **contact@ferme-dame-blanche.com ou 06 25 78 74 57**

70 - Urgent, vds tract Renault Temis, Mat. fenaison, Rampe fumier, Bétaillère, Ratelier, etc.
✆ **06 37 20 42 16**

70 - Achète Bennes 4 à 9T. Téléscopiques Manitou, Merlot, JCB. Presses BR 120x120 Claas, Krone KR, Deutz, Carraro, Welger, JD. Presses MD. Tract Massey 168-188-690, Landini, Ford. Semoirs à céréale à disques. Andaineurs Kuhn 1 toupie.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Vends arracheuse p. de t. Kuhn, charrue Huard BS 64, semoir Nodet 13 disques, pelle hydro.
✆ **06 87 44 87 52**

71 - Cse retraite vds charrue 5 socs Kuhn 151, sécurité boulon lève-sacs Lerin, alternateur chauffe-eau 500 L, fauch. tambour 1,65 m, station fuel 3.200 L.
✆ **06 19 97 26 79 03 85 32 37 03**

84 - Vends cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 28-36- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

88 - Vends Pièces de Deutz 9006 2 roues motrices : moteur avec embrayage (bon) pompe injection en ligne, bloc pont, train avant complet, cloche embrayage roues arrières 16 9 38 arceau et toit, arbre creux entre pont et moteur (2052 302 1550) avec roulement intérieur et extérieur
✆ **03 29 30 81 40 ou 06 12 85 67 49**

ESPACE Affaires

FOURNITURE ET POSE DE GÉOMEMBRANES
ASQUAL
Firestone
SODAFGÉO
ÉTANCHÉITÉ
Fosses à lisier B.T.S.
Réserves d'eau
POCHES SOUPLES
www.sodafgeo.fr
ZI Le Petit-Bourbon - 85170 BELLEVILLE-SUR-VIE - Tél. 02 51 24 40 15
Fax 02 51 24 40 09 - contact@sodafgeoetancheite.fr

CONTAINER CÉRÉALES / ALIMENTS
GDG innovations
1,8 m³ • Galvanisé à chaud
Vidange trappe de 200 mm
Couvercle étanche
Support de 70 cm • Transport possible
GARANTIE* 5 ANS
* Voir conditions.
gdg-innovations@orange.fr
07 68 57 65 83 • Site : gdg.free.fr

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
DEPUIS 30 ANS
UNISERVICE BATIMENTS EN KIT
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DECENNALE / ELEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66 - www.batiments-kit-uniservice.com

Remorque Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
32 T PTC
Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
23 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

GRIMAULT
FOURRAGE • AMENDEMENTS • TRANSPORT
• FARINE DE PAILLE pour élevages laitiers sur tapis, matelas logettes.
Très bon asséchant litière, confort de l'animal.
Bonne assimilation fosse lisier sans formation croûte superficielle.
Utilisation préconisée 300 /400 grs /jour /logette.
Livraison rapide France en big bag de 900kgs ou vrac
• GRANULES DE PAILLE pour élevages avicoles.
• PAILLE BROYEE DEFIBREE
• LUZERNE DÉSHYDRATÉE
TÉL. 07.63.09.26.21 - 06.76.60.08.61
transportsgrimault@yahoo.fr - www.grimault-paille-fourrage.fr

ESPACE Affaires RÉSERVATION
CONTACTEZ votre SERVICE COMMERCIAL
REUSSIR habituel

TRACTEURS		an	Heures	CV
J. Deere	6105 R + chargeur, TBE	2013	3900	105
J. Deere	5100 M + chargeur, TBE	2016	800	100
J. Deere	5100 GF, **état neuf**	2016	300	100
J. Deere	6220 SE+chargeur JD631, BE	2004	6500	90
N. Holland	T.7 210, TBE	2014	1800	165
N. Holland	T.6 140 + chargeur, TBE	2013	2400	115
N. Holland	T.5 105 + chargeur, TBE	2013	2400	105
N. Holland	L 75 + chargeur, BE	1996	5800	75
M. Ferguson	5435 + chargeur, BE	2010	4200	92
Case IH	MXU 125, TBE	2004	4050	125
Kubota	M 108 S, TBE	2014	2445	100
Deutz Fhar	Agrofarm 420 + chargeur, BE	2011	3100	100

MATÉRIELS		an	capacités
Presse B.R.	VICON - RV 1601, ficelle	2002	15000 bts
Fauch. condi.	CLAAS - DISCO 3050 FC +, portée, BE	2005	3 m
Faucheuse	KUHN - GMD 2810, TBE, *révisée*	2010	2,80 m
Faucheuse	KRONE - EASYCUT 280, BE	2005	2,80 m
Faucheuse	KUHN - GMD 3510 FF, BE	2009	3,50 m
Faucheuse	KUHN - GMD 4010 FF, BE	2011	4 m
Fauch. frontale	KUHN - GMD 802 F/FF, BE	2009	3,20 m
D. andaineur	FELLA - TS 1601, BE	1996	7,50 m
Herse ébous.	PONGE - EP6, BE, *révisée*	2006	6 m
Herse ébous.	AGRIMAT - EB 600, BE	2004	6 m
Pulvérisateur	HARDI - 600 L, BE	1995	600 L
Pulvérisateur	KUHN, HORIZON 800 L, BE	2003	800 L
Mélang. auto.	RMH - VS 11, BE	2010	13 m³
Bol mélangeur	TRIOLIET - SOLOMIX 1 1400 ZK, TBE	2013	14 m³
Bol mélangeur	TATOMA - MV 12, BE	2006	12 m³
Enrub. trainée	MC HALE - 991 HIGH SPEED, dev. dble 750 mm, TBE		2014
Épand. engrais	KUHN - MDS 19,1 R2, BE	2011	1800 L
Épandeur fum.	DEGUILLAUME - 80 HVD, **état moyen**, *petit prix*	1997	8 T
Épareuse	MC CONNEL - PA 5600, com. élect., BE	2010	5,60 m
Broyeur	ROSATELLO - TSG 200, BE	2004	2 m
Comb. de semis	KUHN - HR 303D+venta, *à réviser, destock.*	2005	3 m

Défi~Mat www.defimat.fr
UZERCHE 19 : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80 Mail : lparsoire@defimat.fr

Elan
✆ 01 49 84 94 28
REFOULEURS ÉLECTRONIQUES RADIO
NOUVEAUTÉ
Garantie : 2 ans, sauf chute dans l'eau.
Permettent d'éloigner toutes sortes d'animaux indésirables, notamment les sangliers dans le maïs et les cormorans dans les étangs. Effaroucheurs acoutisques, diffusant, toutes les 3 minutes environ, un programme radio, 10 secondes (voix et musiques, la diversité évite l'accoutumance) qui, par son effet surprise, provoque la peur des animaux. Portée de protection : 200 à 500 m.
223 € TTC FRANCO DE PORT RÉF. 18028
CERBÈRE RE 005
• 1 émetteur radio • 1 platine électronique fonctionnant jour et nuit • 1 haut-parleur intérieur
• 1 haut-parleur extérieur livré avec 4 m defil + 1 sangle nylon et 1 boucle autobloquante • 1 sangle de fixation en nylon avec boucle autoblocante permet une pose rapide.
CERBÈRE RE 020
• 1 haut-parleur intérieur (1 x 8 W) • 1 haut-parleur extérieur (1 x 8 W) livré avec 4 m de fil + 1 sangle • 1 système électronique breveté • 1 émetteur radio GO/FM • 1 sangle de fixation imputrescible fournie
Pour ne pas gêner le voisinage et rester efficace, l'appareil possède aussi :
• 1 système de réglage : jour et nuit, ou jour ou nuit
• 1 potentiomètre (réglage du volume) + bouton test/puissance • 1 système de réglage du temps d'émission sonore • Poids : 3,5 kg.
483 € TTC FRANCO DE PORT RÉF. 18020
CERBÈRE TURBO
Même type d'appareil que le RE 20 mais plus puissant
• appareil de radio plus puissant • livré avec 2 haut-parleurs extérieurs (2 x 15 W) et 50 m de fil chacun.
Fonctionne aussi sur batterie 12V (non fournie)
642 € TTC FRANCO DE PORT RÉF. 18025
NOUVEAU !!! Encore plus efficaces
Les Cerbères équipés d'ampoules LEDS surpuissantes !
Les Leds émettent des éclairs clignotants visibles à plus de 1 000 mètres, durant les temps variables, des arrêts des émissions radio de l'appareil. Ces flashs lumineux déclenchent la peur chez l'animal, car assimilés à la présence de l'homme, (comme les phares des véhicules).
• Cerbère RE05 + Leds réf 18031 337 € TTC
• Cerbère RE20 + Leds réf 18032 596 € TTC
• Cerbère RE Turbo + Leds réf 18033 756 € TTC
Appareils constitués d'un boîtier étanche, livrés avec cordon d'alimentation secteur 220V - Fonctionnent aussi sur pile 6 V, sur batterie 6 V rechargeable, sur batterie 12 V. (Non fournies)
CPD
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN 4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
18028		223,00	,
18031		337,00	,
18020		483,00	,
18032		596,00	,
18025		642,00	,
18033		756,00	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG10 - Photos non contractuelles

89 - Cause retraite télesco. 337, Cater, 3 530 h., 4 équip. Riman, - pulvé. Atasa, 1 200 l., 18 m. peu servi (réf. 41VB3)
✆ **06 81 94 92 45**

Elevage

07 - Vds ratelier à foin pour bovins ou chevaux. BE. Prix 300 euros.
✆ **06 31 83 00 09**

38 - Vds semoir Nodet socs 3m, 17 rangs, chaîne fumier Doucet Albert 480 m rampe 12H usure 10 %
✆ **06 74 57 49 12**

39 - Cessation - vds faucheuse conditionneuse Kuh FC313, presse balle cubique Supertino 60x80x240 état neuf
✆ **03 84 51 45 12 ou 06 81 94 29 10**

69 - Transfert lait 4 griffes Westfalia vis à grain rampe à fumier 8 m. + moteur réducteur.
✆ **04 74 26 92 89**

Véhicule

Utilitaire

69 - Renault benne 6549 PB 69 Widliner M 160 PF 15 cv. CG 1992. Décor Paysage Pupier.
✆ **06 80 20 56 56**

71 - Nouveau Partner essence 1,6 L, 8 CV, attelage, peint. métal. gris shark, pack chantier planché bois, 7.500 km, 2016, TVA récup., garanti.
✆ **03 85 92 02 13**

Tourisme

21 - VENDS 2008 Féline Titane HDI 92 CHU Diesel, toit panoramique blanc nacré, année 2015, 18 000 kms, 15 000 euros (réf. 3905)
✆ **03 80 26 95 13**

Achat-Vente

Récolte

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Prod vds très belle paille diam 130, grain blé, orge, maïs ens, épis balles enrubannées livrées St Galmier
✆ **04 77 36 74 81 ou 06 66 93 88 00**

52 - VENDS foin luzerné en bottes carrées 500 kg, à partir de 100 euros/tonne (réf. 410E)
✆ **03 25 87 14 55 à partir de 20 h**

58 - VENDS avoine hiver, semence ou consommation, environ 600 kg (réf. 4101)
✆ **06 86 45 25 82**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91**

Fourrage

01 - Vds foin bottes rondes 2016 prix à débattre diam 150 + cornadis 16 places pour veaux avec auge
✆ **06 60 81 36 65**

15 - Vends foin de montagne, 240 balles rondes 120x120, récolte 2017, très bonne qualité.
✆ **07 86 85 62 11**

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ **06 03 07 54 83.**

18 - Agriculteur vend enrubannage, récolte 2017, balles rondes 120x130, possibilité de transport.
✆ **06 38 88 12 13 ou 02 48 74 55 94.**

21 - Vends paille et fourrage. Livraison assurée. (réf. 32VB1)
✆ **06 26 74 60 24 - 06 36 55 35 37**

58 - Vends foin 2017, 55 bottes carrées 120 x 90 x 2 m. (réf. 410F)
✆ **06 14 34 31 58**

63 - AV foin bottes rect. 120/90/240, 50 à 60 T, 110 euros/t.
✆ **06 31 34 59 34**

70 - Agriculteur vds foin 2017 certifié AB, 1ère qualité, prix à définir.
✆ **06 82 34 19 31**

71 - Cause retraite vds foin 2017, B.R. 120 x 170, prairie nat. sans engrais.
✆ **06 19 97 26 79 ; 03 85 32 37 03**

Culture abris

89 - Vends paille en 90, 120, 70, 120, blé, orge. Livraison possible (réf. 4102)
✆ **06 81 82 73 32**

Pépinière

01 - La Commune de Journans 01 vend 40m3 de bois acacias pour piquet et chauffage à prélever Bord de chemin. Contact : mairiejournans@wanadoo.fr
✆ **04 74 51 64 45**

01 - Vds acacia coupe 2m pour faire piquets 50 euros le stère 15 km Mâcon
✆ **06 82 07 33 68**

26 - Vds plants de lavadin Grosso 06 10 23 85 14
✆ **06 10 23 85 14**

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

01 - Eleveurs cse retraite recherche couple voulant s'investir dans ferme taille humaine bio bovin lait montagne 600 euros/T prox. Chambéry
✆ **06 83 76 07 58**

18 - Limit 18-23, ferme céréalière 80 ha, seul tenant, libre, ht rendement, étangs, pêche chasse, bât. 1200m2, BE, poss prêt 10 ans 1%, px 800 000 euros.
✆ **06 79 06 52 45**

39 - Couple cherche pour réinstallation expl. lait AOC Comté + 220 000 l avec salle de traite, si possible logettes, maison, minimum 90 ha
✆ **06 25 92 43 81**

39 - Entre Salins-Arbois, vends chalet Chauvin 10 ans, 135 mètres carrés sur 25 ares + dépendances bois garage
✆ **03 84 37 91 59**

58 - A vendre à Sougy sur Loire (Nièvre) propriété de 10 ha entièrement clôturée en bordure de forêt, comprenant une maison de caractère 8 -9 pièces (dont 5 chambres et 1 grand living avec cheminée), prés et bois - nombreuses dépendances dont 2 grands hangars et 6 box à chevaux avec enclos et manège . Parfait pour particulier cherchant le calme, chambres d'hôtes, amoureux des chevaux, éleveur ou exploitant agricole. Prix : 326.000 euros (réf. 410A)
✆ **06 60 48 54 00**
jbeillon@yahoo.fr

Terrain

39 - Ter. plat en pré pour culture surf. 1 ha 21a 80ca avec quelques arbres facile d'accès sit. sur commune d'Audelange
✆ **06 14 58 42 64**

Divers

01 - Vends scie circulaire sur remorque 380 lame 60 px 300 Ð - bascule animaux 50 euros - palant mécan 1T25 px 40 euros.
✆ **04 74 39 03 29 ou 06 64 57 15 03**

38 - Part. cherche à acheter une mobylette motobécane ou Peugeot 103 ou scooter Ovtto roulante ou pour pièces.
✆ **06 99 45 91 30**

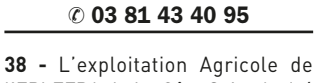
71 - Vends 2.000 tonnes de compost issu de fumier de bovins. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

89 - Vends billons Acacia 2 m., diam. 12 à 30 cm. (réf. 410C)
✆ **03 86 86 04 61**

Bâtiment

ELEVAGE LAITIER RECRUTE
1 **chauffeur agricole** expérimenté et 1 **trayeur animalier**
Tél. : 03 85 34 84 78
CV + LM : nathalie@chevres.com

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

AGRI STANDARD 2000


HANGARS MÉTALLIQUES STANDARD ET SUR-MESURE
Tél. : 03 24 54 24 35
www.agristandard2000.fr – 08090 TOURNES

Offre

Emploi

01 - Pont d'Ain expl. lait recherche salarié H/F CDI traite, soins animaux, travaux divers
✆ **06 70 54 91 74**

18 - Exploitation agricole laitière caprine, région Nord du département du Cher, recherche 2 salariés mobiles et motivés pour élevage laitier, pour assurer traite en alternance d'un troupeau de 700 chèvres et tous travaux inhérents au bon fonctionnement de l'exploitation. Travail le week-end obligatoire, à tour de rôle. Formation agricole et expérience souhaitées. Esprit d'équipe. CDI après essai. Lettre de motivation manuscrite + 1 CV à envoyer à Monsieur Philippe Auchapt, Les Bazins, 18260 Sury es Bois.
à Monsieur Philippe Auchapt, Les Bazins, 18260 Sury es Bois.

25 - JH 18 ans milieu agricole cherche maître de stage pour Bac Pro agro-équipement, expérience en exploitation céréalière..
✆ **03 81 43 40 95**

38 - L'exploitation Agricole de l'EPLEFPA de La Côte Saint André recherche un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e) à mi temps pour un CDD d'un an (évolutif en CDI) à partir du 25 Septembre 2017. Titulaire d'un BTS ACSE - APV - PA, ou d'un BAC Pro CGEA avec de l'expérience, Permis B indispensable. Missions : • Travaux du sol, semis, fertilisation, traitements, irrigation, récoltes (fourrages et céréales), stockage, épandage des effluents, entretien des parcelles et des clôtures • Participation aux travaux des élevages Bovins, Ovins et de l'atelier apicole en fonction de l'organisation du travail avec les autres salariés de l'exploitation • Nettoyage, entretien courant des bâtiments de stockage du matériel (et de l'atelier) et du matériel de traction et de grandes cultures Fonctions pédagogiques et expérimentations : - Encadrement des stagiaires - Relations avec les enseignants (favoriser le bon déroulement des activités pédagogiques) - Participation aux expérimentations en cours : recueil, saisies, mise en forme des données... Permanence un weekend par mois sur l'exploitation (traite, alimentation, soins aux animaux) Rémunération selon la convention collective des salariés agricole de l'Isère (Niveau 2, Echelon2, 9.92Ð brut horaire) Envoyer CV et lettre de motivation à l'adresse email ci-dessous Contact : Adrien Raballand, Directeur Exploitation Agricole
✆ **06 31 05 96 02 - adrien.raballand@educagri.fr**

69 - Magasin de Producteurs recherche un Vendeur (H/F) pour participer à la vente de produits alimentaires frais et non frais (mise en rayon, service client, caisse). Expérience en vente alimentaire et/ou une formation en vente ou en agriculture est souhaitée. Polyvalence et disponibilité demandée. CDI temps plein à Lucenay. Poste disponible. Pour postuler à ce poste : Envoyez CV et LM au Service Recrutement de la FDSEA qui transmettra à l'exploitant : A l'attention de Nadia Roulland 18 avenue des Monts d'Or 69890 La Tour de Salvagny Ou par mail à :
✆ **n.roulland@fdsea69.fr**

69 - Exploitation viticole Beaujolais cherche caviste CDI
✆ **04 78 47 93 45 ou contact@terresdorees.fr**

69 - Exploitation viticole cherche chauffeur de tracteur agricole CDI.
✆ **04 78 47 93 45 ou contact@terresdorees.fr**

89 - Exploitation polyculture élevage, 300 vaches allaitantes Limousines - St Fargeau cherche salarié, expérience souhaitée, logement, contrat 39 h. (réf. 410D)
✆ **06 60 72 36 20 - manager@guilliens.com**

Service

69 - ETA Rivoire sème toutes cultures : couvert, prairie, céréales, mélanges. Semis direct ou travail du sol. Semoir 3 trémies, 3 profondeurs.
✆ **06 61 52 27 99**

Demande

Emploi

70 - Cherche maître d'apprentissage 2ème année Bac Pro Agro-equipement, préférence Céréale. Tel.
✆ **06 07 19 79 56**

Mariage

Rencontre

26 - Agriculteur sérieux la cinquantaine vivant dans un site isolé souhaite rencontrer compagne douce affectueuse aimant la vie et le travail de la campagne. Plus si affinité.
Ecrire à l'Agriculture Drômoise 95 Av G. Brassens 26504 Bourg/Valence Réf 1210/17

43 - Vs avez entre 35 et 55 ans vs aimez les voyages l'imprévu le confort, écrivez moi, je suis veuf retraité actif sympa, je n'aime voyager seul. Ecrire au journal
✆ **Haute-Loire Paysanne réf. 104559**

Animaux

Divers

38 - V. âne mâle 18 m. pour garde ou boucherie + 3 canes, 1 mâle Barbarie 20 euros.
✆ **06 88 86 45 85 Soir**

Bovin

01 - Vds 2 génisses Mo terme fin octobre CL étable indem
✆ **06 70 54 91 74**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vends reproducteurs limousins 12 - 13 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - taureaux IA, - vaches pleines, vêlage février - mars. (réf. 370A)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vends génisses limousines 1 an pour reproduction élevage docile indemne IBR
✆ **06 79 71 67 74**

15 - A vendre un 18 mois + mâles reprod. type mixte viande + vêles de l'année, très dociles, HBA, IBR A, voir sur place.
✆ **04 71 73 40 03**

18 - EARL Breton vds TB veaux reproducteurs HBC, dont un fils de Lascar super Ph moulins 2015, mère ISU 110, IVMAT 105.
✆ **06 82 25 17 13.**

18 - EARL Breton vds choix de taureaux de 18 mois HBC avec qualités maternelles (mères RR4S), viandes et mixtes, bonne race, tb pères.
✆ **06 82 25 17 13.**

21 - Elevage charolais GAEC Henriot vend veaux 18 mois reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 3403)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - Elevage charolais Baudot Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose cet automne 40 veaux mâles (cru d'exception) le tout issu de bonnes lignées alliant facilité de vêlages et conformation, présentation de la production du taureau Fort Lamy ayant remporté le deuxième prix de synthèse au dernier concours national charolais. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Toutes garanties apportée et livraison toutes distances. (réf. 390D)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - Bon élevage Montbeliard Vend génisses pleines, terme octobre - novembre et vaches en lactation (réf. 400A)
✆ **06 77 96 42 98**

21 - Vends 14 génisses Blonde d'Aquitaine d'un an, TBO, cheptel inscrit, IND IBR paratube (réf. 400E)
✆ **06 16 97 71 35**

21 - Vends taureau 18 mois + veaux reproducteurs HBC. Elevage Patrick Moreau - 21140 Flée (réf. 410B)
✆ **06 81 80 68 23 03 80 97 27 89**

21 - Cheptel HB Limousin Vends 1 taureau adulte, - 2 taureaux 18 mois, - veaux 12 mois, génisses 12 mois. TGS. Livraison assurée (réf. 410G)
✆ **06 30 82 41 63**

42 - Vends vaches laitières terme oct. + taureaux Charolais 1 an origine IA velage facile inscrits HBC
✆ **06 62 76 48 95**

42 - Vends petites génisses PH cse surnombre sanitaire ok CL
✆ **06 58 08 01 91**

42 - Vends génisses Charol. 30 mois, pleines + vaches pleines HBC - Cuisset JM - St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

58 - Vends taureaux 18 mois, - veaux de l'année HBC, IBR A, TB qualités et origines Martinet Damien - Ternant (réf. 3802)
✆ **06 50 30 32 26**

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND taureaux 18 mois, - adultes, - veaux de l'année sans corne (réf. 380B)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends taureaux 18 mois et veaux, HBC. Elevage Besson - Saincaize (réf. 400C)
✆ **06 79 78 09 31**

58 - Vends gros veaux reproducteurs charolais, - taureaux 18 mois HBC, - TB reproducteurs LIMOUSINS, IND IBR, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 41VB2)
✆ **06 72 25 48 56 - 06 78 97 54 52**

58 - Vends cause cessation Highland Cattle, vaches, taureau, génisses, très calmes (réf. 4104)
✆ **06 81 25 30 94**

58 - Vends taureaux 20 mois, - veaux reproducteurs, bonnes origines, TGS - HBC. GAEC Guillien - 58800 Epiry (réf. 4105)
✆ **03 86 22 43 36 - 06 82 51 97 32**

69 - Achète laitonnes charolaise vaccinées FCO pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Vds bons Trx 15 à 18 mois + veaux repro le tout HBC Elevage Grange Stéphane - 69210 Savigny.
✆ **06 31 41 82 83**

69 - Vends génisse Montbéliarde née le 03/9/2017 cause : elle est seule.
✆ **06 50 96 93 79**

69 - Eleveur limousin HBL vend jeunes reproducteurs mâles calmes bonne origine TES prix raisonnable 14-17 mois livraison possible.
✆ **04 72 31 13 72 ou 06 82 22 56 77**

69 - Cause cessation lait, vends vaches Mont. et Prim'Holstein fraiches au lait + vaches à terme Mont.
✆ **06 66 74 42 86**

69 - Vds 5 petites génisses Mont Fille de Impec Helux Fanfani Dolley. Ttes gar. san. CL.
✆ **07 82 12 66 21**

69 - Vends 2 génisses Montb de 4 semaines TGS.
✆ **06 43 90 85 42**

71 - Vends cause cessation taureaux repro. 18 mois à 30 mois et 30 génisses pleines charolaises, HBC, IBR A.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Pension bovins hivernale Saône-et-Loire. Renseignements au
✆ **06 10 50 09 26**

71 - Eleveur limousin vend pour la repro. taureaux et génisses 12-18 mois, issus insémination.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends taureaux HBC, bonnes origines viande et gabarit. GAEC Goulliard (réf. 400D)
✆ **03 85 79 40 98 - 06 74 09 49 89**

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55 ; 06 07 31 03 42**

71 - Charolais Passion, portes ouvertes les 13 et 14 octobre dans 10 élevages charolais, près de Charolles. Delangle Gérard à Curbigny 06 88 39 36 26, Laugerette Michel à Marcilly-la-Gueurce 06 82 59 43 20, Delorme Eric à Charolles 06 34 36 62 68, Gaec Barge-Federici à Vaudebarrier 06 72 17 29 66, Gayet Frédéric à Vaudebarrier 06 77 60 53 27, Devillard Jacques Pierre à Dyo 06 81 90 94 97, Bernigaud Jacky à Charolles 06 82 37 57 79, Pacaud Philippe à Charolles 06 81 82 27 97, Bernigaud Alain à Vaudebarrier 06 80 84 34 19, Bajard Jean-François à Colombier-en-B.
✆ **06 30 86 06 65**

71 - Cause surnombre vends 11 génisses gestantes charolaises HBC, terme mi-janvier, TGS. Ducert Cl.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends cse cessation 16 génisses charolaises 18 mois, IBR A, non inscrites, à saillir. Dumas, Ciry-le-Noble.
✆ **06 10 55 02 78**

71 - Vends 3 génisses montbéliardes pleines, terme octobre.
✆ **03 85 50 41 87**

71 - Vends génisses montbéliardes au lait, pour élever veaux, état sanitaire OK.
✆ **07 88 38 66 28**

71 - Vends, cause retraite, 4 taureaux charolais, 1 HBC, 1 de 2 ans, 1 de 3 ans, 1 de 18 mois, sans cornes.
✆ **06 40 19 17 02**

71 - Vends, cause cessation, 10 génisses pleines, HBC, terme début décembre.
✆ **06 15 25 18 38**

71 - Vds 35 trx 20 mois, HBC, repro., + 20 génisses 20 mois, à saillir, HBC ou non, T. B. qualités et origines. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

88 - Vds taureau Blond d'Aquitaine 6 ans produit plutôt de la viande avec facilité de vêlage , très calme , toutes garanties sanitaires, livraison
✆ **03 29 30 81 40 ou 06 12 85 67 49**

Caprin

42 - Vds 40 chevrettes Saanen à saillir - livraison assur.
✆ **06 86 57 38 41**

69 - Achète chèvres brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**

69 - Haut beaujolais : à vendre cause retraite troupeau caprins : 100 chèvres Saanens en lactation, zéro paturage, mise bas prévu fin février début mars 2018. Et cornadis et barrières de chèvrerie.
✆ **04 74 04 63 40 HR**

71 - Vends bouc alpin 3 ans.
✆ **06 49 73 55 07**

Porcin

26 - Vds porcelet plein air 25 à 30kg. Tél 06 87 79 14 20
✆ **06 87 79 14 20**

Chien

03 - Vds chiots Bouvrier Bernois Xborder né le 06/08 N° mère 250269604007156 Siret 498683754
✆ **06 50 97 02 98**

18 - Vends portée de 5 chiots beauceron nés le 27/08/17, LOF, parents travaillant sur troupeaux sur plusieurs générations, indem. de dysplasie. N° tatouage mère : 2GDW967. Tél.
✆ **02 48 56 70 20, heures repas.**

69 - Vends chiots Border Collie, non lof, nés le 05/08/2017, portée de 5, n° de la mère : 250268731690518 - Siret : 32794537400012.
✆ **06 61 68 01 10**

71 - Vends chiots Berger allemand, non Lof, nés le 10.07, portée de 5, n° mère : 250269606301502, n° Siret 442362653.
✆ **06 83 13 82 29**

PORTES OUVERTES d'élevage

Elevage Charolais
DESSERT Maurice
« Les Sillets » - 03210 MARIGNY
"Le bien-naître à votre portée"
vous invite le **SAMEDI 21 OCTOBRE 2017**
à partir de 10 heures, à la **VENTE de TAUREAUX Charolais**
Issus IA, fils de CASTOR, DISCO, DANDY, BRAVO, AZELIER, UNITAIRE, COLONNEL, JAMBONNIER... répertoriés « qualités maternelles » et « vêlages faciles »
Pour plus d'informations : 06 88 96 23 63

VEN SAM DIM 20 21 22 OCTOBRE
12e PORTES OUVERTES
Cuisse de bœuf à la broche (le dimanche)
Foire au vin
ELEVAGE
BONNOT Bernard (03 85 24 00 76 - 06 68 76 84 48)
DEVILLARD Jacques (06 18 54 64 88)
MONNET Charles & Olivier (06 27 50 34 47 - 06 23 74 88 23)
GAUTHIER Bernard (06 07 13 28 98)
Champlecy
Tentez votre chance ! 3 x 6, c'est gagné !
www.champlecy-attitude.fr


HOLIDAY CHAMPION PARIS 2017
GRAND CHAMPION NATIONAL COURNON 2016
FILS D'HOLIDAY À VENDRE
Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec CADOUX Bernard et fils
89420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES à l'étable
les 27, 28 et 29 octobre
40 taureaux de 18 mois - 30 génisses de 18 mois - 100 mâles reprod. 2017 - vaches
Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

Élevage HBC
TRINQUET Gilles
Vous ouvre ses portes le Samedi 14 octobre
Taureaux 18 mois
Veaux reproducteurs T.G.S.
58 Moulins-Engilbert
03 86 84 23 63 - 06 84 04 06 89

Élevage BEAUZON
Corcelles - 58360 Préporche
PORTES OUVERTES
Vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 octobre
Taureaux 18 mois
et veaux reproducteurs HBC, IBRA
03 86 84 21 53 - 06 88 78 99 53
06 47 76 43 44 - 06 83 98 87 62


Journées Portes Ouvertes
au Gaec ROUBE - FAYET
Ferme de Noulot - 58 470 MAGNY COURS
les 20 et 21 octobre 2017
Présentation au pré de 40 veaux de l'année
Tel. 06 27 74 79 50 - 06 72 77 44 76
Accueil convivial (pot. buffet...)

PORTES OUVERTES
Élevage H.B.C.
Gaec St Roch (Malnoury) - 21290 Recey s/Ource
13 & 14 octobre 2017
Taureaux 18 mois, veaux de l'année
Garanties sanitaires
06 85 33 82 34
Leicester
Champion junior National Marault 2017

Earl PAPONNEAU
Mauboux - 58240 Livry
03 86 37 24 14 / 06 87 70 13 84
06 73 32 02 87
Gaec PACQUET
Bonay - 58240 Langeron
03 86 37 44 65
06 80 05 84 11
ÉLEVAGE BOVINS CHAROLAIS HBC
PORTES OUVERTES Les 20 et 21 octobre
Nombreux reproducteurs mâles et femelles,
20 taureaux 18 mois et génisses de 1 à 2 ans

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par la somme de €TTC
carte N° I__I__I__

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

SYMBIOPOLE

SAS au capital de 58 000 euros
Route de Semur en Auxois
21390 Précy sous Thil
RCS Dijon 399 814 383

Par Assemblée du 26/06/2017, ont été nommés à compter du même jour en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société COMPTAJEF, ayant son siège social 6 rue de l'Industrie 26000 VALENCE et en qualité de commissaire aux comptes suppléant, M. Jean-Luc JAVELAUD, domicilié 289 Rue du Luxembourg 83500 LA SEYNE SUR MER.

AL214119975

TRANSFERT DE SIÈGE

CONSULT RH

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 6 Rue du Midi
21000 Dijon
813 199 361 RCS Dijon

Aux termes de la décision de l'Associée unique du 24 juillet 2017, le siège social a été transféré à l'adresse suivante : LBA CENTRE D'AFFAIRES, 10 Avenue Maréchal FOCH – 21000 DIJON, à compter de ce jour. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL214119821

PERRENN

SARL Unipersonnelle
au capital de 5 000,00 euros
6 Le Grand Chemin
21310 RENEVE
528846298 R.C.S. Dijon

Par décision du Gérant en date du 01/01/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 75 RUE DES PIES, CHEZ J.G. FONTAN, 26730 EYMEUX à compter du 02/01/2017. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans-sur-Isère et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL214119987

AUDIT CONSEIL DEFENSE
Société d'Avocats Inter-Barreaux
165 bd d'Haussonville -
54000 Nancy- Tél : 03 83 27 21 35
nancy@acd.fr

SCI DU SOUFFLE

Société civile immobilière
au capital de 150 000 euros
Siège social : 6, rue de Cromois
21000 Dijon
RCS Dijon 823 170 410

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/06/17 a décidé de transférer le siège social du 6, rue de Cromois, 21000 Dijon (ancienne mention) au 04, Impasse aux Charmes d'Asnières 21000 Dijon (nouvelle mention) à compter du même jour.

Pour avis, la Gérance

AL214119995

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL CHRISTOPHE VIOLOT-GUILLEMARD

Société à responsabilité limitée
au capital de 40.000 €
Siège : 7, rue de la Réfène
21630 Pommard
508263878 RCS de Dijon

Par décision du 15/09/2017, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 4 450 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 40 000 euros

Nouvelle mention : Capital social : 44 450 euros

Pour avis, La Gérance

AL214119980

CONVOCATION

ELVA NOVIA

Convocation aux Assemblées de sections

Les associés coopérateurs de la Société Coopérative Agricole «ELVA NOVIA « ; Rue du Gué de Nifette 71150 Fontaines sont invités aux assemblées de sections de la coopérative aux dates et lieux suivants :

Section 2 – Section départements Ouest Côte d'Or et de l'Yonne : Vendredi 10 novembre 2017, à 10 h, Espace JC Patriarche, Salle Polyvalente N° 408 **21320 Pouilly en Auxois**

Section 3 – Section département Sud Côte d'Or : Mercredi 15 novembre 2017, à 10 h, Salle du Restaurant de l'Embuscade, 3 route de St Germain **71370 Baudrières**

Section 1 – Section départements de la Haute Marne et Nord Côte d'Or : Jeudi 23 novembre 2017, à 10 h, Salle de réunion de la Mairie **21440 St Seine l'Abbaye**

Ordre du jour :

- Pour l'Assemblée Générale Ordinaire :
· Présentation des Rapports d'activités
· Rapports moral et Financier du Conseil d'Administration
· Rapports du Commissaire aux Comptes
· Présentation et vote des résolutions.
- Désignation des délégués à l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 décembre 2017
- Questions diverses

Les associés coopérateurs ont la faculté à partir du 15e jour précédant la date fixée pour l'assemblée de section, de prendre connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, ainsi que du bilan, du compte de résultats, au domicile de l'administrateur de la coopérative résidant dans la circonscription de l'assemblée de section, ainsi que la possibilité de les consulter au siège social de la coopérative.

Robert CHAUMONT
Président

AL214119998

MODIFICATION DE STATUTS

SARL DOMINIQUE DERAIN

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège : 2 rue de la Gare 21590 Santenay
802088666 RCS de Dijon

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 20/09/2017, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter rétroactivement du 01/07/2017, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Dominique DERAIN. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la société : Monsieur Dominique DERAIN demeurant à Santenay.

Pour avis, La Gérance

AL214119982

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

ÉLECTRICITE ET INFORMATIQUE SERVICES

SARL au capital de 60 000 euros
Siège social : Parc de Mirande
14 L rue Pierre de Coubertin - 21000 Dijon
RCS Dijon 453 660 573

Siège Social

Ancienne mention : 39 Boulevard Pasteur 21130 Auxonne

Nouvelle mention : Parc de Mirande-14L rue Pierre de

Coubertin 21000 Dijon

Capital Social

Ancienne mention : 30 000 euros

Nouvelle mention : 60 000 euros

Pour avis : le co-gérant : Jérôme DUBY

AL214119993

CUMA DE LA DIGEANNE

à St Broing-Les-Moines
N° d'agrément : 21/83/450
RCS Dijon : 326 713 633

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA DE LA DIGEANNE à 21290 St Broing les Moines du 30/08/2017 a procédé aux modifications suivantes :

- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 25 Mars 2009

- L'augmentation du montant du Capital Social à 5 055.87 €

- La prorogation de la durée de la CUMA de 30 ans à partir du 30/08/2017

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président de la CUMA

Eric VAN POUCKE

AL214119994

CESSION

CESSION

Aux termes d'un acte du 30 septembre 2017, enregistré au SIE de Dijon, Dossier 2017 40744 Référence 2017A02456, le 03 octobre 2017 . SARL KARINE au capital 8.000 euros, 14-16 place Émile Zola 21000 Dijon RCS DIJON 534 047 634

A cédé à SARL SUSHI KING DIJON au capital 8.000 euros 14-16 place Emile Zola 21000 Dijon RCS Dijon831 633 987

Un fonds de commerce de restauration traditionnelle et vente à emporter sis et exploité au 14-16 Place Émile Zola 21000 Dijon

Au prix de 180.000 Euros.

Entrée en jouissance au 30 septembre 2017.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité au fonds cédé pour la correspondance Bochamp Avocats Maître Yasong lin 57 avenue Franklin Roosevelt 75008, Paris.

AL214119978

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

KAPPA AUDIT CONSEIL

SARL au capital de 15 244,90 Euros
Siège social : 15 Ter Bd Voltaire - 21000 Dijon
403 195 340 RCS Dijon

Aux termes du PV du 30 septembre 2017, l'AGO a nommé en qualité de gérant : Virginie COURTADE demeurant 267 rue Lecourbe 75015 Paris.

Mention au RCS de Dijon.

AL214119985

AD SENIORS DIJON

SARL au capital de 3.000€.
Siège social : 8 Chemin de la Noue
21600 Longvic.
RCS 813 619 376 Dijon

Avis

L'AGE du 13/10/2017 a nommé gérant Mme MASSON Audrey, 9 B rue de Bellevue 21000 Dijon en remplacement de Mme JACQUET-FRANCILLON Justine.

Mention au RCS de Dijon.

AL214119997

DISSOLUTION LIQUIDATION

SAAD-K.FE

SARL en liquidation au capital de 7 500 €
23, rue Georges Brassens
21000 Dijon
502 465 958 RCS Dijon

PV d'AGE du 01/09/2017, après avoir entendu le rapport de Monsieur Bruno BENEZECH, liquidateur, l'assemblée a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter rétroactivement du 31/12/2016. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

Pour avis, le liquidateur

AL214119788

EARL BAILLET BERNARD ET MARIE CHRISTINE

Société civile en liquidation
Au capital de 93 500 euros
Siège social : 21440 Léry
511 134 389 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30 septembre 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Madame BAILLET Marie-Christine, demeurant à Léry – 21440 a pris la qualité de liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à 21440-Léry, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, Le liquidateur

AL214119970

LEGATIS NOTAIRES BEAUNE / DIJON / DOLE / QUETIGNY www.legatis.fr

SCI LE BRESSEY

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 87 000 euros
Siège social
2 rue de Dijon 21560 Bressey sur Tille
488 477 340 RCS Dijon

Suivant décision collective des associés en date du 15/09/2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/09/2017 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur M. Dominique RAMEY, demeurant La Lisière, 21560 Bressey sur Tille, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Le siège de la liquidation est fixé La Lisière, 21560 Bressey sur Tille, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL214119974

LEGATIS NOTAIRES BEAUNE / DIJON / DOLE / QUETIGNY www.legatis.fr

SCI LE BRESSEY

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 87 000 euros
Siège social
2 rue de Dijon – 21560 Bressey sur Tille
Siège de liquidation
La Lisière – 21560 Bressey sur Tille
488 477 340 RCS Dijon

Suivant décision collective des associés en date du 15/09/2017, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur M. Dominique RAMEY, demeurant La Lisière, 21560 Bressey sur Tille et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,

Le liquidateur.

AL214119973

EARL REMY MARPEAUX

Société civile en liquidation
au capital de 7 640 euros
Siège social : 21170 Magny-Les-Aubigny
429 646 409 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 11/09/2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Monsieur MARPEAUX Rémy, demeurant à Magny Les Aubigny – 21170, prend la qualité de liquidateur, et a tous pouvoirs pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Magny Les Aubigny, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, Le liquidateur

AL214119976

LES ÉDITIONS MON DOIGT M'A DIT

L'AGE du 31.07.2017 de la sté Les Editions Mon Doigt m'a dit !, SAS au capital de 1 050 €, ayant son siège 6, Rue Gérard Philipe 21240 Talant, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 793 524 018, a décidé la dissolution anticipée de la Société, a nommé Mme. Armelle MODERE, demeurant à 6, Rue Gérard Philipe 21240 Talant, en qualité de liquidateur pour toute la durée de la liquidation et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif et répartir le solde entre les associés.

Le siège de la liquidation est fixé au 6, Rue Gérard Philipe 21240 Talant adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Pour avis, le liquidateur.

Dépôt légal : RCS Dijon

AL214119989

L'APARTE

SCI au capital de 140000 €
Siège social : 15 Rue de l'Avenir,
21490 Ruffey-lès-Echirey
501 615 710 RCS de Dijon

L'AGE du 06/10/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur Mme INFANTI Sylvie, demeurant 15 Rue de l'Avenir, 21490 Ruffey-lès-Echirey et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

L'AGO du 06/10/2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Radiation du RCS de Dijon

AL214119990

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société civile dénommée RHB (REMI HUERTA BOIS) au capital de 331000 euros, constitué d'apports en numéraire pour 1000 euros et d'apports en nature pour 330 000 euros, le siège social est fixé Rue Drouillot 21500 Crèpand, ayant pour objet : la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises quelle que soit leur forme juridique, l'octroi aux filiales ou participations des avances ou des prêts et d'une façon plus générale, effectuer au profit de ces dernières, toutes opérations de trésorerie autorisées par la loi. La gérance est assurée par M. Rémi HUERTA, demeurant 31 Rue Jean de Réome 21500 Crépand. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales pour toute cession. Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL214119895

Ola Compta Cabinet d'expertise comptable 165 av. du Prado 13008 Marseille

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée Nutrimix Sport

Capital : 1000€

Siège social : 2 rue des Forges 21460 Epoisses

Objet : L'achat-vente de produits alimentaires et diététiques notamment de boissons et compléments alimentaire. L'achat-vente de produits destinés aux sportifs. La réalisation de cours de natation.

Président : DELLA POLLA David 2 rue des Forges 21460 Epoisses

Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS DIJON

Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique.

Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

AL214119965

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Chassagne Montrachet (21190) du 30 septembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière,

Dénomination sociale : SCI DES DEUX MONTS,

Siège social : 13 route de Santenay - 21190 Chassagne Montrachet,

Objet social : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, viticole, commercial ou industriel - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés - la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur Marc-Antonin BLAIN demeurant 17 route de Santenay - 21190 Chassagne Montrachet.

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis La Gérance

AL214119966

DOMAINE DU GOUT

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date à Lyon du 03/10/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Siège : 7 bis rue de Dijon – 21121 Fontaine les Dijon

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 17 500 €

Objet : l'exploitation et le développement d'un site Internet professionnel, e-commerce, vente sur Internet de liquides alimentaires, et notamment de vins, cidres, spiritueux et liqueurs, l'organisation d'évènements (hors réglementation agence de voyage) dans le domaine des liquides alimentaires, et notamment de vins, cidres, spiritueux et liqueurs et la gestion informatique.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Sébastien BRICOUT, demeurant 7, bis rue de Dijon – 21121 Fontaines les Dijon

La Société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis. Le Président

AL214119968

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte Sous Seing Privé du 29/09/2017 il a té constitué une SCI dénommée : SCI SY.

Sigle : SCI SY

Siège social : 20 Rue d'Amont 21390 Aisy sous Thil

Capital : 500 €

Objet : Société Civile Immobilière assurant la location de bien immobiliers.

Gérant : M. MALPEYRE Yann 20 Rue d'Amont 21390 AISY SOUS THIL

Co-Gérant : Mme HERODY Samantha 6 Rue des Boccans 21140 GENAY

Cession des parts sociales :

-Cession à des tiers étrangers à la société : Les parts sociales ne peuvent faire l'objet d'une cession à un tiers qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant l'unanimité des parts sociales.

-Cession entre associés : les cessions de parts sociales entre associés sont soumises à la procédure d'agrément visée à l'Article 11.1.

-Cession entre conjoints : Les cessions de parts sociales par un associé au profit de son conjoint non associé, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à la procédure d'agrément visée à l'Article 11.1.

-Cession entre ascendants et descendants : Les cessions de parts sociales par un associé au profit d'un ascendant ou d'un descendant non associé, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à la procédure d'agrément visée à l'Article 11.1.

Transmission par décès d'un associé : En cas de décès d'un associé, la Société continue d'exister avec les associés survivants et les héritiers ou légataires du défunt.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation du RCS de Dijon.

AL214119969

AVIS DE CONSTITUTION

Le 9/10/2017 a été constituée une société :

Forme : SARL

Dénomination : ROUX ET FILS

Siège :12, Rue des Pingulières 21190 Corpeau

Objet :Tous travaux de revêtement des sols, murs et plafonds, pose de revêtements muraux, plaques de plâtre, cloisons sèches, carrelages, faïences, revêtements de sols, murs de clôture, isolation, pose de fenêtres, aménagement de pièces à vivre, notamment de salles de bain

Durée : 99 ans

Capital : 4 000 euros

Gérance : M. Christian ROUX – 12, Rue des Pingulières 21190 Corpeau

M. Maxime ROUX – 12, Rue des Pingulières 21190 Corpeau

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

Pour avis. La Gérance

AL214119971

FORMAAT.fr Mandataire formaliste

Constitution le 04/10/17 de la SASU «OPHELIB SAP».

Objet : Prendre, acquérir, exploiter et ou céder tous brevets, licences de brevets, marques, procédés, et prendre acquérir ou donner à bail tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Edifier toutes constructions, installer et exploiter tous ateliers.

Siège : 23 rue Maxime Guillot - 21300 CHENÔVE.

Capital : 1.000 €.

Durée : 99 ans.

Président : La société OPHELIB R&D, dont le siège est situé au 23 rue Maxime Guillot - 21300 CHENÔVE, 830 623 765 RCS DIJON.

Tous associé est convoqué aux AG chaque action donne droit à une voix. Existence d'une clause d'agrément statutaire.

Immatriculation au RCS de DIJON.

AL214119986

EARL DE LA PIERRELEE

société civile au capital de 7 500 euros
siège social : 21410 Baulme La Roche
488 549 205 RCS Dijon

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 1er septembre 2017, la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation de l'EARL en SARL dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société A Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : SARL DE LA PIERRELEE

Siège social : 21410 Baulme La Roche

Capital social : 7.500 euros

Objet social : - l'exploitation et la gestion d'un domaine agricole, - la réalisation de travaux forestiers.

Gérants : Monsieur TRUPIANO Loïc et Madame TRUPIANO Mathilde, demeurant tous deux à 21410 Baulme La Roche

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Pour avis et mention, La Gérance

AL214119991

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière
Dénomination : SOLEA IMMO
Siège social : 4 Route Pontailler – 21270 Maxilly sur Saône
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, y compris la mise à disposition à titre gratuit desdits biens et droits au profit de ses associés.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 5 000 Euros
Apports en numéraire : 5 000 Euros
Gérance : Monsieur Yoann BERNARDO 4 Route Pontailler 21270 Maxilly sur Saône
Cession de parts : libres entre associés, autorisation préalable de l'AGE pour toutes les autres cessions.
Immatriculation : au RCS de Dijon
Pour avis.
AL214119992

LEGATIS NOTAIRES BEAUNE / DIJON / DOLE / QUETIGNY www.legatis.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me Maël VIARD, notaire à Dijon, le 09/10/2017, de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :
Dénomination : SCI EMBM
Siège : 2 impasse Thibaudot – 21000 Dijon.
Durée : 99 ans
Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière.
Capital social : 1 000 € par apport en numéraire.
Gérant :
- Mme THOILLIEZ Stéphanie, dt 44 rue de la Contrée du Breuil, 21560 Bressey Sur Tille.

Il a été stipulé une clause d'agrément pour toutes cessions autre qu'au profit d'un associé, entre conjoints ainsi qu'entre ascendants et descendants, l'agrément étant donné par l'assemblée des associés à la majorité absolue.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis et mention
Me Maël VIARD, Notaire.
AL214119996

NIÈVRE

AVIS

DROIT DE PREFERENCE PARCELLES BOISEES

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier,
Avis est donné de la vente indissociable des parcelles boisées suivantes :
Sur la Commune de MHERE (58140)
Section D n° 862 – La Forêt Vieille – 49a 65ca
Section D n° 873 – La Forêt Vieille – 20a 20ca
Section D n° 927 – La Forêt Vieille –60a 40ca
Section D n° 949 – La Forêt Vieille – 12a 65ca
Section D n° 960 – La Forêt Vieille – 29a 80ca
La vente aura lieu moyennant le prix de **5.580,00 € (cinq mille cinq cent quatre vingt euros),** payable comptant lors de la signature de l'acte authentique.
Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.
Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, les biens étant libres de toute location ou occupation.
Les propriétaires d'une parcelle boisée contigüe aux biens ci-dessus désignés, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de MHERE (58140), pour faire connaître à la SCP ADENOT ET KOWAL, notaires à CORBIGNY (58800) – 22 Avenue du Champ de Foire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence aux prix et conditions contenues dans les présentes.
Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.
Ce droit de préférence s'exerce sous réserve du droit de préemption, et de la rétrocession qui en découle, prévu au bénéfice de personnes morales chargées d'une mission de service public par le code rural et de la pêche maritime ou par le code de l'urbanisme.
AL584119995

TRANSFERT DE SIÈGE

MS IMPERIAL

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 306 000 €
Siège social : 47 bis rue Henri Bouquillard
58000 Nevers
750 310 898 RCS Nevers

Suivant décisions de l'AGE du 02/05/2017, le siège social a été transféré, à compter du 02/05/2017, de 47 bis rue Henri Bouquillard, Nevers (Nièvre), à 98 Rue de Marzy - 58000 - Nevers.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
Dépôt légal au RCS de Nevers.
Pour avis, la gérance
AL584119989

SCI 2G

Société civile immobilière
au capital de 1 000,00 €
Siège social : 52 rue des Chauvelles
58000 Nevers
RCS Nevers 497809798

Par assemblée en date du 29/09/2017 :
. Le siège social a été transféré à Nevers 29 avenue Colbert.
. Mme Monique GUILLOT a été nommée gérante de ladite société.
Les statuts ont été modifiés en ce sens.
Pour avis, le gérant
AL584119992

MODIFICATION DE CAPITAL

SCI DU BOIS SALÉ

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social : 1 La Milloterie
58310 Saint Vérain
829 580 554 RCS Nevers

Modification du capital
Suivant assemblée générale extraordinaire du 13/09/2017, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme en numéraire de 700 euros.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence:
Ancienne mention :
Capital : 1.000 euros
Nouvelle mention :
Capital : 1.700 euros
Mention en sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis, la gérance.
AL584119992

Étude de Me Thibaut MARIE
Notaire à Nevers(Nièvre)
1 rue Saint-Martin

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte reçu par Me Thibaut MARIE, notaire à Nevers (Nièvre) 1 rue Saint-Martin , le 13 septembre 2017, il a été procédé, au profit de la SCI ZIDAL, société civile immobilière au capital de 1 000,00 EUR., siège social à Varennes-Vauzelles (Nièvre) 10 Chemin de la Beue, SIREN 822 950 671 immatriculée au RCS Nevers, à l'augmentation du capital suite à un apport immobilier d'un bien immobilier situé à Varennes-Vauzelles, 10 Chemin de la Beue, d'un montant de 250 000,00 EUR.
Par suite, le capital de la SCI ZIDAL s'élève à la somme de 251 000,00 EUR.
Pour avis et mention
Maître Thibaut MARIE
Notaire.
AL584119991

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Étude de Maître Christophe ROBERT
Notaire à Nevers(Nièvre)
10 rue Vauban

Suivant acte reçu par Maître Christophe ROBERT, Notaire à Nevers (Nièvre) 10 rue Vauban, le 21 septembre 2017,
Monsieur Romain Michel Roger RIAND, cadre de la fonction publique, et Madame Isabelle Nathalie Françoise CORBEAU, femme au foyer, son épouse, demeurant ensemble à Nevers (58000) 16 Rue Achille Millien.
Monsieur est né à Châteauroux(36000) le 9 mai 1973,
Madame est née à Blois (41000) le 20 avril 1977.
Mariés à la mairie de Brinon-sur-Beuvron (58420) le 24 juillet 1999 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ont décidé de changer de régime matrimonial et ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.
AL584119990

MODIFICATION DE STATUTS

Maître Lucie LECLERC
Avocat au Barreau de Nevers
4 bis place Dauphine
58200 Cosne-Cours-sur-Loire

GRILLERES MASSON VETIZOU

Société civile de moyens
au capital de 103.176 euros
Siège social : 16 boulevard de la République
58200 Cosne Cours sur Loire
305 817 660 RCS Nevers

Modifications diverses
Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 08/09/2017, il a été décidé de prendre pour nouvelle raison sociale «GONCALVES MASSON VETIZOU» à compter du 08/09/2017, en remplacement de l'ancienne mention «GRILLERES MASSON VETIZOU».
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au R.C.S de Nevers.
Pour avis.
La gérance
AL584119979

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

MODA

Société Civile au capital de 200 €
Siège social : 34 bis route de Conflans
58180 Marzy
798 951 760 RCS Nevers

Il résulte de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2017 les modifications ci-après à publier.
Anciennes mentions :
Gérants : M. Xavier MOREL dt 34 bis route de Conflans – 58180 Marzy
M. Dominique DARNET dt 8 rue de Refembre – 03000 Moulins
Siège social : 34 bis route de Conflans – 58180 Marzy
Nouvelles mentions :
Gérant : M. Dominique DARNET dt 8 rue de Refembre – 03000 Moulins
Siège social : 10 rue de Refembre – 03000 Moulins
Pour avis, la gérance
AL584119988

CESSION

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à Autun (Saône et Loire) du 02 octobre 2017, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Nevers 1 le 03 octobre 2017, Dossier 2017/20827 Référence 2017 A 01245, la SOCIETE DESBOIS, SARL ayant son siège social Moulin de la Tournelle – 58430 Arleuf, immatriculée 701 880 551 RCS Nevers, a cédé à la Société GRAINETERIE PIERRE ALEXANDRE, SARL ayant son siège social 1 av. de la République – 71400 Autun, immatriculée 388 171 613 RCS Chalon/Saône, un fonds de commerce de Minoterie et plus précisément de fabrication et négoce d'éléments du bétail, de produits de traitement des cultures et d'articles de jardinerie, exploité à Arleuf (Nièvre) Moulin de la Tournelle ainsi qu'à Château-Chinon (Nièvre) «La Gare» et 43 rue Jean-Marie Thévenin.
Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal, hors marchandises, de 100.000€ s'appliquant aux éléments incorporels pour 46.060€, aux matériel et mobilier servant à son exploitation pour 53.940€.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er octobre 2017.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales au bureau de la Société d'Avocat GILBERT MARTIN, 14 rue Georges Dufaud – 58000 Nevers.
Pour unique insertion
AL584120003

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Maître Lucie LECLERC
Avocat au Barreau de Nevers
4 bis place Dauphine
58200 Cosne-Cours-sur-Loire

SCI GMV

Société civile immobilière
au capital de 2.286,74 euros
Siège social : 16 boulevard de la République
58200 Cosne Cours sur Loire
420 774 572 RCS Nevers

Modification des dirigeants
Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 08/09/2017, les associés ont nommé Gérant statutaire, Madame SIMON épouse VETIZOU Nathalie demeurant Chanteraine, 19 route des Robards - 58440 La Celle sur Loire en remplacement de Monsieur GRILLERES Bernard démissionnaire demeurant 41 rue Saint Jacques - 58200 Cosne Cours sur Loire, à compter du 08/09/2017.
L'article 17-I des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis,
La gérance.
AL584119978

TAMBOURS DU BRONX PRODUCTION

T.D.B. PRODUCTION
Société à Responsabilité Limitée
à capital variable
Capital d'origine : 8 765,82 €
Siège Social : Lieudit «Le Révillon»
58160 Imphy
382 720 902 RCS Nevers

Aux termes d'une AGO du 28/09/2017, les associés ont décidé de nommer à compter du 1er octobre 2017 Mme Stéphanie ROY dt à Nevers (58) – 13, rue de la Pique aux fonctions de Gérante en remplacement de Mr Marc OLIVAS CARRION, démissionnaire.
AL584119983

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) du 26 septembre 2017, enregistré au Service de l'Enregistrement de NEVERS le 2 octobre 2017, sous les mentions suivantes : Dossier 2017 20655, référence 2017 A 01241, la SAS MOTIV INTERIM au capital de 44 640 € ayant siège 6, Avenue Général de Gaulle à 71160 DIGOIN – 379 285 141 RCS MACON a donné en location-gérance à la SARL MOTIV INTERIM COSNE au capital de 20 000 €, ayant siège 43, Rue Maréchal Leclerc à 58200 COSNE COURS SUR LOIRE – 832 079 081 RCS NEVERS, un fonds de commerce de prestation temporaire de personnel et accessoirement, de formation professionnelle de ce personnel et toutes opérations s'y rapportant directement et indirectement, sis et exploité 43, Rue Maréchal Leclerc à 58200 COSNE COURS SUR LOIRE identifié à l'INSEE sous le N° 379 285 141 0063, et ce, pour une durée déterminée du 1er octobre 2017 au 30 juin 2022, renouvelable ensuite annuellement par tacite reconduction.
Pour avis
AL584119993

LA LYCEENNE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 €
Siège Social : 4 Bis, Rue Ernest Renan
58000 Nevers
489 748 889 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous signature privée du 22/09/2017, les associés ont décidé de nommer à compter du 1er octobre 2017 Mr Alain DAVIOT dt à Coulanges les Nevers (58) - 4, 2ème Impasse des Chaumottes et Mme Sylvie LAURENSON dt à Chaulgnes (58) – 20, Route Neuve – Le Champ des Epinards aux fonctions de co-gérants de la société pour une durée illimitée en remplacement de Messieurs Cédric et Robert BLANDIN démissionnaires.
AL584120000

DISSOLUTION LIQUIDATION

E & R ENTRETIEN & RENOVATION

Société à Reponsabilité Limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Varennes Vauzelles (Nièvre)
7 rue Vincent Van Gogh
RCS Nevers : 521 596 635

Société en liquidation
Décision : assemblée générale de clôture de liquidation du 15 septembre 2017
Objet : clôture de liquidation
Liquidateur :
- Monsieur Philippe Latour demeurant à Varennes-Vauzelles (Nièvre) - 7, rue Vincent Van Gogh.

Dépôt des comptes de liquidation : au greffe du Tribunal de commerce de Nevers.
Le liquidateur
AL584119964

GELCO

Société a responsabilité limitée
au capital de 7.500 €
Société en liquidation
Siège Social : Les Quatres-Rues
58350 Chateauneuf Val de Bargis
RCS Nevers 452 750 441

Suivant procès-verbal en date du 12 janvier 2012, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur Jacques LÔO liquidateur, et constaté la clôture de liquidation à compter du 31 décembre 2011.
Les comptes de liquidation ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Le liquidateur,
AL584119987

CHRISLAND

SCI au capital de 100 euros.
Siège social: La fontaine - 58110 Alluy
799297577 RCS Nevers.

Le 04/10/2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Roland GILET, La Fontaine 58110 Alluy, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nevers.
AL584119998

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 1er octobre 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière.
Dénomination sociale : SCI DES VALLEES
Forme de la société : SCI
Capital : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire divisé en 100 parts de 20 eurosuros chacune.
Siège social : Fontenille - 58150 Tracy Sur Loire.
Objet social : La Société a pour objet :
La propriété par voie d'acquisition, d'apport ou autrement ; la gestion, l'exploitation, la location, la mise à disposition, à titre onéreux ou gratuit, à court terme ou à long terme, par bail ou autrement, de tous immeubles ou fractions d'immeuble, bâtis ou non bâtis, biens et droits immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire ou avoirla disposition à un titre quelconque.
La prise de participation dans toutes sociétés civiles ayant pour objet la propriété, la gestion et l'exploitation de tous immeubles, biens et droits immobiliers.
Elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Co-gérants : Madame Shirley GAUCHER et Monsieur David MAUDRY demeurant tous deux à Fontenille - 58150 Tracy Sur Loire.
La société sera immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.
Pour avis, La gérance
AL584119932

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/09/2017, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GESTANDCO IMMOBILIER
Objet social : Gestion, administration de biens immobiliers; Transactions mobilières et immobilières, agent immobilier.
Siège social : 65, Grande Rue, 58310 Saint-Amand-en-Puisaye.
Capital : 1500 €
Durée : 99 ans
Président : M. CAMAIN Alexis, demeurant 11, place du Marché, 58410 Entrains-sur-NohainAdmission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Cession libre entre associés et soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS de Nevers
AL584119980

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 octobre 2017, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : SAS ESPRIT VINS
Sigle : EV
Forme : SAS
Capital social : 5.000 €
Siège social : 11, rue des Près, 58000 Nevers
Objet social : Achat et distribution de vins, spiritueux et bières.
Président : Monsieur Dominique BAZIN demeurant 11, rue des Près, 58000 Nevers
Directeur Général : Monsieur Loïc BAZIN demeurant 4, route de Sancerre, 18300 Saint-Bouize
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
AL584119985

Etude de Maître Anne JUILLET
Notaire à Pouilly-sur-Loire
(Nièvre)
9, rue René Couard

GFA ROUSSEAU

Avis de constitution
Suivant acte reçu par Me A. JUILLET, Notaire à Pouilly s/Loire, le 25/09/2017, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole, dénommé «GFA ROUSSEAU» aux caractéristiques suivantes :
Objet social : propriété, jouissance et administration d'immeubles à vocation agricole
Siège social : 15 Le Buffière 58150 Suilly la Tour
Capital : 534 000 €
Gérance : M. Bernard ROUSSEAU, et Mme Solange VIOLETTE épse ROUSSEAU,
domiciliés 15 la Buffière 58150 Suilly la Tour.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
Pour avis.
AL584119986

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/09/2017, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CGCA
Objet social : acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Siège social : 28 route de Clamecy, 58500 Villiers-sur-Yonne.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. GUIMARD Cyrille, demeurant 3 rue du Pont, 58500 Villiers-sur-Yonne, Mme GUIMARD Gaëlle, demeurant 3 rue du Pont, 58500 Villiers-sur-Yonne
Clause d'agrément : Cession libre en associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas
Immatriculation au RCS de Nevers.
AL584119996

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Florian DUBOSSON, Notaire à Dijon, le 5/10/2017, a été constituée la société civile dénommée «SCI DE LA RUE DU BOURG», siège social Champvoux (58400), 2 impasse du bois Gavard.
Capital social : CENT VINGT MILLE EUROS (120.000,00 €), divisé en 1.200 parts sociales de CENT EUROS (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 84,
Objet social : la propriété et la gestion à titre civil de tous immeubles, l'administration, la mise en valeur, et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux, mise à disposition à titre gratuit au profit des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. Nevers.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Nommé(e)s premiers gérants de ladite société : - Monsieur Lionel René Marcel MILLOT, éleveur de chevaux, demeurant à Champvoux (58400), 2 impasse du bois Gavard - Madame Sylvia Camille GALLEGOS - MILLOT, pharmacien industriel, demeurant à Champvoux (58400), 2 impasse du bois Gavard.
AL584119997

MEGAN'ESTHETIQUE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 octobre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MEGAN'ESTHETIQUE
Forme : Société en Nom Collectif
Siège Social : 7 les giolins 58150 Suilly la Tour
Objet : Soins esthétiques massage,activité d'institut de beauté, ventes de produits et accesoires..
Durée : 99 années.
Capital social : 1.000 €
Associés en nom :
- Mle Mégane PELLEGRINELLI, demeurant 27 rue trousseau 75011 Paris
- JLPI CONSULTING, 27 rue trousseau 75011 Paris, 52267648500017 R.C.S. Paris

Gérant : M. Jean-Luc PELLEGRINELLI, demeurant 27 rue trousseau 75011 Paris
La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.
Le représentant légal.
AL584119999

SCP Joël GAUTHIER
& Emmanuel CLERGET
Notaires à La Charité-sur-Loire
(Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, le 6 octobre 2017 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration,la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale : SCI LILIBARB
Siège social : Bulcy (58400), 8 Allée de la Grange à Dîme
Durée : quatre-vingt dix-neuf (99) années
Capital social :MILLE EUROS (1.000,00 EUR)
Apports en numéraire
Cessions de parts : librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérants :
-Monsieur Olivier RICHE, demeurant à Londres (Royaume-Uni) 11 Cromwell Place Flat 4 SW7 2JN.
-Monsieur Stewart LEECH, demeurant à la même adresse.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers
Pour avis
Le notaire
AL584120001

AVIS DE CONSTITUTION

Il est ici donné avis de la constitution pour 99 ans d'une SCI en cours d'immatriculation au RCS de Nevers dénommée SCI BIS AND GO au capital au capital de 400 euros (quatre cent euros) dont le siège est 9 bis rue du moulin 58260 La Machine , ayant pour principale activité l acquisition de biens immobiliers , la vente desdits biens et la location.
Le gérant Monsieur Fernand Bisengo 9 bis rue du moulin 58260 La Machine .
Les parts sont librement cessibles entre associes.
Pour avis .
Le Gérant
AL584120002

YONNE

NOMINATION

SOCIETE HOTELIERE SENONAISE DES PORTES DE BOURGOGNE SHPB

Société par actions simplifiée
au capital de 800 000 euros
Siège social : 2 avenue Henri Delanne
Centre Commercial Sens Sud
89100 Sens
RCS Sens 538 566 779

Aux termes d'une délibération du 27/06/2017, l'assemblée générale ordinaire annuelle a décidé de nommer La SOCIETE KPMG SA, Société Anonyme, dont le siège social est situé Tour Eqho – 2 Avenue Gambetta – 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 775.726.417, Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la Société KPMG AUDIT EST, et La SOCIETE SALUSTRO REYDEL, Société par actions simplifiée, dont le siège social est situé Tour Eqho – 2 Avenue Gambetta – 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 652.044.371, Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de la Société KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022. Pour avis, la Présidente.
AL894120135

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/10/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Franck Jean-Pierre LASNE** rue Augustin Boyer 89130 Villiers-Saint-Benoît. RCS Auxerre 398351080. CIP 3318.

AL894120176

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/10/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Christophe Guy JACOT** 5 place de la Mairie 89800 Chichée. RCS Auxerre 515102184. CIP 3492.

AL894120177

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/10/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Xavier Philippe GARNIER** 67 rue du Maréchal Leclerc 89390 Nuits. RCS Auxerre 420243792. CIP 3775.

AL894120178

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/10/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl S.A.I.Greg** 21 quai de la République 89000 Auxerre. RCS Auxerre 487656118. CIP 3777.

AL894120179

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/10/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Philippe Louis Achille HERBLOT** Beauregard 89350 TANNERRE EN PUISAYE. RCS Auxerre 333389948. CIP 3859.

AL894120180

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/10/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique LABONNOCAZ** BUSINESS 62 bis rue du 24 Août 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 809860497. CIP 3940.

AL894120181

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/10/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LE CREOLE** 4 rue de l Abreuvoir 89144 Méré. RCS Auxerre 479742942. CIP 3935

AL894120182

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/10/2017 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique **DIM'GOURMET** 113 rue de Paris 89000 Auxerre (Restauration). RCS Auxerre 819294620. CIP 3973. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894120169

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl P.J.O**. rue de la Porte Neuve 89450 Vézelay (Conception entretien parcs et jardins). RCS Auxerre 449650746. CIP 3974. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894120170

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl à associé unique **CHEZ PASCALINE** 44 rue du Pont 89000 Auxerre (Café bar). RCS Auxerre 811832245. CIP 3975. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894120171

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de **Monsieur Ludovic SKOKON** 3 Rue de la Massotte 89420 CUSSY LES FORGES (menuiserie ébéniste-rie). RCS Auxerre 511252066. CIP 3976. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL894120172

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl à associé unique **PRAECELLENTIA** 8 place des Cotats 89800 La Chapelle Vaupelteigne (Conseils, formations.). RCS Auxerre 814930772. CIP 3979. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894120173

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/10/2017 prononçant la Liquidation Judiciaire de Monsieur Richard ROUX «**EIRL ROUX»** Le Champ de la Route Le Colombier 89130 TOUCY (maçonnerie, couverture, isolation, carrelage). RCS Auxerre 520229956. CIP 3977. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894120174

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/10/2017 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **SARL MAILLARD ET FILS** 6 avenue Davout 89440 L Isle-sur-Serein (). RCS Auxerre 499442978. CIP 3978. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894120175

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MELISEY - bois-taillis et terre

7 ha 18 a 29 ca - Le cotat de la brosse: D-1286[33](A)-1287[33](A)

Vente et location par Bail Rural (9 ans) et Bail SAFER (6 ans) sur les communes de COLLAN, CHABLIS, FLEYS et SERRIGNY.

- En vente : 141 ha 63 a 08 ca en nature de terre agricole, bois-taillis et lande, avec bâtiment d'exploitation comprenant matériel de stockage :

CHABLIS- 59 a 51 ca - Champs du moulin: YO-9

COLLAN - 138 ha 01 a 60 ca - Chamblais: ZB-66 - Champs croutot: C-821 - Cotat de chamblais: B-284-288-289 - Cotat tribolot: A-914-931-941-942 - Cote charpin: A-436 - Culasson: D-1187-1194 - De beru: ZC-148[93](*)[P1] - Derriere les murs: A-564 - Dessus chamblais: B-97-98 ZB-85 - Entre les vaux: B-408-412 - L ecuelle: C-777 ZC-90-91[P1]-92-94[P1] - La bergerie: ZC-5-7-8-9-13-99 - La broussote: ZC-26-38-39-130-132-133 - La chardonneuse: C-437 - La cote du vau malade: ZD-48-51-52-53-54 - La cotte vigne: C-810-811-812-816-818 - La grand cote: C-492-498-503-512-513-517-525-538-617-623-632 - La grosse panse: C-417 - La loge: A-326-327-341-342-354-357-358-392-393-394-395-396-397-398-400-401-402-404-407-408-417-1085[354] ZA-20-23-29(J)-29(K) - La savetiere: D-641 ZD-60(A)-60(B)-82-85 - La vallee grise: C-943 ZC-24-25 - La vigne aux cannes: ZH-64 - Le bois de dye: ZH-174-192-214-218-221 - Le bois des crouts: ZC-76-77-78-98[79] - Le champ ferme: ZH-160 - Le champ gerin: ZH-133-134-135-136-137 - Le chemin de tonnerre: ZB-21-23-24 - Le chene rouge: ZD-35 - Le crot aux morts: A-886 ZA-84 - Le dernier vau: B-433 - Le dessus des petits champ: ZC-20 - Le patis: C-691-704 - Le petit vau jacob: E-785-793 - Le premier vau: B-355-356-358-359-361-368-369-370-374-378-387-388-390 ZB-94 - Le ru d allier: ZA-8-10-11-12-13-15(J)-15(K) - Le traine guetres: ZM-13-14-15-16 - Le valson: ZC-54-105 - Le village: B-520 - Les audaillers: B-13 - Les bois de rameau: ZE-24-26-31 - Les champs des fourches: C-8-9-27-41 ZB-61 - Les chenevieres de la berg: C-644-646-653 - Les fays: ZH-50-53 - Les grandes plaines: A-21-27-58-75-82-99-105-106-122-125 ZA-2-3-4 - Les obus: ZH-114-120(J)-120(K)-121(J)-121(K) - Les pariots: A-972-973-1076 ZA-93-115[96]-116[96] - Les petites obues: ZD-10-22-28 - Les plains: ZO-16 - Les pres de la bergerie: C-1393[472] - Les renes: A-532-539-540-546-550-551-552-553-1091[531]-1093[531] - Les vallees cyr charles: C-355-360-374-381-394 - Les vernelles: C-320-321-328-329-335-336-337 ZB-53-55 - Rameau: D-1388 - Sur la cotte vigne: C-849-851-864 - Sur les renes: A-500-501-503-505-514-516 - Vallee de la georgerie: A-781-782-846 ZA-78 - Vallee de vaubras: A-233-263-268-269-270-272-273-274-275-276-277-301-303-308-311 - Vallee potre: A-756-762-764-766 ZA-67 - Vau jacob: ZH-150-151 - Vau malade: D-387-390-412-413-416-417-418-428-433-462 ZD-39 - Vaugillon: ZD-142-183 - Vauvacher: ZD-125(J)-125(K)-126

16 a 20 ca - La cote du vau malade: ZD-50 - Vau malade: D-406

FLEYS - 1 ha 45 a 97 ca - Bois des forts: ZM-57 - La petite savetiere: ZM-112 - Veaulorge: ZM-59-99

SERRIGNY - 1 ha 39 a 80 ca - Les vadans: D-119

- En Bail Rural : 5 ha 77 a 96 ca - terre agricole :

COLLAN – 5 ha 57 a 46 ca

- 'Sur les renes': A- 518 - 'Les fays': ZH-56(J)- 56(K) - 'Les pariots': ZA- 106 - 'Derriere les murs': ZA- 30 - 'Les petites obues': ZD- 19 - 'Vallee de la georgerie': ZA- 75

SERRIGNY - 20 a 50 ca - 'Champ carillon': ZI- 41

- En Bail SAFER : 2 ha 09 a 53 ca - terre agricole :

COLLAN – 1 ha 48 a 83 ca

- 'Les renes': A- 554 - 'La broussote': ZC-131 - 'La savetiere': ZD- 67 - 'De beru': ZC- 148[93](K)[P1] - 'L ecuelle': ZC- 94[P1]

SERRIGNY – 0 ha 60 a 70 ca

- 'Bois de fleys': C- 464 - 'Champ carillon': C- 802

Vente d'un bien indissociable sur la commune de CHARNY OREE DE PUISAYE (FONTENOUILLES et CHENE ARNOULT) - bâtiments d'habitation et d'exploitation avec terres et bois-taillis

- FONTENOUILLES - 42 ha 77 a 11 ca

Briffou: A-537[255]-546[268] ZB-23-25-30-140[26]-141[26]-142 - Champs medards: B 62[F1] 62[F2]-63-64-65-67-68-72-73-74-75-76-522[73]-570[78]-573[77] ZH-5-7 - La cour des menards: B-55-60 ZH-12 - Le ru: B-61 - Pres de la dyotte: A-329-331-332-334-335-336-337-341-344-348-349-350-362-363-364-607[339]-610[339]-611[340]-614[343]-615[345]-618[346]-619[347]-622[351]-623[351] - Pres du ru: B-85[F1]-85[F2] - Pres rousois: B-79-80-81-82-83

- CHENE ARNOULT - 14 ha 49 a 65 ca

- Champs des vrines: D-71 - La bergerie: D-138[28] - Les mouilleres: ZE-25(J)-25(K) - Les vrines: D-42(A)-42(B)-43-50-51-52-53-54-55-56-57-61

PRECY-SUR-VRIN – maison d'habitation et dépendances, mare et prés

2 ha 25 a 70 ca - La cassine: AI-58-59-68-69

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 30 octobre 2017** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL894120211

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Vendredi 17 novembre 2017 à 14 H 00 au TGI d'AUXERRE (89), Place du Palais de Justice

UNE MAISON à FONTENAY-PRES-VEZELAY (89)

10 rue de l'Eglise – Lieudit « Le Village »

A usage d'**HABITATION**, élevée sur **cave** voûtée en pierre, et constituée

d'un rez-de-chaussée comprenant un séjour avec coin-cuisine, un salon, un w.-c. ;

d'un rez-de-cour divisé en une pièce, une chambre, une salle d'eau avec w.-c. ;

d'un étage constitué d'un palier, de trois chambres, d'une salle d'eau.

SUPERFICIE : 152,85 m² - Jardin – Terrasse en bois.

Cadastrée section F numéros 579, 581, 582, 583, 584, 592 et 597

pour une **contenance totale de 11 ares 60 centiares**

- **Les lieux sont LIBRES**

MISE A PRIX : 10.000 Euros

Consignation pour enchérir : 3.000 Euros (Chèque de banque)

Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TGI d'AUXERRE où il a été déposé sous la Référence Greffe 17/00004,

à **Maître Marie-Christine LANFRANCONI,** Avocat à AUXERRE (89000),

1 rue Michel Lepeletier de Saint Fargeau,

Tél : 03 86 51 00 10

à **Maître Jean-Luc SABBAH**, SELARL CABINET SABBAH & ASSOCIES,

Avocat à PARIS (75002), 14 rue Vivienne,

Tél : 01 42 97 54 25

VISITE sur place le Jeudi 9 novembre 2017 à 14 H 30

AL894120205

MODIFICATION DE STATUTS

SAS KERKRI

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 2 000.00 €
Siège social : 9 avenue du 8 mai 1945
89100 Sens
830 235 792 RCS Sens

Suivant AGE du 21/07/2017, l'objet social de la société a été étendu, à compter du 01/08/2017, aux activités et opérations suivantes : - La location de voiture avec ou sans chauffeur destinée au transport de voyageurs. L'article 2 des statuts est modifié en conséquence. Dépôt légal au GTC de Sens.

AL894120213

SCI CALIX

SCI au capital de 1 000,00 euros
28 avenue de la Forêt Noire
67000 STRASBOURG
501527550 R.C.S. Strasbourg

Par décision en date du 16/03/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 4 rue Michel Lepeletier, 89000 AUXERRE à compter du 16/03/2017. Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :

Objet : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent, et notamment des biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble en copropriété sis à 67000 STRASBOURG, 28, Avenue de la Forêt Noire, et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent, et, généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit, pouvant être utile à la réalisation de l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans

Gérance : Madame Marie LE CONIAT née CONDOMINE, demeurant 4 rue Michel Lepeletier, 67000 STRASBOURG

Autres modifications : - il a été pris acte de modifier l'objet social Nouvelle mention : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent, et, généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit, pouvant être utile à la réalisation de l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie pas le caractère civil de la société.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg

AL894120186

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

À LA COTE SAINT JACQUES

Société par actions simplifiée
au capital de 849 880,00 €
Siège social : 14 Faubourg de Paris,
89300 Joigny
331 532 838 RCS Sens

Avis de modification

Aux termes d'une délibération en date du 20 juin 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé EIRL MARYSE BELLAGAMBA, Madame Maryse BELLAGAMBA, domiciliée 292, avenue Antoine Emile, 30340 Mejannes-Les-Alès, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Joaquin MONTALBAN, lui-même appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, et ce à compter rétroactivement du 1er janvier 2017, en remplacement de Monsieur Claude LABARRIERE, en raison de la démission de ce dernier, et ce à compter rétroactivement du 31 décembre 2016. Dépôt légal au GTC de Sens.

Pour avis – Le Président

AL894120207

TRANSFERT DE SIÈGE

OCTAVIE

Société civile au capital de 25 000 euros
Siège Social : 14 rue Paul Bert - 89100 Sens
RCS Sens D 493 881 197

L'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2017 a décidé de :

• Transférer le siège social du 14 rue Paul Bert 89100 Sens au 11 Les Fourneaux 89500 Les Bordes à compter du 1er juillet 2017

• Adopter de nouveaux statuts.

Mention sera faite au RCS de Sens.

AL894120162

SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION DE L'ALLEE NEUVE

L'AGE a décidé, le 9.6.2017, de transférer le siège social de la société SOCIETE CIVILE DE PARTICIPATION DE L'ALLEE NEUVE, SC au capital de 4 116,12€, 56 rue Cambronne, 75015 Paris, 339 171 407 RCS Paris, au 1 Place Saint Germain, 89700, Tronchoy. Objet : Acquisition, propriété, administration et exploitation de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers. Durée : 99 ans. Gérance : Mr DEZELLUS Emmanuel, 1 Place Saint Germain, 89700 Tronchoy. La société sera radiée du RCS de Paris et réimmatriculée au RCS de Auxerre

AL894120168

SCI RMS

Société civile immmobilière
au capital de 1.000€
La Grande Malmusse - 45310 Gemigny
RCS Orléans– SIREN n°431726181

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 28 juin 2016, Il a été décidé :

1ent -La nomination comme cogérant de la société de Mr BEURIENNE Laurent, demeurant à Escolives Ste Camille (89290) 6 rue Olympe de Gouges

2ent – Le transfert du siège social de la société de La Grande Malmusse (45310) Orléans, à Escolives Ste Camille (89290) 6 rue Olympe de Gouges.

Objet de la société : L'acquisition, la prise à bail, l'administration et l'exploitation par bail ou location de tous biens immobiliers.

Durée de la société : 99 ans à compter du 8 juin 2000

Pour avis, la gérance.

AL894120194

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Avis rectificatif à l'annonce n° AL 893820074 TERRES de Bourgogne n° 1443 du 22/09/2017

La location gérance du fonds de commerce donné par DISTRIBUTION CASINO France à la société SAS MILPAT porte sur le fonds d'alimentation générale avec station-service exploité et situé à ANCY LE FRANC (89160) 12 rue du Château

AL894120188

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

Expert-comptable
38, rue Bézout- 77140 Nemours

CEFASI

SARL, au capital de 10 000 euros,
siège social : Centre Commercial
77130 Varennes sur Seine.
513 536 540 RCS Melun.

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2017, la société susvisé, dont les gérants sont Monsieur Célestin SIMAO et Madame Fatima SIMAO demeurant 7 Rue du Four - 89340 Villeblevin, a décidé, à compter du 1er juillet 2017 : - de transférer son siège social de Vrennes sur Seine (77130) - Centre Commercial à Villeblevin (89340) - 123 Rue du Four, - d'étendre l'objet de la société aux activités suivantes : «La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, ainsi que la réalisation de prestations de services au profit des entreprises en général et de ses filiales en particulier. L'acquisition, la détention et la gestion de tous titres de valeurs mobilières de sociétés commerciales et ou civiles.» Les statuts seront modifiés en conséquence et la société qui était immatriculée au RCS de Melun, fera l'objet

d'une nouvelle immatriculation au RCS de Sens

AL894120198

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

CYNDREY

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Avenue de la Gare
89310 Châtel Gérard
RCS Auxerre 389 985 169

Aux termes d'une délibération en date du 14 septembre 2017, la collectivité des associés :

a pris acte de la décision prise par Monsieur Thierry LAIVIER de démissionner de ses fonctions de gérant au 30 septembre 2017 et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Audrey JEANNIN, demeurant 40 grande rue 89420 St André en Terre Plaine, pour une durée illimitée à compter du 1er octobre 2017.

a décidé de transférer le siège social du Avenue de la Gare 89310 Châtel Gérard au 40 grande rue 89420 St André en Terre Plaine à compter du 1er octobre 2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL894120204

CESSION

CESSION

Suivant acte S.S.P. en date à Paris, du 26/09/2017, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement Auxerre, le 02/10/ 2017, dossier n° 2017 19981 référence 2017 A 00151

La société « JIN CHENG », SARL, au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 30 rue du Temple 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS de Auxerre sous le numéro 803 702 638, représentée par son gérant Monsieur Chaofeng Zhang

a vendu à

La société « SARL DONG », SARL, au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 30 rue du Temple 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS de Auxerre sous le numéro 831 566 047, représentée par sa gérante Madame Cici Zheng

Le fonds de commerce de restauration rapide, sis et exploité à Auxerre (89000) 30 rue du Temple , sous le numéro siret 803 702 638 00013, moyennant le prix de quarante cinq mille (45 000) euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 26/09/2017.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, au siège du fonds vendu.

Pour avis.

AL894120193

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP en date du 2.10.2017, enregistré au : SIE Auxerre le 3.10.2017 bordereau n° 201720120 Réf. n° 2017A00161, Mr C MONGEOT à Charmoy (89) 2, rue Paul Bert, 439 447 012 RCS Sens, a cédé à la SNC CAFE DU PONT, au capital de 1.000 €, siège à Charmoy (89) 2, rue Paul Bert, 831 848 106 RCS Sens, le fonds de commerce de café, bar, restaurant, bimbeloterie auquel est associé la gérance de débit de tabac et la vente de produits de la Française des Jeux sis Charmoy (89) 2, rue Paul Bert, pour lequel, il est immatriculé sous le n° 439 447 012 identifié sous le n° SIRET 439 447 012 00014 et ce moyennant la somme de 155.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 126.000 € et aux éléments corporels à concurrence de 29.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 1.10.2017. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à Charmoy (89) 2, rue Paul Bert.

AL894120200

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un ASSP du 21.9.2017, la SA MICHEL SA au capital de 500.000 €, ayant son siège social à Auxerre (89) 57, rue Guynemer, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 323 142 075 RCS Auxerre, a donné à titre de location-gérance, pour une durée d'1 an à compter du 1.10 2017 renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation, à la SAS en formation SOCIETE MICHEL. au capital de 30.000 €, ayant son siège social à Auxerre(89) 57, rue Guynemer, son fonds industriel et commercial de démolition générale, déconstruction, démantèlement, de récupération et de négoce de matériaux, de travaux publics, d'entreprise générale de bâtiment, de travaux spéciaux, de maçonnerie, et béton armé, de génie civil ; de réalisation d'études techniques portant notamment sur le bâtiment, la démolition et les travaux publics, de location de matériels, de diagnostic et de traitement des déchets, de matériaux, la dépose de matériaux contaminés, la dépollution, sis et exploité à Auxerre (89) 57, rue Guynemer, pour l'exercice duquel MICHEL SA est immatriculée au RCS d'Auxerresous le numéro 323 142 075 - SIRET 323 142 075 00023. Le locataire gérant exploitera ledit fonds à ses seuls risques.

AL894120153

EARL DES GRAVERIES

EARL au capital de 89.500 €
Siège : Ferme des Graveries
89430 Melisey
442337143 RCS d' Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2017, la collectivité des associés a nommé Mlle Olivia BILLAT, domiciliée à Magny (Yonne), La Tuilerie, 8 route de l'Ormeau, aux fonctions de gérant et a pris acte de la démission de Mlle Angélique BILLAT desdites fonctions.

Pour avis, la gérance.

AL894120159

LES DÉLICES DE ST FARGEAU

SARL au capital de 6000 euros,
65 B Rue Du Milieu villiers-sur-tholon
89110 Montholon .
RCS Sens 818551046.

Suite A.G.E du 30-06-2017 et à compter du 01-07-2017: Démission gérants: Mr VIGIE Aurélien, Mr PIERRE Nicolas. Nomination nouveau gérant: Mr Jonathan VIGIE, 31 Grande Rue 89116 Sepeaux St Romain. Gérant maintenu: Melle VIGIE Jennifer 4 Pl Mal De Lattre De Tassigny 89170 St Fargeau. Formalités au RCS de Sens.

AL894120166

POURSUITE D'ACTIVITÉ

EARL DES GRAVONS

EARL au capital de 215.029,34 €
Siège : 4 chemin des Gravons
89300 Paroy sur Tholon
343127098 RCS de Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2017 a décidé de proroger la durée de la société de 99 ans, reportant ainsi son terme au 15 décembre 2116.

Pour avis, la gérance.

AL894119984

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI HARMONIE

Société en liquidation
Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 42 Rue Cécile De Marsangy
89100 Sens
800 703 860 RCS Sens

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 30/09/2017 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le liquidateur, et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/09/2017.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS.

Pour avis

Le liquidateur

AL894120058

SCI J.C.P

Au capital de 308 900 €
3 A Rue Des Seigles 89100 Courtois
RCS Sens 510 787 708

Avis de dissolution anticipée

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 10 septembre 2017 et tenue au siège social de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 septembre 2017 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 3 A rue des Seigles 89100 Courtois, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur, Monsieur PHILIPPE COTTON 89 rue Compans 75019 Paris en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

C.I.M.F. - CONCEPTION INSTALLATION DE MACHINES FRIGORIFIQUES SARL A ASSOCIE UNIQUE

Liquidation Judiciaire simplifiée du 02/05/2017

27, Rue des Prés de Pâques 89340 Villeneuve-la-Guyard

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 28 septembre 2017.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL894120140

des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le Gérant.

AL894120145

SELARL CABINET MEDICAL J.G AHANG

27 Rue des Francs Bourgeois
89 100 Sens
N° de Siret 44421402700021

Avis de dissolution anticipée

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 10 septembre 2017 et tenue au siège social de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 septembre 2017 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 27 rue des Francs Bourgeois 89100 Sens, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur, Monsieur JEAN GILBERT AHANG 1 rue du Stade 89 260 Thorigny Sur Oreuse en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le Gérant.

AL894120146

OPTIQUE LAVILLETTE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 6 Rue du Commerce
89500 Villeneuve Sur Yonne
342427200 RCS Sens

Avis de dissolution anticipée

L'AGE réunie le 30/09/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Elle a nommée comme liquidateur Mme Michelle LAVILLETTE pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés, en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé au 6 Rue du Commerce 89500 Villeneuve-Sur-Yonne. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis

Le Liquidateur

AL894120155

BIPEGID

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital
de 8 000 euros
Siège : 16 Allée des Bouleaux,
89690 Cheroy
505 251 702 RCS Sens

L'Assemblée Générale réunie le 31/07/2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Dragan ILIC de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en
annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur

AL894120165

LATITUDE PLOMBERIE (LP)

SARL au capital de 1500 euros,
6 ruelle de Croulebois 89200 Island.
RCS Auxerre 794287011.

Suite A.G.E du 30-11-2015 et à compter du 31-12-2015: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: Mr TOUREAU Frederic, 6 ruelle de Croulebois, 89200 Island. Siège liquidation: siège social. Mention au RCS Auxerre.

AL894120167

COOPERATION INDUSTRIELLE DE LA BOUCHERIE CHEVALINE DE FRANCE - CIBCF

Société anonyme
au capital de 731.756 €
Siège : 25 allée de l'Industrie
89400 Migennes
602062440 RCS de Sens

Aux termes du PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 14 septembre 2017, les Actionnaires ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus de sa gestion au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter du 31 juillet 2017.

Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL894120187

FLORIPA

Société civile
au capital de 611 000 Euros
Siège social : Le Petit Quincy
89700 Epineuil
492 464 672 R.C.S. Auxerre

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31/08/2017, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de Auxerre.

AL894120195

WASHGOO.R

SARL en liquidation
au capital de 15 000 euros
Siège social : 1 Rue D Oslo
89470 Moneteau
524 183 217 RCS Auxerre.

Le 20/09/2017 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/09/2017.

Dépôt au RCS de Auxerre.

AL894120199

AVIS DE CONSTITUTION

Etude de Maître
Damien FONTENEAU,
Notaire à Saint-Brix-le-Vineux
(89530), 9, rue de Paris.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 27 septembre 2017, enregistrée au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AUXERRE, le 2 octobre 2017, sous les références 2017N00093, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La dénomination sociale est : B SNR.

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le siège social est fixé à : VINCELLES (89290) , 181 grande rue.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : 1.000 €.

Les apports sont en numéraire.

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Mlle Sabrina BEAS, demeurant à AUXERRE, 9 chemin de Poiry, patte d'oie route de Vaux.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

Pour avis

Le notaire.

AL894120202

SAS IMMOPERF

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er septembre 2017 à Vézinnes, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : SAS IMMOPERF

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 2 Ruelle de Champais – 89700 Vézinnes

Objet : marchand de biens immobiliers, achats et reventes de biens immobiliers

Aux fins ci-dessus, elle pourra procéder à toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Date de clôture de l'exercice social : 31 août

Capital : 1 500 €

Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.

Toute cession est soumise à un agrément au profit des autres associés. Cet agrément est de la compétence de la collectivité des associés.

La société est dirigée et administrée par un Président, personne physique ou morale, associé ou non, nommé pour une durée indéterminée.

A été nommé aux termes des statuts, en qualité de premier président, M. PIANON Guillaume, demeurant 26 Rue Pasteur à Dijon (21000)

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre (89)

M. PIANON Guillaume

Président

AL894119984

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Villeneuve-Sur-Yonne en date du 25 septembre 2017, il a été constitué une société par actions simplifiée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : INFINITY HOME,

Siège Social : 2 rue de Saint Ange, Villeneuve-Sur-Yonne (Yonne)

Objet : Fourniture et pose de produits d'amélioration de l'habitat : Isolation, rénovation de toit, façade, fenêtres.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 500 euros

Président : Monsieur Jérôme NEGRIER, demeurant 2 avenue de Saint Ange, Villeneuve-Sur-Yonne (Yonne),

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis, le Président ou le représentant légal

AL894120128

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Vergignydu 29/09/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CREAPHIK

Siège social : 7 Rue du Souvenir - Rebourseaux, 89600 Vergigny

Objet social : La conception et la réalisation de campagnes publicitaires; La réalisation de campagnes de markéting et d'autres services publicitaires destinés à attirer et fidéliser les consommateurs; La pose d'affiches fixes ou mobiles, l'aménagement et l'entretien des panneaux publicitaires

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 2 500 euros

Gérance : Madame Maéva QUIGNARD, demeurant 7 Rue du Souvenir - Rebourseaux 89600 Vergigny

Immatriculation de la Société au RCS de Auxerre.

Pour avis

La Gérance

AL894120143

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination SOCIETE MICHEL, une SAS au capital de 30.000 €, ayant son siège social à Auxerre (89) 57, rue Guynemer ayant pour objet l'entreprise de démolition générale, de déconstruction, de démantèlement de récupération et de négoce de matériaux ; l'entreprise de travaux publics et l'entreprise générale de bâtiment et de travaux spéciaux, de maçonnerie, de béton armé et de génie civil ; la réalisation de toutes études techniques portant notamment sur le bâtiment, la démolition et les travaux publics ; la location de matériels ; le diagnostic et le traitement des déchets et de matériaux, la dépose de matériaux contaminés, la dépollution. Accès aux assemblées – vote : Tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : Le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés. En outre, il a été procédé aux nominations suivantes : Président : M. Didier MICHEL 10, rue Sous-Murs à Auxerre- Directeur général : M. Arnaud SLEZAK demeurant à 21, rue des Fontenelles à Chevannes . Commissaire aux comptes titulaire : CABINET MORIZE AUDIT sis à Auxerre (89) 19, avenue P. Larousse ; Commissaire aux comptes suppléant : AUCAP sis à Auxerre (89) 30-32, av. J. Mermoz. La société sera immatriculée au registre du commerce d'Auxerre.

AL894120152

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/10/2017 il a été constitué une SCI à capital variable dénommée: PLMX

Sigle: PLMX

Siège social: 40 rue auxerroise 89800 Chablis

Capital: 2.500 €

Capital min: 500 €

Capital max: 500.000 €

Objet: L'acquisition et ou gestion de logements en vue de location non meublée et accessoirement meublée.

Gérant: Mme XIMENES MANUELA 3 rue Mal Pavée 89300 Joigny

Co-Gérant: M. LELEU PASCAL 3 rue Mal Pavée 89300 Joigny

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Auxerre

AL894120157

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/10/2017 il a été constitué une SARL dénommée : YONNE TÉLÉCOMS

Siège social : Pépinière d'entreprises du Jovinien, avenue de Sully prolongée 89300 Joigny.

Sigle : YCOM.

Capital : 9.000€.

Objet : Etudes techniques et ingénierie de réseaux haut débit, Assistance à maîtrise d'ouvrage télécoms,. Audit, conseil et formation en infrastructures système et réseaux.

Gérance : M CASTANIE Fabien, 9 bis rue de la Résistance 89300 Chamvres, M PETION Bruno, 6 bis rue des Sentiers 89300 Chamvres et M VASSEUR Antoine, 38 avenue de la Côte Saint- Jacques 89300 Joigny.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de Sens.

AL894120158

SARL EURO TECHNIQUE ENERGIES

Au capital social de 1 000 €
20 Rue du Clos Romain
89100 Saint-Martin-Du-Tertre
RCS Sens en cours d'immatriculation

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3/10/2017, il a été constitué une SARL :

Dénomination sociale : EURO TECHNIQUE ENERGIES

Forme : SARL

Siège social : 20 Rue du Clos Romain, 89100 Saint-Martin-Du-Tertre

Capital social : 1 000 €

Objet social

- La réalisation de conseils, d'installations, de dépannages et de tous travaux concernant le chauffage, la plomberie, le sanitaire, la ventilation, la climatisation, l'électricité et les énergies renouvelables,

- La vente de matériel et d'appareillage de plomberie, de chauffage, le sanitaire, la ventilation, la climatisation, l'électricité et les énergies renouvelables.

Durée : 99 ans

Gérant : MAINVIS Cyrille, demeurant La Pierre Couverte à Courgenay (89190),

Immatriculation au RCS Sens

Pour avis

Le gérant

AL894120163

H2M

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/10/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : H2M

Siège social : 28 Rue Mozart, 89000 St Georges / Baulche

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1 000 €

Objet social : L'acquisition, l'administration et la location de tous biens mobiliers et immobiliers

Gérant : Monsieur Morgan MICHON, 28 Rue Mozart, 89000 St Georges / Baulche

Cogérant : Madame Hasna MICHON, 28 Rue Mozart, 89000 St Georges / Baulche

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL894120183

ATELIER CLÉMENT

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/10/2017 il a été constitué une EURL dénommée : ATELIER CLÉMENT. **Siège social :** 10 rue de la porte marlotte 89170 St Fargeau.

Sigle : A.C.

Capital : 4.000,00€.

Objet : Menuiserie.

Gérant : M CHEN Clément, 10 rue de la Porte Marlotte 89170 Saint Fargeau.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de Auxerre.

AL894120184

LE SILO ROUGE

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/10/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : LE SILO ROUGE

Siège social : 14 rue de la Maladière, 89200 Avallon

Forme : SARL

Capital : 18 000 €

Objet social : Toute vente et action de promotion de produits agricoles et artisanaux pour le compte et au nom de ses membres et accessoirement réalisés avec des producteurs non associés à la structure juridique

Gérance : Monsieur Nicolas NANSOT, 3 rue Cueilleton, 89200 GIROLLES

Cogérant : Monsieur Frédéric, José FERNANDES, 15 rue de la Papeterie, 89200 VAULT DE LUGNY

Cogérant : Mademoiselle Mathilde BOULANGER, 18 route de Paris, Cravant, 89460 DEUX RIVIERES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL894120189

LA FERME DES GIRARDOTS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/09/2017

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LA FERME DES GIRARDOTS

Forme : SARL

Capital : 1.000,00 Euros

Siège social : Les Girardots 89116 PRECY SUR VRIN

Objet : La location de logements meublés avec ou sans services

Durée : 99 années

Gérance : Madame Claire THIBAULT, demeurant 51 Rue Monsieur le Prince 75006 PARIS

La société sera immatriculée au R.C.S de SENS.

AL894120191

CHT FORETS

Dénomination : CHT FORETS

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège social : 19 boulevard du Pont Neuf 89100 Sens

Objet social : TRAVAUX FORESTIERS, NEGOCE DE BOIS, DEBARDAGE, ELAGAGE, ESPACES VERTS

Durée de la société : 99 ans

Capital social : 1 000 euros Président : Monsieur KISLAK Cengiz demeurant 1 rue Claude Débussy 89100 SENS

Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix
Cession d'agrément : cession libre Suivant acte sous seing privé du 15/09/2017.

L'immatriculation sera faite au RCS de Sens (89).

AL894120192

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/10/2017, il a été constitué une SASU dénommée : CHEZ MOUSS

Siège social : 24 rue de la république, 89190 Villeneuve-l'Archevêque

Capital : 2.000€

Objet : Restauration rapide

Président : M. Mustapha HADDACHE, 7 rue de l'église, 89190 Bagneaux.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens

AL894120197

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte s.s.p. en date à SENS du 5.10.2017, il a été constitué sous la dénomination SCI BPC IMMO une société civile dont le siège est à 89100 Sens, Rue des Longues Raies, ayant pour objet l'acquisition d'un terrain à Paron(Yonne), la construction sur ledit terrain d'un bâtiment, la propriété, l'administration et l'exploitation de ce bien immobilier et de tous autres biens immobiliers. Le capital, uniquement constitué d'apports en numéraire est fixé à 20.000 €, divisé en 200 parts de 100 € intégralement souscrites et totalement libérées. La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. M. Cyrille GALLET, demeurant 14 Impasse du Moulin du Bas à 89100 Gron, a été désigné en qualité de gérant pour une durée non limitée. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, mais ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'AGE. La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens»

AL894120201

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Chablis (Yonne) du 2 octobre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : ROMAIN BESSIN

Siège : 18 Rue de Chitry - 89800 Chablis

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros

Objet : Achat et vente de raisins, moûts et/ou vins,alcools, produits intermédiaires, spiritueux.

Stockage, élevage, vinification. Commercialisation de produits viticoles. Prestations commerciales liées aux activités ci-dessus. Négoce en gros ou au détail, commissionnement et courtage desdits produits. Prestations en conseil ½nologique, marketing et commercial. Activités touristiques liées au vin (oenotourisme) et à la région. Travaux agricoles.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Romain BESSIN, demeurant 11 Avenue Gambetta - 89000 Auxerre

Directeurs généraux : Madame Jeanne DUPONT-BESSIN, demeurant 11 Avenue Gambetta - 89000 Auxerre et Monsieur Jean-Claude BESSIN, demeurant 18 Rue de Chitry – 89800 Chablis

La Société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

Pour Avis, le Président.

AL894120203

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON, Notaire à POURRAIN, le 09/10/2017 a été constituée la société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: HAT

Siège social : Villefargeau (89240), 9 B route d'auxerre

Capital social variable : capital initial : 70.182 € (Apports en numéraire : 182 €. Apports en nature : 70.000 €)

Objet social : propriété et gestion, à titre civil, de tout bien et droit immobilier constituant le patrimoine de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Premiers gérants : Monsieur Alain DELABY et Madame Hélène DELABY, demeurant ensemble à Villefargeau (89240), 9 B route d'Auxerre, pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre

Pour avis

Le Notaire

AL894120208

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 22 septembre 2017, à Maillot.

Dénomination : SAINT MAUR LA VARENNE.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Siège social : 21 Rue de l'europe, 89100 Maillot.

Objet : L'acquisition de tous terrains à bâtir ou d'immeubles déjà bâtis destinés à être démolis, en vue de l'édification d'immeubles et la revente desdits immeubles, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes desdits terrains; La construction et l'aménagement sur ces terrains, d'un ou plusieurs immeubles et leurs aménagements nécessaires notamment aires de stationnement, services collectifs, espaces verts; La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, achevés ou en l'état futur l'achèvement, en totalité ou par fractions; Accessoirement la location desdits immeubles dans l'attente de leur revente ; L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 2000 euros

Gérance : Monsieur FRANCO DI PAOLA 48 Avenue Albert 1er 94210 La Varenne Saint Hilaire.

Gérance : Monsieur MICHEL BEAU 21 Rue de L'Europe 89100 Maillot.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis.

LA COGERANCE

AL894120210

GAUDIN

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/10/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GAUDIN

Forme : SARL

Objet : Boulangerie, pâtisserie, sandwiches, boissons sans alcool à emporter, traiteur, glacier, chocolatier, confiserie.

Siège social : 7 Rue Arrault 89130 Toucy

Capital : 7.600,00 euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérance : M. Julien GAUDIN demeurant 11 Rue d'Avron 75011 Paris.

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL894120212

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

1 Avenue de Saint-Georges - 89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 3 Octobre 2017 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : «GROUPE SUREAU»

Capital : 1.000 € divisé en 1.000 actions de 1 € chacune entièrement libérées

Objet : L'acquisition, la détention, la gestion, la cession de droits sociaux ou valeurs mobilières de toute nature ; la fourniture de toutes prestations de services dans les domaines de la gestion d'entreprise, de la logistique, de la direction et de l'animation d'équipe ou d'entreprise,

Durée : 99 ans

Siège Social : Z.I. Sud La Croix Verte – Route de Sauvigny le Bois – 89200 Avallon

Président : Monsieur Sébastien SUREAU demeurant 5 Chemin du Pré au Curé – Etrée – 89200 Magny

Immatriculation : au RCS d'Auxerre

Pour Insertion

AL894120160

